

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE



FONDS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



FEM

PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT



PNUD



Girafes (*Girafa camelopardalis*) de Kouré au Niger



Variété de Sorgho (*Sorghum bicolor*) cultivée au Niger

Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique

Février 2009

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX _____	IV
LISTE DES FIGURES _____	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS _____	V
INTRODUCTION _____	1
CHAPITRE 1 : APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE _____	2
1.1. Présentation générale de la diversité biologique _____	2
1.1.1. Ecosystèmes _____	2
1.1.2. Diversité inter spécifique _____	3
1.1.3. Diversité intra spécifique _____	5
1.1.4. Etat de conservation de la diversité biologique au Niger _____	5
1.1.4.1. Conservation in-situ _____	5
1.1.4.2. Conservation ex-situ _____	6
1.2. Etat et tendances des éléments de la diversité biologique _____	7
1.2.1. Etat et tendances des écosystèmes _____	7
1.2.2. Etat et tendances des espèces végétales et animales _____	10
1.2.3. Etat et tendances des ressources génétiques _____	14
1.3. Causes des principales menaces sur la diversité biologique _____	16
1.3.1. Principales menaces sur la diversité biologique _____	16
1.3.2. Causes des principales menaces _____	17
1.4. Incidences des changements des éléments de la diversité biologique pour le bien être humain _____	18
1.4.1. Rappel de quelques avantages de la diversité biologique _____	19
1.4.1.1. Au plan agricole _____	19
1.4.1.2. Au plan de l'élevage _____	20
1.4.1.3. Au plan forestier _____	20
1.4.1.4. Au plan de la faune et du tourisme _____	24
1.4.1.5. Au plan piscicole _____	25
1.4.1.6. Au plan apicole _____	25
1.4.2. Incidences des changements de la diversité biologique _____	26
1.5. Contraintes liées à la gestion de la diversité biologique _____	26
1.5.1. Contraintes socio-économiques _____	26
1.5.2. Contraintes liées aux connaissances _____	27
1.5.3. Contraintes institutionnelles _____	27
1.5.4. Contraintes alimentaires _____	27
CHAPITRE 2 : ETAT D'AVANCEMENT DES STRATEGIES ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE. _____	29
2.1. Description de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB). _____	29
2.1.1. Description de la Stratégie _____	29
2.1.2. Plan d'Actions de la Diversité Biologique _____	30

2.1.3. Modalités de mise en œuvre de la SNPA/DB _____	31
2.1.4. Cadre provisoire des buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique _____	31
2.2. Etat de mise en œuvre de la SNPA/DB _____	38
2.2.1. Contribution des activités engagées au titre de la stratégie et du plan d'actions à l'atteinte des articles de la convention, des programmes thématiques et des questions intersectorielles _	38
2.2.2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Actions _____	42
2.2.2.1. Activités dans le domaine de la conservation _____	42
2.2.2.2. Activités dans le domaine de l'utilisation durable _____	42
2.2.2.3. Activités dans le domaine du partage juste et équitable _____	42
2.2.3. Ressources financières nationales et internationales affectées aux activités prioritaires. _	43
2.3. Réussites, difficultés et leçons tirées _____	43
2.3.1. Réussites _____	43
2.3.2. Difficultés _____	43
2.3.3. Leçons tirées _____	44
2.4. Analyse de l'efficacité de la Stratégie et du Plan d'Actions _____	44
2.4.1. Adéquation de la SNPA/DB avec les menaces identifiées _____	44
2.4.2 Propositions d'amélioration _____	47
2.5. Informations spécifiques relatives aux décisions de la huitième conférence des Parties _	47
CHAPITRE 3 : INTEGRATION OU DEMARGINALISATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE _	49
3.1. Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels _____	49
3.1.1. Revue des différentes stratégies, plans sectoriels et intersectoriels élaborés au Niger, ayant un rapport avec la diversité biologique _____	49
3.1.2. Description des mesures d'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels _____	51
3.2. Description du ou des processus et de l'approche ayant permis l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels _____	56
3.3. Mesures d'intégration de la diversité biologique dans les évaluations environnementales	59
3.4. Analyse des résultats atteints _____	59
3.5. Mesure d'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide au développement _____	59
CHAPITRE 4 : CONCLUSION: PROGRES ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE _____	60
4.1. Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 _____	60
4.2.. Progrès accomplis pour atteindre les buts et objectifs du Plan Stratégique de la Convention _____	67
4.3. Conclusion _____	73
APPENDICES _____	76

Appendice I - Renseignements sur les Parties présentant le rapport et sur le processus utilisé pour la préparation du rapport national	76
A. Partie présentant le rapport	76
B. Processus de préparation du rapport national	76
Appendice II : Autres sources d'information	78
Appendice III : Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes et du Programme de travail sur les aires protégées	81
A. Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	81
B. Progrès accomplis pour atteindre les objectifs du Programme de travail sur les aires protégées	89
B.1 Obstacles	95
B.2 Besoins et priorités identifiés	95
ANNEXES	VIII
Annexe 1 : Carte des aires protégées du Niger	viii
Annexe 2 : Principales ressources génétiques végétales exploitées	ix
Annexe 3 : Espèces ligneuses menacées dans la réserve totale de faune de Tamou (zone périphérique du parc W Niger)	x
Annexe 4 : Situation des projets/Programmes et initiatives en cours pour la mise en œuvre de la stratégie DB	xi
Annexe 5 : Carte des sites diversité biologique	xiv

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Effectifs des éléments de la flore du Niger. _____	4
Tableau 2 : Evolution de l'occupation des sols à Gabi _____	7
Tableau 3 Evolution de l'occupation des sols à Onsolo. _____	8
Tableau 4 : Evolution de l'occupation des sols à Tam. _____	8
Tableau 5 : Occupation du sol du lac de Madarounfa (région de Maradi) _____	9
Tableau 6 : Etat des Cultivars dans la zone de Kouré _____	11
Tableau 7 : Données récoltées lors des différents dénombrements des grands mammifères au Parc W _____	13
Tableau 8 : Conservation des ressources phytogénétiques à l'INRAN _____	14
Tableau 9 : Espèces végétales ligneuses de l'arboretum de Maradi _____	15
Tableau 10 : Tendances actuelles de la diversité biologique _____	16
Tableau 11 : Causes des principales menaces des écosystèmes naturels, des espèces et des ressources génétiques du Niger _____	17
Tableau 12 : Avantages de la biodiversité pour l'homme. _____	19
Tableau 13 : Importance relative des produits et services fournis par les animaux (%) _____	20
Tableau 14 : Revenus estimatifs issus de la vente de quelques produits forestiers ligneux et non ligneux dans la zone de Tamou _____	24
Tableau 15 : Quelques utilisations des espèces animales _____	25
Tableau 16 : Cadre provisoire des buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique _____	31
Tableau 17 : Contribution des activités engagées au titre de la stratégie et du plan d'actions à l'atteinte des articles de la convention, des programmes thématiques et des questions intersectorielles _____	38
Tableau 18 : Principales causes de menaces et mesures proposées _____	45
Tableau 19 : Aperçu des stratégies et politiques, plans et programmes dans différents secteurs de développement au Niger, depuis 1998. _____	49
Tableau 20 : Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 _____	60
Tableau 21 : Progrès accomplis pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention _____	67
Tableau 22 : Progrès accomplis pour atteindre les objectifs du Programme de travail sur les aires protégées _____	89

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de la production halieutique nationale contrôlée de 1980 à 2007 (DFPP, 2007)	10
Figure 2 : Vente des feuilles sèches de l'espèce <i>Adansonia digitata</i> au marché de Tamou _____	21
Figure 3 : Drupes ou jujubes de l'espèce <i>Ziziphus mauritiana</i> _____	22
Figure 4 : Drupes de l'espèce <i>Balanites aegyptiaca</i> _____	22
Figure 5 : Vente du miel au marché de Allambaré _____	25

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN : Autorité du Bassin du Niger
ADA : Association Des Aquaculteurs
AEM : Accords Environnementaux Multilatéraux
ANCR : Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour gérer l'Environnement Mondial
APA : Accès et Partage des Avantages
ATPN : Association des Tradi-Praticiens du Niger
BCH : Biosefty Clearing House
BD : Banque de Données
CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad
CCC : Convention sur les Changements Climatiques
CCD : Convention sur la lutte Contre la Désertification
CDB : Convention sur la Diversité Biologique
CFA : Communauté Financière d'Afrique
CHM : Clearing House Mechanism
CITES : Convention sur le commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'extinction
CMS : Convention sur les Espèces Migratrices
COGERAT : Projet de Cogestion des Ressources Naturelles de l'Aïr et du Ténééré
CTA : Centre de Traitement Ambulatoire
DFPP : Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture
DMP : Desert Margin Program
DPNR : Direction des Parcs Nationaux et Réserves
ECOPAS : Ecosystèmes Partagés en Afrique Soudano Sahélienne
EIE : Etude d'Impact Environnemental
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FED : Fonds Européen de Développement
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
Ha : hectare
IBPGR : International Board for Plant Genetic Resources
ICRISAT : Institut International de Recherche sur les Cultures des Régions Semi-Arides Tropicales
IEC : Information Education Communication
IEMVT : Institut d'Élevage et Médecine Vétérinaire Tropicale
IGF : Fondation Internationale pour la Protection de la Faune Sauvage
INRAN : Institut National de Recherches Agronomiques du Niger
INSAH : Institut du Sahel
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
Kg : kilogramme
MAB/UNESCO : Man And Biospher/Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
MDA : Ministère du Développement Agricole
ME/IA/DPA/P : Ministère de l'Élevage et des Industries Animales, Direction de la Production Animale et de la Promotion des Filières
ME/LCD : Ministère de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification
MEIA : Ministère de l'Élevage et des Industries Animales
MS/ha : Matière Sèche par hectare
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAPI : Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle
OGM/OVM : Organismes Génétiquement Modifiés/Organismes Vivants Modifiés
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONG/AD : Organisation Non Gouvernementale/Association de Développement

PAC: Programme d'Actions Communautaires
PADEM : Programme Africain de mise en place d'un Dispositif d'Enquête auprès des Ménages
PAFN: Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
PAMT: Programme d'Actions à Moyen Terme
PAN/LCD/GRN : Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PANA : Programme d'Actions National pour l'Adaptation au Changement Climatique
PIB : Produit Intérieur Brut
PLECO : Programme de Lutte contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes
PMF/FEM : Programme de Micro Financements/ FEM
PNDA : Politique Nationale de Développement de l'Artisanat
PNEDD : Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPILDA : Projet de Promotion de l'Initiative Local de Développement à Aguié
PPP : Politiques, Plans et Programmes
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
RGAC: Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROSELT : Réseau d'Observatoires et de Suivi Écologique à Long Terme
RPG : Ressources Phyto-Génétiques
RPGAA : Ressources Phyto-Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
SCF : Service de la Cartographie Forestière
SDDR : Schéma Directeur de Développement Régional
SDDSR : Schéma Directeur de Développement Sous Régional
SDR : Stratégie de Développement Rural
SDR/PA : Stratégie de Développement Rural/Plan d'Action
SE/CDB : Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique
SE/CIMP-SDR : Secrétariat Exécutif/Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural
SE/CNEDD : Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
SED : Stratégie Energie Domestique
SIG : Système d'Informations Géographiques
SN/EMEP : Stratégie Nationale d'Education en Matière de l'Environnement et de la Population
SNDDT : Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme
SNDI/CER : Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et Collectes des Eaux de Ruissellement
SNPA/DB : Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique
SNPA/ER : Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Energies Renouvelables
SNRA : Système National de Recherche Agronomique
SONERAN : Société Nigérienne d'Exportation des Ressources Animales
SOSA : Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire
SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté
U.A : Unité Africaine
UAM : Université Abdou Moumouni
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UQAM : Université du Québec à Montréal
WAP : Complexe des parcs W, Arly et Pendjari
SPA : Stratégie Pêche et Aquaculture

INTRODUCTION

Situé en Afrique de l'Ouest, le Niger s'étend sur une superficie de 1.267.000 km² entre les 12° et 23° de latitude Nord, 00°16' et 16° de longitude Est. Le territoire a un relief peu marqué, fait de bas plateaux et de plaines, avec quelques hauts plateaux pouvant atteindre jusqu'à 2000 m d'altitude dans sa partie Nord.

Le climat est soudano-sahélien et sahélien dans la bande Sud, et saharien dans la partie Nord du pays. La pluviométrie est caractérisée par une très grande variabilité temporelle et spatiale et une tendance à l'aridification perceptible à travers un glissement des isohyètes vers le sud.

Le réseau hydrographique se résume au fleuve Niger, à la Komadougou Yobé et aux vallées plus ou moins fossiles des Dallols (Bosso, Maouri), de la Maggia, de Goulbi de Maradi, des Koromas et des Oasis.

Le sous-sol nigérien est riche en ressources minières dont certaines ressources (uranium, charbon etc.) sont en exploitation.

Le Niger a une population de 11 060 291 habitants avec un taux de croissance de 3,32 % par an (INS/MEF, 2001). En effet, sur la base de ce taux d'accroissement, la population nigérienne est estimée à 13 630 703 habitants en 2008. Les trois quart (³/₄) sont concentrés dans la bande sud à vocation agricole et agro-pastorale. La population nigérienne tire l'essentiel des moyens de sa subsistance à travers l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement des ressources biologiques. En effet, 83,8% de la population est rurale ; les activités du secteur rural contribuent à 42 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et constituent 23% des exportations nationales (SE/CIMP-SDR, 2006).

Le développement durable du Niger repose incontestablement sur une bonne exploitation de la biodiversité et une amélioration adéquate des ressources génétiques. Cependant, l'on constate une dégradation des ressources naturelles et de la biodiversité, sous l'effet conjugué des actions anthropiques et des facteurs climatiques fluctuants. Ceci se traduit par une situation d'appauvrissement croissant du capital productif, une diminution de la jachère, une surexploitation des ressources végétales et une intensification du processus de désertification.

Face à cette situation, et dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique qu'il a ratifiée en Juillet 1995, le Niger a élaboré sa Stratégie Nationale et son Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB), conformément aux dispositions de l'article 6 de ladite Convention. La stratégie nationale et le plan d'actions ainsi élaborés s'intègrent au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et constituent un de ses programmes majeurs.

L'application des différentes dispositions de la convention, notamment les articles 6 à 15, fait obligation aux Parties de mener sur leurs territoires, un certain nombre d'activités devant permettre d'atteindre ses objectifs. Le document de stratégie nationale et de plan d'actions ainsi élaboré, constitue pour le Niger un cadre de référence et de planification de toutes les actions en cours ou à venir en matière de diversité biologique. Il constitue également le principal outil de mise en œuvre de la convention au niveau national. En tant qu'instrument dynamique, toutes les améliorations requises pourront y être introduites au fur et à mesure.

En vertu de l'article 26 de la Convention sur la Diversité Biologique, les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique sont requises de présenter régulièrement un rapport à la Conférence des Parties. Le présent rapport qui est le quatrième du genre, a été préparé conformément aux règles prévues dans le paragraphe 3 de la décision VI/25 et en se basant sur les lignes directrices relatives à l'établissement des rapports nationaux adoptées par la Conférence des Parties au paragraphe 2 de sa décision V/19.

CHAPITRE 1 : APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE

1.1. Présentation générale de la diversité biologique

Le Niger recèle d'importantes potentialités en matière de diversité biologique comme l'indique l'inventaire des éléments constitutifs réalisé en 1998 comportant la liste des écosystèmes et de la diversité inter et intra spécifique de la flore et de la faune (Saadou, 1998 ; Alzouma, 1998).

1.1.1. Ecosystèmes

Ils sont essentiellement constitués des écosystèmes terrestres et aquatiques naturels ou anthropiques (agrosystèmes).

- *Ecosystèmes terrestres*

Ils sont constitués des formations naturelles et des agrosystèmes sous pluies.

✓ Les formations naturelles comprennent :

- les écosystèmes forestiers (les forêts sèches, les fourrés, les forêts claires et les palmeraies) ;
- les écosystèmes de savane (avec une phytocénose à dominance graminéenne) ;
- les écosystèmes steppiques de plaine et de montagne (les plus largement répandus sur le territoire du Niger, et favorables à l'élevage extensif).

Exceptés les palmeraies, toutes les principales formations forestières du Niger sont localisées dans l'Ouest du pays. Elles sont riches en espèces végétales avec plus de 571 taxa pour l'aire de Gourou Bassounga et environs (Danjimo, 2000) et de 1078 espèces dans le parc du W (Mahamane, 2005). L'essentiel des espèces soudanaises et de la grande faune se réfugient dans ces formations. A titre d'exemple, le parc W abrite 52 espèces de mammifères sans compter les petits rongeurs et les Chiroptères, 360 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles (y compris les aquatiques) et 100 espèces de poissons. Il s'agit de l'aire qui abriterait le plus d'espèces animales sauvages dont certaines relèvent plus des savanes et steppes, ce sont notamment les gazelles, les singes, etc.

✓ Les agrosystèmes sous pluies

Ces agrosystèmes, concentrés dans la bande sud du pays (au sud du 16° parallèle), sont les plus répandus et représentent 10 à 12% du territoire. Ils sont caractérisés par une végétation spontanée qui est fonction de la pluviosité de la zone agro-écologique.

Généralement dans la zone nord sahélienne, la composante ligneuse est dominée par des espèces épineuses comme *Faidherbia albida*, *Balanites aegyptiaca*, *Ziziphus mauritiana*, *Acacia raddiana*, *Acacia nilotica*, *Acacia seyal* et quelques non épineuses incluant *Guiera senegalensis* et *Annona senegalensis*. Les bordures des champs sont souvent délimitées par des espèces herbacées comme *Andropogon gayanus*, *Aristida sieberiana*, *Panicum spp.* On rencontre également sur les parcours pastoraux des herbacées comme *Cenchrus biflorus*, *Commelina foreskalei*, *Alysicarpus ovalifolius*, *Aristida mutabilis*, *Zornia glochidiata*.

Dans la zone sud sahélienne, le parc est dominé par les ligneux non-épineux : *Tamarindus indica*, *Ficus spp.*, *Parkia biglobosa*, *Borassus aethiopum*, *Hyphaene thebaica*, *Bombax costatum*, *Vitellaria paradoxa*. En plus des herbacées rencontrées au nord, on observe au sud d'autres espèces comme *Imperata cylindrica*, *Telepogon elegans*, *Cymbopogon giganteus*, *Cassia mimosoides* et *Sida cordifolia*.

Entre ces deux groupes se trouvent aussi les parcs à *Combretum glutinosum* ou *Piliostigma reticulatum* et *Guiera senegalensis*.

Dans tous ces agrosystèmes, les principales espèces cultivées sont le mil (*Pennisetum glaucum*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le niébé (*Vigna unguiculata* subsp *unguiculata*), le sésame (*Sesamum*

indicum) et l'arachide (*Arachis hypogaea*). La diversité cultivée est de l'ordre d'une trentaine d'espèces mais le reste constitue plutôt des cultures secondaires.

- **Les écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques**

Ils se composent des formations naturelles et agrosystèmes aquatiques :

- ✓ Les formations aquatiques naturelles comprennent :
 - le fleuve, seul cours d'eau permanent du pays, est sujet à des variations susceptibles de modifier la composition de la biocénose associée au milieu ;
 - les lacs, répartis en lacs naturels et en lacs artificiels (retenues collinaires) ;
 - plus de 1084 mares dont 22,7% ont un régime permanent, avec une flore composée principalement d'Angiospermes ;
 - les dallols et cuvettes qui se particularisent par les relations de transfert permanent d'eau entre les stocks de surface et les nappes alluviales ;
 - les rivières, cours d'eau non permanents, à écoulement saisonnier ;
 - les gueltas, trous d'eau permanente ou temporaire creusés dans les roches ou localisés dans les lits des oueds montagneux et des ravins. Leur phytoplancton est très riche ;
 - les systèmes oasiens, gorges formées par le creusement des eaux d'écoulement des parties périphériques des élévations tabulaires. Ces systèmes permettent la pratique des cultures maraîchères, fruitières et céréalières dans les zones concernées.

Ces écosystèmes sont caractérisés par des prairies où les groupements communs sont ceux à *Nymphaea lotus* (vers le large), à *Echinochloa stagnina*. (bourgoutière) vers les berges, à *Mitragyna inermis* dans la zone inondable. Il peut y avoir plus d'une dizaine de groupements végétaux distincts. Les espèces (547) de l'embranchement des Algues de la flore du Niger sont relevées dans ces écosystèmes (Saadou, 1998).

Ces écosystèmes se particularisent également par la faune qu'ils abritent et qui est constituée de poissons (plus de 100 espèces), des oiseaux d'eau, des reptiles (crocodiles, lézards), des hippopotames, des lamantins, etc.

- ✓ Les agrosystèmes aquatiques

Ce sont les espaces (relevant des milieux naturels aquatiques ou semi-aquatiques) utilisés pour les productions agricoles. Ils comprennent les aménagements hydro-agricoles, les jardins de plaines et les aménagements traditionnels. La végétation naturelle de ces espaces a été souvent fortement transformée et remplacée par les espèces sélectionnées cultivées (riz, maïs, blé, tomate, poivron, oignon, agrumes, canne à sucre, etc.).

1.1.2. Diversité inter spécifique

La diversité au niveau des espèces végétales comprend 2274 espèces végétales (Tableau 1). Le groupe des Angiospermes qui est le mieux exploré comprend 1570 espèces (69,04%), dont 444 de la classe des Monocotylédones et 1016 de la classe de Dicotylédones. On connaît également 547 espèces d'Algues (24,05%), groupe dominé par les Cyanophycées, les Diatomophycées et les Euchlorophycées (Saadou, 1998). Les groupes inférieurs (Virus, bactéries, champignons et Lichens) ont été très peu étudiés jusqu'ici, d'où les faiblesses des effectifs correspondants. Ces derniers, comme pour les autres groupes, traduisent seulement la quantité de travail à faire pour identifier le maximum des espèces du territoire du Niger.

Tableau 1 : Effectifs des éléments de la flore du Niger.

Embranchement	Etat connu
Virus	24
Bactéries	38
Champignons	71
Algues	547
Bryophytes	10
Ptéridophytes	14
Angiospermes	1570
Total	2274

Source : Saadou (1998)

Un grand effectif des espèces de l'embranchement des Angiospermes sont d'utilisations connues et exploitées (souvent fortement) pour le bien être de l'homme. Il y a près d'une centaine d'espèces cultivées sous pluies ou sous irrigation pour 210 espèces présentant un grand intérêt dans le régime alimentaire de la population, particulièrement pendant les périodes de disette et de famine. En outre, 235 espèces sont utilisées dans l'alimentation du bétail, 270 en pharmacopée traditionnelle, et 127 espèces dans l'artisanat (Saadou et Garba, 1997 ; Garba, 1998). Il faut noter que ces effectifs ne tiennent pas compte des espèces à usages multiples mais traduisent bien l'ampleur de l'utilisation de ces espèces.

La flore du Niger comprend une seule espèce endémique de l'Aïr (*Rhynchosia totta*), mais le territoire fait partie de l'aire d'endémisme d'une vingtaine d'espèces : *Digitaria iburrua*, *Rhynchosia totta*, *Commicarpus montanus*, *Astragalus pseudotrigonus*, *A. vogellii*, *Fagonia isotricha*, *F. flamandii*, *Lotononis platycarpus*, *Reseda villosa*, *Crotalaria saharae*, *Pulicaria volkonskyana*, *Myrtus nivellii*, *Danthonia fragilis*, *Tribulus ochroleuca*, *Olea laperrini*, *Aristida acutiflora*, *Caralluma venenosa*, *Nucularia perrinii*, *Annona glauca*, *Senecio perrottetii*. Les deux (2) dernières espèces sont endémiques de l'Afrique de l'Ouest. Le Niger fait partie du centre de diversification de plusieurs espèces notamment cultivées comme le niébé (*Vigna unguiculata*), le mil (*Pennisetum glaucum*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le fonio (*Digitaria spp.*). Saadou (1998) souligne que l'espèce *Ipomoea tuberculata* est connue en Afrique de l'Ouest seulement au Niger et que l'espèce *Crotalaria lathyroides* a été récoltée pour la première fois à l'intérieur des terres au Niger.

La diversité animale comprend 3200 espèces dont les insectes occupent la première place au plan numérique avec 2021 espèces soit 63% (Alzouma, 1998). Parmi ces insectes, l'ordre des coléoptères comprend à lui seul 1112 espèces soit 55%. Aussi, on dénombre 168 espèces de mammifères et 512 espèces d'oiseaux. On note également la présence de trois (3) grands groupes des zooplanctons à savoir les Rotifères, les Cladocères et les Copépodes.

Les espèces animales domestiques du Niger appartiennent essentiellement aux classes des mammifères et des oiseaux. Ces espèces animales se retrouvent actuellement souvent dans le même écosystème du fait de la facilité d'adaptation et d'intégration qu'elles ont acquises au cours du temps. Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC) (2005-2007) a permis de recenser 7 336 088 bovins, 9 192 017 ovins, 11 238 268 caprins, 1 565 420 camélins, 230 174 équins, 1 477 073 asins et 12 196 410 têtes pour la volaille. Cette dernière comprend les poules, les pintades, les canards, les oies, les dindes, etc. Pour certaines de ces espèces, le Niger compte une gamme variée de races adaptées localement et certaines font l'objet de travaux de sélection ou de purification depuis des décennies (cas des bovins race Azawak et de la chèvre rousse de Maradi). Au niveau de la volaille, bien que les éleveurs traditionnels arrivent à différencier les "races locales", il est difficile d'en donner une description adéquate de ces races aviaires locales avec toutes les caractéristiques sur des bases scientifiques.

Le Niger possède une faune sauvage riche et diversifiée de l'Afrique de l'Ouest. On distingue la faune de montagne, la faune saharienne et la faune sahélo-soudanienne. Ainsi, on dénombre plus de 160 espèces de mammifères dont les herbivores : *Loxodonta africana* (éléphant), (*Synecerus caffer caffer* (buffle), *Hippotragus equinus* (hippotrague), *Alcelaphus buselaphus* (bubale), *Damaliscus korrigum*

(damalisque), *Adenota kob* (cobe de buffon), *Kobus defassa* (cobe defassa) et autres antilopes (*Cephalophus rufilatus*, *Gazelle rufifrons*, Addax, céphalophes et ourébies), *Giraffa camelopardalis* (girafe), rongeurs (porc épics, lièvres, écureuils, rats, etc.) ; des carnivores (lions, hyènes, guépards, léopards, chacals, ratels, civettes, mangue de Gambie, mangoustes et autres genettes) ; des primates (patas, babouins, cercopithèques et autres galagos). Les oiseaux sont mieux représentés avec plus de 360 espèces, au niveau du Parc de W, allant du grand calao d'Abyssinie au soui-manga. Les reptiles sont représentés par des crocodiles, serpents, tortues, varans. Le parc de W abrite environ 80% de la diversité biologique du Niger et constitue l'un des derniers refuges de la faune et de la flore.

Des espèces rares y sont également observées, c'est le cas du pangolin (ordre des pholidotes) (Najada, 2004), de la girafe (*Giraffa camelopardalis*), de l'addax et du lamantin.

1.1.3. Diversité intra spécifique

Pour chacun des groupes d'espèces animales ou végétales, le Niger regorge de particularités au plan de la variabilité intra spécifique constituant les ressources génétiques. Pour le règne animal, l'on peut citer :

- deux (2) espèces à savoir le zébu (*Bos indicus*) et les taurins (*Bos taurus*) composées de cinq (5) races de zébu (Azawak, bororo, Djelli, Yakanaye ou White Fulani et Gudali) et une (1) race taurine (Kouri). Toutes ces races sont localement adaptées ;
- les ovins (*Ovis aries*) constitués de quatre (4) races de moutons à poil (Oudah, Ara-ara/targui, Bali bali, Balami) et de trois (3) races de moutons à laine (Koundoum, Dane-Zaila et Hadine) ;
- les caprins (*Capra hircus*) renfermant la chèvre du Sahel et la chèvre rousse de Maradi ;
- les camelins composés de trois (3) races de dromadaires (Azawak, Yoria, Azarghaf) ;
- les équins (*Equus caballus*) composés de trois (3) races (Dan Baguézam, Manga, Gobir).

Dans le règne végétal, la diversité est plus connue pour les espèces cultivées : le mil (*Pennisetum glaucum*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le niébé (*Vigna unguiculata* subsp *unguiculata*), le sésame (*Sesamum indicum*), l'arachide (*Arachis hypogea*) et le voandzou (*Vigna subterranea*), etc. Pour plus de la cinquantaine d'espèces cultivées, la diversité est décrite au moins au plan morphologique et botanique par le système national de recherche agronomique ; et dans certains cas rares (mil, sorgho, riz) des caractérisations chimiques sont engagées. Pour, les centaines d'espèces spontanées diversement utilisées par les populations, la diversité intra spécifique est très peu étudiée. (Annexe 2).

A ces cultures, il faut ajouter une gamme variée d'espèces et de variétés utilisées comme cultures maraîchères (oignon, chou, laitue, poivron, tomate, melon, pomme de terre), fruitières (manguiers, agrumes, dattiers, etc.) et industrielles (canne à sucre, tabac, coton).

Cependant, cette diversité est contrariée par la dégradation accélérée de ses biotopes respectifs, au cours des trente dernières années, suite à l'action combinée des sécheresses successives et des actions anthropiques (surexploitation des terres, exploitation anarchique des arbres, feux de brousse, etc.).

1.1.4. Etat de conservation de la diversité biologique au Niger

Au Niger, la conservation de la diversité biologique et de ses éléments relève surtout des institutions étatiques. Cependant, il existe des formes de conservation non formelles liées aux pratiques et comportements paysans qui influent sur l'état de l'environnement en général et sur les ressources biologiques en particulier. Cette conservation se fait de deux manières : *in-situ* et *ex-situ*.

1.1.4.1. Conservation *in-situ*

La conservation est assurée par les ministères concernés, ce sont généralement des aires définies qui sont préservées avec les espèces ciblées. Elle concerne les espèces animales domestiques dans le cas du ministère de l'élevage et des industries animales, et la faune sauvage et les espèces végétales pour le ministère en charge de l'environnement.

Dans le cas de la conservation des espèces animales domestiques, il y a :

- la station sahélienne expérimentale de Toukounous, créée en 1931 avec une superficie de 4474 ha pour le zébu azawak ;
- la station de recherche zootechnique (40 ha) de l'INRAN Kollo pour les ovins ;
- le centre de multiplication du bétail d'Ibeceten, créé en 1975 avec 42 000 ha (Azawak) ;
- le centre de multiplication de Bathé (plusieurs races bovines), créé en 1980 avec 33 000 ha ;
- le centre de multiplication du bétail de Fako nord Dakoro (race bororo), créé en 1977 avec 28 000 ha ;
- le centre de multiplication de Sayam (kouri), créé en 1979 avec 29 000 ha ;
- le centre secondaire d'élevage des caprins de Maradi (Chèvre rousse), créé en 1962 avec 1850 ha ;
- le centre secondaire d'élevage des ovins de Dereki (ovin Bali bali), créé en 1987 avec 250 ha ;
- la station de Kirkissoye (Azawak et Goudali), créée en 1966 avec 120 ha ;
- le ranch d'Ekrafane, créé en 1968 d'une superficie de 110 000 ha à but commercial en vue de constituer un stock régulateur en animaux de qualité pour l'abattage et l'exportation dans le cadre des activités de la SONERAN.

Dans le cas des aires protégées (pour la conservation des espèces animales et végétales sauvages), elles sont du ressort du ministère en charge de l'environnement appuyé par d'autres partenaires (ONG, projets de développement, structures étatiques). Le Niger a érigé environ 6,6 % de son territoire en aires protégées (Annexe 1) ; parmi lesquelles, l'on peut citer :

- ✓ le parc national du W, situé au sud ouest du pays (zone nord soudanienne) avec sa superficie de près de 220000 ha et sa zone tampon de Tamou de 75.000 ha. Le parc national du W renferme à lui seul, environ 80% de la diversité biologique du Niger ;
- ✓ la réserve partielle de la faune de Dosso avec une superficie de 306 000 ha ;
- ✓ la réserve nationale naturelle de l'Air et du Ténéré qui intègre le "sanctuaire des Addax" (700 000 ha) et couvre une superficie globale de 7,7 millions d'hectares ;
- ✓ l'aire de la girafe de Kouré d'environ 100 000 ha ;
- ✓ la réserve de faune de Gadabedji sur 76 000 ha.
- ✓ Les forêts classées (environ 85 pour une superficie de 600000ha dont 223353 ha de relique) entrent également dans ce cas : Baban Rafi (40000 ha), Gourou Bassounga, Bela-Marigouna, etc.

1.1.4.2. Conservation ex-situ

La conservation *ex-situ* est diversement effectuée par des acteurs sur le territoire national :

- le Système National de Recherche Agronomique (SNRA) incluant l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey et l'Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN) mais aussi les centres internationaux (ICRISAT, IRD) qui disposent d'unités opérationnelles de conservation des semences collectées. Par exemple, l'INRAN conserve 6000 accessions de graines d'une vingtaine d'espèces végétales cultivées ou non et un arboretum de 11 espèces d'arbres protégés au Niger et 7 espèces fruitières locales spontanées. L'ICRISAT conserve environ 10818 accessions d'environ 10 espèces comprenant 7262 accessions d'arachide (67,13%) et 2817 de mil (25,92%) et une plantation mère de 151 collections de 40 espèces végétales dans le cadre de la diversification des productions agricoles ;

- la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du ME/LCD dispose d'un centre national de semences forestières plus utilisé pour la collecte et la diffusion des semences d'espèces forestières pour la conservation ;
- le Musée National conserve plusieurs espèces locales végétales et animales sauvages. Le zoo du musée est très riche en espèces animales servant aux loisirs, distractions et éducation de la population ;
- les privés (éleveurs d'autruches, d'outardes, de gazelles ; propriétaires d'arboretum ou de plantations d'espèces locales) contribuent aux efforts de la conservation *ex-situ* ;
- les populations pour l'utilisation des espèces locales comme arbres de plantation domestique dans les espaces publics et privés.

1.2. Etat et tendances des éléments de la diversité biologique

1.2.1. Etat et tendances des écosystèmes

- *Ecosystèmes terrestres*

De façon générale, tous les écosystèmes terrestres sont en dégradation avec une réduction de la superficie couverte et/ou la baisse de la richesse spécifique ou du recouvrement végétal. Cependant, exceptées les steppes, ces écosystèmes de la zone désertique ou subdésertique ont tendance à s'étendre du fait que plusieurs zones jadis cultivées ne le soient plus aux environs immédiats du 16^e parallèle nord (limite nord de la zone agricole) ; de même, la dégradation serait moins évidente pour le Parc du W qui bénéficie d'une protection assez rigoureuse même si le recul des peuplements des espèces soudanaises ou soudano-guinéennes de la flore est bien possible.

Concernant les autres écosystèmes, des données collectées essentiellement dans les sites d'observation du ROSELT (Gabi, Onsolo et Tam) et du COGERAT donnent un aperçu sur la dynamique avec quelques exemples montrant des tendances évolutives sur plus de 30 ans. Anthelme et *al.* (2005) ont montré que la végétation des aires de pâturage a régressé dans les terroirs de 7 villages sur 12 dans la réserve de l'Air Ténééré. Ils notent la disparition partielle de certaines espèces telles que *Stipagrostis uniplumis*, *S. ciliata* et « Testil » ; d'autres espèces sont en régression : *Faidherbia albida*, *Acacia nilotica*, *Salvadora persica* et *Ziziphus mauritiana*.

Des tendances semblables sont notées par les observatoires ROSELT à plusieurs endroits :

- Observatoire de Gabi situé dans le département de Madarounfa (région de Maradi) abrite la forêt protégée de Baban Rafi (environ 40 000 ha, en zone nord soudanienne). Celle-ci renferme notamment les principales formations naturelles de la zone dont des forêts claires, des forêts galeries et des fourrés avec des superficies variables (Tableau 2).

Tableau 2 : Evolution de l'occupation des sols à Gabi

Occupation du sol	Superficie (ha)	
	1975	2006
Brousse tigrée régulière	35934	21337
Brousse tigrée dégradée	8934	16913
Complexe culture-jachère	26082	11440
Cultures pluviales sous parc arboré	0	19417
Lits principal et secondaire de Kori	2323	2117
Cordon ripicole	1340	0
Zone inondable (culture de décrue)	9897	3216
Habitation	299	457
Surface nue ou dégradée	-	1325
Surface nue sur sol dégradé	-	2567

Source : Saadou et *al.* (2007)

Ce tableau montre une réduction des superficies occupées par les brousses tigrées (Fourrés) et la disparition des cordons ripicoles mais aussi des jachères tandis que les superficies cultivées, dégradées ou habitées ont considérablement augmenté.

- b) Observatoire d'Onsolo, le terroir se situe dans le Département de Tera (au nord Ouest de la zone sahélienne) et se caractérise par des plateaux (avec fourrés à Combretaceae) et des bas fonds collectant ou stagnant les eaux de ruissellement et où se localisent des formations plus ou moins denses à épineux (Tableau 3).

Tableau 3 Evolution de l'occupation des sols à Onsolo.

Occupation du sol	Superficie (ha)	
	1975	2006
Mare	161,4	124,2
Cordon ripicole	336,8	451
Culture pluviale	450,1	165,2
Jachère	507,6	0
Sommet de plateau	2041,4	548,6
Formation dense sur sol hydromorphe	2392,5	3459,2
Formation dégradée	3859,5	395,4
Savane arbustive	1193,9	2099,5
Zone inondable	33	0
Formation très dense à <i>Acacia nilotica</i>	298	374,8
Formation à <i>Acacia nilotica</i> dégradée	315,7	1278,9
Formation dégradée à <i>Acacia nilotica</i> sur sol à inondation temporaire	299,2	2996,1

Source : Mahamane A. (2006)

Ce tableau met en évidence une diminution des superficies occupées par les brousses tigrées (Fourrés) sur plateau tandis que les formations de bas fonds augmentent. Ces formations en accroissement de superficie incluent les cordons ripicoles, les fourrés à *Acacia nilotica* et autres espèces sur sols hydromorphes. Mais, la dégradation des formations prédominent nettement : formation dégradée à *Acacia nilotica*, formation à *Acacia* dégradée, sommet de plateau. De plus, Mahamane (2006) met en évidence un net morcellement des formations forestières de plateau.

- c) Observatoire de Tam (région Diffa), il est situé dans la partie nord est de la zone sahélienne et se caractérise plus par des steppes mais aussi des bas fonds (Tableau 4).

Tableau 4 : Evolution de l'occupation des sols à Tam.

Occupation du sol	Superficie (ha)	
	1975	2006
Cordon dunaire	241,35	2988,46
Culture de décrue	1516,85	1228,25
Culture pluviale sous steppe	0,07	1517,85
Culture pluviale sous parc arboré	5839,51	2481,23
Forêt galerie à <i>Acacia nilotica</i>	632,5	1416,96
Fourré <i>Prosopis juliflora</i>	1426,23	136,87
Habitation	6,86	1595,24
Mare	1327,46	32,53
Prairie aquatique	646,2	172,55
Steppe arborée à <i>Acacia raddiana</i>	2213,91	852,86
Galerie à <i>Diospyros mespiliformis</i> et <i>Tamarindus indica</i>	0	1428,15

Source : Mahamane A. (2006).

Ce tableau montre également la dégradation des écosystèmes avec notamment un accroissement des superficies couvertes par les cordons dunaires et des cultures sous steppes. Aussi, il met en évidence la

contraction de la végétation avec une plus grande importance des formations ripicoles : fourré ripicole à *Acacia nilotica*, forêt galerie à *Diospyros mespiliformis* et *Tamarindus indica*.

Dans tous les cas, il est observé un accroissement des superficies des habitations qui se fait naturellement aux dépens des écosystèmes et de leur diversité génétique.

- **Etat et tendances des écosystèmes aquatiques**

Concernant les écosystèmes aquatiques, globalement la tendance est à la baisse des superficies occupées et surtout de la diversité spécifique notamment des espèces animales. Dans plusieurs écosystèmes (y compris le fleuve Niger), le nombre des espèces de poissons et surtout les quantités pêchées sont de moins en moins importantes conduisant à l'abandon de la pêche artisanale au profit de la pisciculture. De nos jours, pratiquement tous les villages et hameaux de pêcheurs de la vallée du fleuve Niger sont plus peuplés de cultivateurs contribuant davantage à l'accélération de la dégradation des écosystèmes.

Moussa et al. (2005) ont recensé 43 espèces d'oiseaux dont 11 migratrices inféodées au milieu aquatique et 4 devenues rares : Poule de Pharaon (*Eupodotis senegalensis*), Pintade sauvage (*Numida meleagris*), Francolin (*Francolinus bicalcaratus*) et Outarde (*Neotis denhami*). Dans le site DMP de Mayahi et de Madarounfa (Baban Rafi), ils ont noté 6 espèces rares ou disparues dont l'outarde (*Neotis denhami*), la pintade sauvage (*Numida meleagris*), l'autruche (*Struthio camelus*), le gyps de Rüppell (*Gyps ruppelli*), le milan noir (*Milvus migrans*) et le francolin (*Francolinus bicalcaratus*).

Quelques exemples ci-dessous donnent les tendances évolutives des écosystèmes aquatiques.

Lac de Madarounfa ; il est situé au sud de la zone soudanienne dans la région de Maradi (centre sud du pays). La superficie du lac de Madarounfa s'est légèrement accrue ainsi que la diversité biologique puisqu'il apparaît une prairie aquatique qui n'existerait pas en 1975 (Tableau 5).

Tableau 5 : Occupation du sol du lac de Madarounfa (région de Maradi)

Type d'occupation du sol	Superficies (ha)	
	1975	2006
Culture de décrue	337,8	288
Jachères-enclaves pastorales	0	231,7
Cultures pluviales sous <i>Parkia biglobosa</i>	0	441,1
Cultures pluviales sous <i>Faidherbia albida</i> , <i>Azadirachta indica</i> et <i>Hyphaene thebaica</i>	2735,2	2242,8
Habitations	54,4	155,5
Mare	247,2	280,8
Prairie aquatique	0	56,9
Zone d'épandage sableuse	514,6	199,8
Zone d'épandage sableuse (culture de poivron)	11,7	4,5

Source : Mahamane A.(2006).

La mare permanente d'Abalak (Tahoua) a presque doublé de superficie au cours de la même période selon Mahamane (2006).

En revanche, les tableaux des observatoires de Onsolo et Tam montrent des diminutions de superficie des mares.

Le lac Tchad dans sa partie nigérienne, Pini et Tarchiani (2007) signalent que la superficie du lac a diminué de 300000 ha suite à l'endiguement du Chari et du Logon et aux sécheresses des années 1980. Mais à partir de 1998, on constate le retour des eaux suite à la rupture des endiguements de ces deux (2) rivières.

Certains plans d'eau (mares et lacs) ont augmenté de superficie au détriment de leurs profondeurs à cause du phénomène d'ensablement.

Egalement, la diversité spécifique est fortement éprouvée avec la réduction considérable des prairies fourragères et l'envahissement par des espèces à faible valeur fourragère comme *Typha australis*, *Phragmites karka*, *Polygonum plebeium*, *Eichhornia crassipes*, *Mimosa pigra*.

A titre d'exemple, dans les 18 mares de la zone de Kouré, Moussa et al. (2005) ont recensé trois (3) espèces de poissons et noté la présence de deux (2) espèces de reptiles notamment le varan (*Varanus niloticus*) et la petite tortue terrestre. Dans le site DMP de Mayahi et de Madarounfa (Baban Rafi), le milieu aquatique renferme très peu d'espèces de poissons (silure et carpe seulement).

A partir de 1996, la production halieutique nationale (Figure 2) s'améliore de plus en plus en raison du développement spectaculaire de la pêche dans la partie nigérienne du lac Tchad lié au retour des eaux mais aussi à la pratique de la pisciculture dans diverses localités du pays.

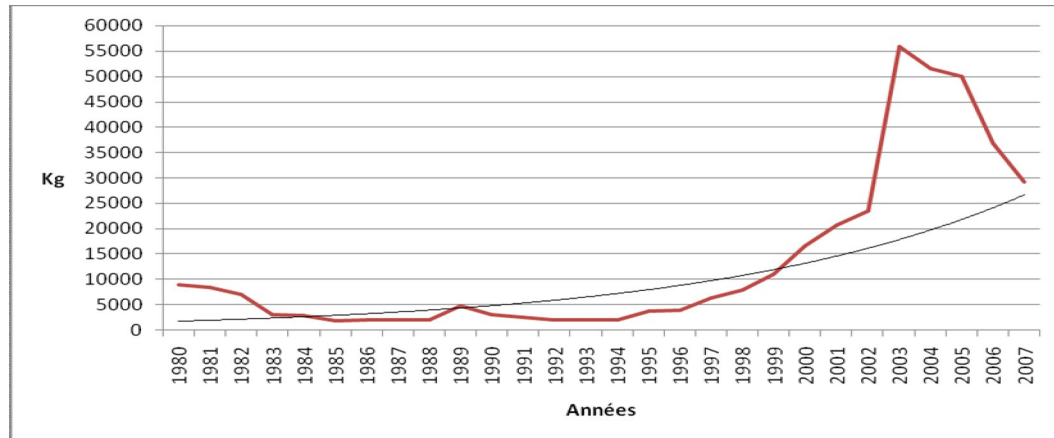


Figure 1 : Evolution de la production halieutique nationale contrôlée de 1980 à 2007 (DFPP, 2007)

1.2.2. Etat et tendances des espèces végétales et animales

• *Espèces végétales*

Au plan de la dynamique évolutive des espèces végétales, six (6) (*Prosopis africana*, *Terminalia avicennioides*, *Bombax costatum*, *Celtis integrifolia*, *Diospyros mespiliformis*, *Hyphaene thebaica*) étaient menacées en 1998 du fait de l'importance de l'exploitation par l'homme combinée aux pressions des facteurs climatiques. En outre, depuis 1967, Lebrun et de Fabrègues avaient dressé une liste de 58 espèces rares ou menacées de la flore du Niger. Cependant de nos jours, il est difficile de dire si oui ou non des espèces ont disparu du fait du nombre très réduit, et rarement diachronique sur des sites permanents, d'études (limitées dans l'espace) conduites sur la flore et la végétation. Par contre, parmi les quelques études localisées et presque ponctuelles, des disparitions d'espèces sont signalées ainsi que la régression de leurs peuplements :

- Wezel and Haigis (2000), plus de 35 espèces (spontanées) ont reculé ou disparu dans les villages de Liboré, Sounga-Dossado, Chikal, Dan Indo et Sarkin Hatchi. Ils ont signalé la disparition des espèces comme *Diheteropogon hagerupii* et *Pennisetum pedicellatum* dans ces terroirs ;
- Danjimo et al., 2003 ont enquêté sur l'évolution des cultivars et espèces spontanées dans 18 villages autour de Kouré, de la vallée du fleuve au Dallol Bosso. Ils ont relevé 29 espèces végétales spontanées (22 espèces ligneuses et 7 espèces herbacées) en voie de disparition et signalé 30 espèces (26 ligneuses et 4 herbacées) disparues ;
- Barmo (2008) a identifié quatorze (14) espèces végétales réparties dans 11 familles menacées de disparition à des degrés différents dans la zone de Tamou (Annexe 3). En outre, de nombreuses espèces fourragères vivaces comme *Cyperus conglomeratus*, *Cymbopogon giganteus* et *C. proximus*, *Sclerocarya birrea*, *Commiphora africana*, *Cyperus jeminicus*, *Aristida pallida* sont rares ou en voie de disparition dans certaines parties du pays.

Les mêmes tendances sont également observées dans la Réserve naturelle nationale de l’Air Ténére par Poilecot (1996), principalement pour les espèces des écosystèmes montagnards du Niger. Cet auteur remarquait la régression des peuplements de plusieurs espèces ligneuses, dont *Olea lapperini*, ainsi que la faible voire l’absence de régénération par graine. Ces différentes études limitées dans l’espace montrent la disparition ou la régression des espèces, mais lorsqu’on s’adresse à une zone plus vaste, certaines espèces sont retrouvées.

Des enquêtes semblables effectuées sur les ressources phylogénétiques cultivées par Danjimo et *al.* (2003) et Danjimo et *al.* (2005) respectivement dans 18 villages autour de Kouré, entre la vallée du fleuve et celle du Dallol (Tableau 6) et trois villages du Département de Aguié, ont mis en évidence des disparitions de cultivars.

Tableau 6 : Etat des Cultivars dans la zone de Kouré

Taxon	Nombre de cultivars	Cultivars		
		introduits	menacés	disparus
1. Mil	13	3	5	1
2. Sorgho	14	2	6	0
3. Fonio	1	0	1	0
4. Riz	10	0	3	2
5. Canne à sucre	5	0	2	2
6. Niébé	17	6	2	4
7. Arachide	5	1	3	0
8. Voandzou	4	0	0	0
9. Oseille	17	3	2	0
10. Gombo chanvre	3	0	1	2
11. Gombo	2	1	1	0
12. Sésame	3	0	1	0
13. Souchet	2	0	0	2
14. Manioc	15	7	3	0
15. Patate douce	9	5	3	0
16. Calebasse	15	0	1	0
17. Citrouille	2	0	0	0
18. Melon	1	1	0	0
19. Pastèque	3	0	0	0
20. Oignon	5	0	0	0
21. Ail	1	0	0	0
22. Coton	4	1	1	3
23. Pomme de terre	2	2	0	0
24. Maïs	6	2	4	0
25. Piment	5	0	0	2
26. Poivron	1	0	0	0
27. Moringa	1	0	0	0
28. Henné	1	0	0	1
29. Chou	1	1	0	0
30. Laitue	1	1	0	0
31. Dattier	2	0	0	0
Total	169	36	39	18

Source : Rapport semestriel DMP (Danjimo et *al.* 2003)

Dans la zone de Kouré, il a été recensé 31 espèces végétales cultivées soit 169 cultivars identifiés par les paysans. Parmi ces cultivars, 18 ont disparu des différents villages et 39 autres sont devenus rares. En revanche, il a été introduit 36 nouveaux cultivars sur une période variant d’une vingtaine à une trentaine d’années.

Dans le domaine pastoral, les espèces fourragères comme *Cenchrus biflorus*, *C. prieurii*, *Chloris spp.*, *Schoenefeldia gracilis*, *Aristida spp.*, *Borreria spp.*, *Pennisetum spp.*, *Andropogon spp.*, *Eragrostis*

spp., *Hyparrhenia spp.*, *Dihetropogon hagerupii*, *Echinochloa spp.*, *Lasiurus scindicus*, *Alysicarpus spp.*, *Zornia glochidiata*, *Crotalia spp.*, *Cassia spp.* sont très appréciées par le bétail.

Le suivi des pâturages (composition floristique) de deux (2) sites (Aborak et Tenehya) de référence du dispositif national du MEIA montre l'évolution des contributions des espèces herbacées sur une période de 10 ans (1998-2008) (MEIA/DPA-PF, 2008). Ce suivi a montré une diminution en nombre et en contribution des espèces au niveau de ces sites. Ainsi, on a constaté, en 1998 et 2008, respectivement 8 espèces contre 6 pour le site d'Aborak et 7 espèces contre 4 pour le Tenehya. Aussi, on a constaté une diminution en terme de contribution de l'espèce *Cenchrus biflorus* sur les sites d'Aborak (56 % à 8%) et Tenehya (94,5% à 15 %) et même l'absence de certaines espèces comme *Tragus sp.*, *Dactyloctenium aegyptium* et *Brachiaria sp.*

Toutes ces espèces sont exploitées dans la nature où elles croissent normalement. Les efforts déployés sont limités à la conduite du bétail au pâturage ou à la récolte et à la conservation des foins. Il s'en suit que les ressources fourragères sont exploitées sans respect d'aucune norme technique avec comme effet évident la déperdition ou la disparition des espèces ou encore leur substitution par des espèces à faible valeur fourragère comme les peuplements à *Aerva javanica*, *Calotropis procera*, *Chrozophora brocchiana*, *Sida cordifolia*, *Pergularia tomentosa*, *Acanthospermum hispidum*, *Cassia occidentalis*.

- **Etat et tendances des espèces animales**

- ✓ **Espèces animales domestiques**

L'élevage compte un effectif du cheptel estimé à près de 31 039 041 têtes (toutes espèces confondues sans la volaille) dont 36,2% de caprins, 29,6% d'ovins, 23,6% de bovins, 4,7% d'asins, 5% de camelins et 0,7% d'équins (MDA/MRA, 2007).

Les sécheresses successives de 1970 à 1974 et de 1983 à 1985 ont entraîné d'importantes mortalités du cheptel national et engendré de fortes perturbations tant dans la composition que dans la structure des troupeaux (RGAC, 2005). Le recensement du cheptel a mis en évidence des accroissements des effectifs de 3 millions à plus de 8 millions pour les bovins et 4,8 millions à plus de 9,8 millions pour les ovins. Cet accroissement s'explique par l'amélioration des conditions sanitaires du cheptel, le transfert de plus de 60 % du cheptel aux sédentaires (MDA/MRA, 2007), la revégétalisation des espaces dégradés et l'importante campagne de sensibilisation sur les méfaits des feux de brousse et autres pratiques nocives aux ressources pastorales. Par contre, il n'y a pas d'informations sur la diversité ou la variabilité des espèces. Cependant, on observe la disparition ou la raréfaction de certaines races animales locales comme le mouton Koundoum, la vache Kouri, certaines races de cheval ou de chien utilisé pour la chasse ou le gardiennage. En outre les introductions incontrôlées des espèces animales seraient source de métissages et de pollutions génétiques dont les effets ne sont malheureusement pas appréciés.

- ✓ **Espèces animales sauvages**

Les espèces animales sauvages étaient également très diversifiées, elles représentent plus de 95% des 3200 espèces animales (SNPA/DB, 1998). Il est très difficile de faire l'état de toutes ces espèces par manque de données. Par contre, pour les mammifères, des dénombrements sont effectués particulièrement dans les aires protégées où ces espèces trouvent refuges :

- la population des girafes est passée de 49 têtes en 1989 (démarrage de PURNKO) à 175 têtes en 2007 (ME/LCD, 2007) dans l'ensemble de son habitat qui circonscrit entièrement la zone de Kouré. Cet accroissement de la population est dû à la protection et au système participatif de surveillance sur l'ensemble de l'habitat ;
- dans le Parc W, le suivi des Indices Kilométriques d'abondance (IK) de la faune de 2002 à 2008 effectué par ECOPAS montre la présence et l'importance de vingt trois (23) espèces de grands mammifères (Tableau 7).

Tableau 7 : Données récoltées lors des différents dénombrements des grands mammifères au Parc W

Espèces	2002	2005	2006	2007	2008
Babouin	0	0,17	0,49	0,09	0,68
Bubale	0	0	0	0,07	0,14
Buffle	1,65	0,26	3,03	0,27	1,07
Céphalophe de Grimm	0,07	0,05	0,02	0,01	0,04
Chacal	0	0,01	0	0,01	0,03
Chat sauvage	0	0	0	0,00	0,00
Cobe de Buffon	0,1	0,04	0,09	0,11	0,09
Cobe Defassa	0,02	0,02	0	0,05	0,00
Cobe des roseaux	0	0	0,01	0,00	0,05
Eléphant	0,13	0,08	0,07	0,02	0,10
Gazelle à front roux	0,03	0,01	0,02	0,03	0,08
Genette	0	0	0	0,01	0,00
Guib harnaché	0	0	0,03	0,03	0,02
Hippotrague	0,34	0,19	0,49	0,23	0,22
Lion	0	0,02	0,02	0,00	0,01
Lycaon	0	0	0	0,00	0,02
Ourébi	0,08	0,08	0,07	0,11	0,14
Patas	0	0,03	0,17	0,01	0,24
Phacochère	0,15	0,16	0,09	0,02	0,14
Ratel	0	0	0	0,00	0,01
Vervet	0	0	0	0,00	0,00
Damalisque	0	0	0	0	0
Caracal	0	0	0	0	0

IK= Nombre d'individus au kilomètre linéaire. EX : Si on prend Buffle en 2002, 1,65 veut dire que sur 1 Kilomètre parcouru on a la chance de rencontrer 1 à 2 Buffles. Sur 10 km on peut en rencontrer 16,5 Individus.

Le chiffre zéro n'implique pas l'absence de l'espèce mais indique sa faible représentation ou que les périodes de comptage ne correspondent pas à sa période d'activité.

Dans l'Aïr Ténéré et Termit, Anthelme et *al.* (2005) notent la présence à Termit d'une centaine d'Addax, des populations de mouflons à manchette, de gazelles dorcas, gazelles dama, phacochères, et un mâle d'autruche à cou rouge dans l'Aïr-Ténéré.

Dans toutes les aires non protégées, la faune sauvage a été éliminée ou est devenue très rare au point où seules les traces indiquent la présence de certaines espèces. La diversité biologique animale est donc sérieusement en danger au Niger puisque même les espèces protégées dans leurs habitats respectifs, comme la girafe et les hippopotames, cohabitent de plus en plus mal avec les populations en quête de terre ou défendant leurs productions agricoles devenues fourrages pour ces animaux qui ne trouvent pas suffisamment à brouter dans la nature.

1.2.3. Etat et tendances des ressources génétiques

Les connaissances sur l'état et les tendances des ressources génétiques vont naturellement être axées sur les espèces les plus exploitées par l'homme notamment les espèces cultivées/domestiques et certaines espèces spontanées.

- *Etat et tendances des ressources phytogénétiques*

Au Niger, une trentaine d'espèces sont concernées par la collecte, la caractérisation et la conservation ex-situ. Cela est tout simplement insignifiant face au nombre d'espèces végétales, mais aussi en considérant les effectifs des accessions pour la majorité des espèces (Tableau 8).

Tableau 8 : Conservation des ressources phytogénétiques à l'INRAN

Espèces	Nom scientifique	Nombre d'accessions	Institutions
Mil	<i>Pennisetum spp. (2)</i>	1946	INRAN, ICRISAT
Sorgho	<i>Sorghum bicolor</i>	1486	INRAN, ICRISAT
Niébé	<i>Vigna unguiculata</i>	428	INRAN, IITA
Tomate	<i>Solanum lycopersicum</i>	11	INRAN
Pois d'angole	<i>Cajanus cajan</i>	130	INRAN, ICRISAT
Blé	<i>Triticum spp. (vulgare)</i>	114	INRAN
Sésame	<i>Sesamum indicum</i>	409	INRAN, UAM
Jutes	<i>Corchorus spp.</i>	6	INRAN
Manioc	<i>Manihot esculenta</i>	6	INRAN, IITA
Patate douce	<i>Ipomoea batata</i>	15	INRAN
Maïs	<i>Zea mays</i>	18	INRAN
Gombo	<i>Abelmoschus esculentus</i>	254	INRAN
Pois de terre	<i>Vigna subterranea</i>	104	INRAN
Fonio	<i>Digitaria exilis</i>	19	INRAN
Riz	<i>Oryza sativa</i>	193	INRAN
Calebasse	<i>Lagenaria ciseraria</i>		INRAN
Cucurbitaceae		16	INRAN
Oignon	<i>Allium cepa</i>	11	INRAN
Oseille	<i>Hibiscus sabdariffa</i>	151	INRAN
Arachide	<i>Arachis hypogaea</i>	239	INRAN
Espèces forestières	(6)	137	INRAN
Espèces fourragères	(2)	16	INRAN/IPGRI
Divers	(3)	11	INRAN
Total	31 espèces	5722	

Source : INRAN, 1998

D'autres collections sont conservées dans les banques de gènes à l'Université Abdou Moumouni (faculté d'agronomie, faculté des sciences), à l'IRD et à l'ICRISAT.

A ces matériels de conservation, s'ajoutent des arboreta dont ceux de la faculté des sciences et de la faculté d'agronomie, le musée national, l'arboretum de l'INRAN à Maradi dont la composition est illustrée dans le tableau 9.

Tableau 9 : Espèces végétales ligneuses de l'arboretum de Maradi

Espèces disparues	Espèces menacées de disparition	Espèces protégées	Espèces fruitières
<i>Ficus exasperata</i>	* <i>Azelia africana</i>	<i>Balanites aegyptiaca</i>	<i>Ziziphus mauritiana</i>
<i>Boswellia odorata</i>	* <i>Anogeissus leiocarpus</i>	<i>Faidherbia albida</i>	<i>Vitex doniana</i>
<i>Nauclea latifolia</i>	* <i>Albizia chevalieri</i>	* <i>Khaya senegalensis</i>	<i>Detarium microcarpum</i>
<i>Acacia polyacantha</i>	<i>Bauhinia rufescens</i>	<i>Tamarindus indica</i>	<i>Annona senegalensis</i>
* <i>Entada africana</i>	<i>Ficus platyphylla</i>	<i>Sclerocarya birrea</i>	<i>Diospyros mespiliformis</i>
* <i>Kigelia africana</i>	<i>Ficus abutilifolia</i>	<i>Acacia nilotica</i>	<i>Daniellia oliveri</i>
*(<i>Maza tsahé</i>)	<i>Ficus sycomorus</i>	<i>Parkia biglobosa</i>	<i>Phoenix dactylifera</i> **
	<i>Ficus polita</i>	<i>Acacia senegal</i>	<i>Lannea microcarpa</i>
	<i>Ficus thonningi</i>	<i>Adansonia digitata</i>	<i>Prosopis juliflora</i>
	<i>Sterculia setigera</i>	<i>Hyphaene thebaica</i>	
		<i>Borassus aethiopicum</i>	

Des efforts ont été engagés par l'INRAN et le Projet de Promotion de l'Initiative Locale de Développement à Aguié (PPILDA) pour la mise en place de banques de gènes communautaires où les paysans conserveront les semences des espèces et variétés de leurs terroirs respectifs en vue d'une exploitation efficiente. Actuellement, le matériel génétique de 12 à 20 espèces cultivées et des espèces forestières (soit 100 à plus de 300 accessions par village) a été regroupé dans 3 villages (Dan saga, Guidan Tagno et Elguéza).

Les ressources génétiques des espèces fourragères, malgré les pressions qui y pèsent (aridification du climat et multiples prélèvements anthropiques), font l'objet de peu d'activités de conservation ou d'exploitation génétique. La seule mission notable de collecte est celle de l'IBPGR (International board for plant genetic resources = Bioversity International) et INRAN (1988) qui a collecté 46 espèces fourragères différentes qui seraient en conservation à l'ICRISAT Sadoré au Niger. Les autres activités se résument plus à des récoltes pour des fins ponctuelles d'ensemencement des zones dégradées récupérées. Ces récoltes concernent les espèces *Cenchrus biflorus*, *Eragrostis tremula*, *Pennisetum pedicellatum*, *Andropogon gayanus*, *Alysicarpus ovalifolius*, *Zornia glochidiata*. Elles ne sont généralement pas conservées pour des études scientifiques et donc il n'y a pas conservation de collection.

La situation des ressources génétiques des espèces fourragères est très préoccupante puisqu'il n'y a pratiquement pas de germplasm en conservation pour une grande partie des espèces fourragères importantes de la flore ; leur variabilité est méconnue ; des études bromatologiques sont également insuffisantes si elles existent. En outre, la tendance à la poursuite de l'élevage extensif dans un contexte inapproprié (pratiquement toute la zone sud est occupée par des champs) continue d'aggraver la situation de la valorisation des ressources phytogénétiques des espèces fourragères. Pour ces espèces, même si un potentiel important existe (plus de 235 espèces), le problème de la conservation des Ressources PhytoGénétiques (RPG) est encore entier. Il faudra nécessairement qu'il soit mis en place, au niveau national, une structure étoffée qui puisse s'occuper de ces ressources génétiques et surtout qu'il soit engagé un programme d'amélioration des productions des espèces fourragères.

- **Etat et tendances des ressources zoogénétiques**

Pour les espèces domestiques, il ressort que les efforts d'évaluation ou de caractérisation de la variabilité génétique sont assez faibles. En effet, il est actuellement difficile d'affirmer le statut des différentes races animales domestiques car il y a peu de travaux de recherche sur l'exploitation ou la conservation. Il existe des centres de conservation, de multiplication de certaines espèces locales mais pour le reste, particulièrement la volaille, on constate que les fermes tendent plus à exploiter des espèces exotiques « améliorées ». La diversité des races animales domestiques se résume à 8 races d'ovins, 6 races et une exotique de bovin, 2 et 3 respectivement pour les caprins et les camelins, 1 pour

les asins et équins, 8 locales et 10 introduites pour l'ensemble poules-pintades (République du Niger, 2003).

Pour la faune sauvage, la conservation se fait plutôt dans les aires protégées comme le Parc du W, la réserve naturelle nationale de l'Aïr-Ténééré, la réserve de biodiversité de Baban Rafi et aussi dans la zone des girafes de Kouré (region de Dosso) et dans la zone de protection des hippopotames (Ayorou, nord Tillabéri). Des espèces de poissons comme *Oreochromis niloticus* et *Clarias sp.* sont conservées par l'exploitation notamment la pisciculture et les empoisonnements suivis de pêche contrôlée. Des espèces sont conservées mais l'on ne peut rien affirmer quant à la variabilité génétique, par manque de données.

Le tableau 10 résume la tendance actuelle de la diversité biologique en se basant sur des appréciations qualitatives puisque des données relatives à certains éléments ne sont pas disponibles. La diminution doit s'entendre ici comme celle des superficies, de la composition spécifique ou des structures principales des écosystèmes. En effet, il est évident qu'au cours des dernières années, l'on assiste à une extension des superficies des steppes surtout en zones jadis sahélienne et soudanienne.

Tableau 10 : Tendances actuelles de la diversité biologique

Composante de la diversité biologique		Tendance générale en terme de DB
Ecosystèmes		
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> • les forêts sèches • les fourrés • les forêts claires 	Diminution****
	<ul style="list-style-type: none"> • Palmeraies 	Diminution***
Savanes		Diminution***
Steppiques		appauvrissement en espèces*** Dégradation***
Sahariens		Diminution**
Zones de montagnes		Probable diminution
Zones humides naturelles		Diminution**
Agro-système sous pluie		Diminution*
Agro-système irrigué		Probable diminution
Espèces animales		
Espèces animales sauvages		Diminution*** Disparition
Espèces animales domestiques		Diminution* Disparition
Espèces végétales		
Ressources phytogénétiques		Diminution** Déperdition ; Erosion
Ressources zoogenétiques		Diminution*** Déperdition Erosion ; « Pollution »

NB: * peu de menace ; ** : moyenne ; *** : forte ; **** : très forte

De façon générale, les tendances des différents éléments de la diversité biologique sont à la diminution du fait notamment de la perversion des conditions climatiques (hausses des températures et de l'évapotranspiration, baisse et irrégularité des pluies) et surtout des pressions anthropiques.

1.3. Causes des principales menaces sur la diversité biologique

1.3.1. Principales menaces sur la diversité biologique

La diversité biologique fait l'objet de plusieurs menaces incluant :

- les diminutions des superficies ou les morcellements les écosystèmes forestiers des zones soudanaises et sahéliennes. Comme développé au paragraphe 1.2, pratiquement toutes les formations naturelles (forêts et savanes) ainsi que les formations montagnardes ou sahariennes

sont entrain de se rétrécir ou de s'appauvrir au plan spécifique. Cela est particulièrement évident pour la composante faune sauvage. En effet, en dehors des aires protégées, la faune sauvage (mammifères, oiseaux, reptiles) est en nette raréfaction voire disparition. Il est important de noter que pour les forêts, la menace est même la disparition pure et simple car la combinaison des diminutions, dégradation et appauvrissement spécifique va inévitablement conduire à leur disparition puisqu'il n'y aura plus de formation qui puisse répondre au critère de formation forestière.

- la dégradation des formations naturelles et des agrosystèmes se traduit par la destruction de la structure du sol, la baisse de la densité et la stratification verticale de la composante ligneuse avec accroissement des espaces vides ou la disparition quasi-totale de la composante ligneuse. Ces dégradations se manifestent aussi par l'envahissement des aires de pâturage et couloirs de passage ainsi que certains plans d'eau par des espèces à faible valeur fourragère. Il y a notamment *Sida cordifolia*, *Acanthospermum hispidum*, *Pergularia tomentosa*, *Calotropis procera*, *Chrozophora brocchiana*, *Fagonia burgerii*, *Hyptis suaveolens*, etc. pour les milieux terrestres ; *Typha australis*, *Polygonum plebeium*, *Phragmites karka*, *Mimosa pigra* pour les milieux aquatiques. Dans les agrosystèmes, les dégradations consistent plutôt en la baisse de la fertilité, de lessivage et de la salinisation des sols contribuant à une forte baisse de la productivité et à l'ameublissement du sol favorable à l'érosion éolienne.
- la déperdition ou la disparition des espèces ou leurs variabilités qui ne peuvent également pas être quantifiées faute de données fiables mais appréciées de façon qualitative du fait de l'évidence de ces menaces. De nos jours, il est très évident que les peuplements de plusieurs espèces végétales et animales ont beaucoup reculé : toute la zone sahélienne aux alentours du 16° parallèle abondait d'espèces animales bien connues des populations mais de nos jours, ces espèces sont plutôt des mythes (autruches, biches, lions, hyènes, etc.). Pour les espèces végétales également, ce sont les mêmes observations qui sont faites (cf. 1.2.2 et 1.2.3. ci-dessus).

1.3.2. Causes des principales menaces

Certaines causes de ces menaces sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Causes des principales menaces des écosystèmes naturels, des espèces et des ressources génétiques du Niger

Composante de la diversité biologique		Causes des menaces (dégradation)
Ecosystèmes		
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> • les forêts sèches • les fourrés • les forêts claires 	- défrichements, incendies, problèmes phytosanitaires (maladies et parasites), surpâturage, orpaillage, insuffisance de suivi et de contrôle de gestion sylvicole, dégradations diverses (déforestation, tourisme non écologique)
	<ul style="list-style-type: none"> • Palmeraies 	- défrichements, problèmes phytosanitaires (maladies et parasites), surpâturage, prélèvement des fruits immatures, prélèvement de bois d'œuvre et de services à l'état vert, insuffisance de suivi et de contrôle de gestion sylvicole, aridification du climat (avortement des fleurs et dépérissement des espèces soudaniennes), surexploitation des plantules.
Savanes		- sécheresses, érosion éolienne et hydrique, extension des superficies cultivées, déboisement anarchique, chasse et braconnage, feux de brousse, pauvreté des sols.
Steppiques		- facteurs naturels (Sécheresses, érosions éolienne et hydrique), facteurs anthropiques (pression démographique, surpâturage, feux de brousse, extension des superficies cultivées, déboisement anarchique, chasse et braconnage, exploitation minière)
Sahariens		- facteurs naturels (sécheresses extrêmes, durée d'insolation importante, vents violents et desséchants, érosion éolienne), facteurs anthropiques (mise en valeur de périmètres agricoles, destruction et/ou surexploitation des

	ressources biologiques, tourisme non écologique, chasse et braconnage)
Zones de montagnes	- érosion naturelle, surpâturage, mise en culture des terres, chasse et braconnage, tourisme,
Zones humides naturelles	- assèchement, incendies, pression agricole, chasse, braconnage, pêche incontrôlée, exploitation abusive diverse (sel, végétation aquatique), déchets plastiques
Agro-système sous pluie	- Erosion éolienne et hydrique, pauvreté des sols, lessivage des sols, pressions parasitaires, disparition de cultivars locaux, manque de pâturage, recrudescence de certaines maladies animales, envahissement des espaces pastoraux villageois par des espèces non ou peu appréciées, exploitation anarchiques des ligneux fourragers, pollution biologique, ramassage des résidus agricoles, déchets plastiques.
Agro-système irrigué	- salinisation, ensablement, baisse nappe phréatique, pollution chimique, problèmes phytosanitaires (maladies et parasites), inondations,
Espèces animales	
Espèces animales sauvages	- sécheresses récurrentes, facteurs anthropiques (pression démographique, rébellion armée, chasse et braconnage surpâturage, feux de brousse, pollution, travaux miniers), ensablement, pollution chimique et biologique, pressions parasitaires, tarissement et/ou baisse de niveau des plans d'eau, prolifération des plantes envahissantes, mauvaise pratique de pêche
Espèces animales domestiques	- sécheresses récurrentes, facteurs anthropiques (pression démographique, surpâturage, feux de brousse), envahissement des espaces pastoraux villageois par des espèces non ou peu appréciées, pression des prédateurs, problèmes phytosanitaires (maladies et parasites, catastrophes naturelles, pollution chimique et biologique), recrudescence des maladies animales (fièvre aphteuse, péripneumonie contagieuse bovine, pasteurellose, etc.).
Espèces végétales	
Espèces végétales	- sécheresses récurrentes, défrichements, incendies, problèmes phytosanitaires (maladies et parasites), surpâturage, prélèvement des fruits immatures, prélèvement bois d'œuvre et de services, aridification du climat (avortement des fleurs), pression agricole, envahissement des plantes exotiques, pollution chimique et biologique, salinisation, prélèvement abusif à des fins médicinales.
Ressources génétiques	
Ressources phytogénétiques	- sécheresses récurrentes, pression anthropique et facteurs climatiques, insuffisance de conservation ex situ, insuffisance des connaissances des ressources phytogénétiques, insuffisance des banques de gènes et d'arboretum, manque d'équipements, infrastructures et des personnels qualifiés, dégradation des biotopes
Ressources zoogénétiques	- sécheresses récurrentes, pression anthropique et facteurs climatiques, dégradation des biotopes, insuffisance de conservation ex-situ, insuffisance des connaissances des ressources zoo-génétiques, insuffisance des banques de gènes et de zoo, manque d'équipements, infrastructures et des personnels qualifiés

Les causes énumérées dans le tableau ci-dessus incluent les changements et variabilités climatiques et surtout les actions anthropiques qui sont multiformes et multiples. En effet, on constate de nos jours que l'agriculture constitue la principale cause en ce sens que par exemple dans la bande sud du pays, certains terroirs sont cultivés à plus de 95% ; certaines régions du pays sont déficitaires au plan énergétique (le bois produit naturellement est en deçà des besoins des populations) sans compter les autres prélèvements abusifs comme les récoltes de foin et les bois de service.

1.4. Incidences des changements des éléments de la diversité biologique pour le bien être humain

Concernant les incidences des changements observés sur le bien-être des populations, il n'y a également pas de données spécifiques et fiables, mais des évidences peuvent être relevées dans le

cadre de ce rapport. Ci-dessous un certain nombre d'avantages et d'intérêts pour l'utilisation des éléments de la diversité biologique sont énumérés (une synthèse est donnée dans le tableau 12), l'incidence des changements se traduit simplement par la disparition ou la difficulté d'accès à tous ces avantages avec d'autres conséquences comme l'accroissement de la pauvreté, la malnutrition et les maladies.

1.4.1. Rappel de quelques avantages de la diversité biologique

Les populations du Niger, particulièrement rurales, assurent leur bien-être essentiellement par l'exploitation de la diversité biologique. En effet, l'alimentation, les médicaments, la construction, les combustibles, les matériaux d'œuvre, etc. en sont tirés. L'agriculture, l'élevage et l'exploitation de la diversité biologique spontanée contribuent à 41 % au PIB et 44 % aux exportations nationales en 2001 (2nd rapport national RPGAA, 2007). Quelques avantages qualitatifs de la diversité biologique sont récapitulés dans le tableau 12.

Tableau 12 : Avantages de la biodiversité pour l'homme.

Composante de la diversité biologique	Impacts pour le bien-être de l'Homme		
	Autoconsommation	Génération des revenus	Autres apports
Ecosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - bois énergie, d'œuvre et de service ; - produits de cueillette ; - gibiers ; - alimentation en eau ; - production agricole, - productions fourragères ; - loisirs ; - pêche ; - purification de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - foin/paille ; - bois énergie, d'œuvre et de service ; - produits de cueillette ; - gibiers ; - éco tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - régulations atmosphériques ; - régulation cycle de l'eau et des autres éléments minéraux ; - protection contre l'érosion ; - foncier (habitat, champs de culture, parcours, plans d'eau,...) ; - bois sacrés, etc.
Espèces	<ul style="list-style-type: none"> - médicaments ; - bois d'œuvre ; - bois énergie ; - bois de service ; - fibres ; - aliments ; - utilisation socioculturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - produits forestiers ligneux et non ligneux ; - agro-alimentaire ; - herboristerie, - artisanat ; - apiculture. 	<ul style="list-style-type: none"> - fonctionnement des écosystèmes ; - résilience des écosystèmes ; - fertilisation ; - pollinisation ; - Ornement ; - Transport/traction.
Ressources génétiques	<ul style="list-style-type: none"> - possibilité d'amélioration des productions ou des qualités ; - adaptation aux changements climatiques ; - accroissement des options de valorisation de l'espèce ; - assurance de l'utilisation future (Pérennisation de l'accès) ; - sélection traditionnelle ; - recherche scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> - semences ; - accès aux ressources génétiques ; - droit de propriété intellectuelle ; - biotechnologie traditionnelle et moderne. 	<ul style="list-style-type: none"> - maintien de la diversité biologique.

1.4.1.1. Au plan agricole

Les produits exportés comprennent l'oignon, le niébé et le souchet soit respectivement 58%, 27% et 6% de la valeur totale des exportations agricoles (MDA/MRA, 2007). Le secteur participe à 16% du produit d'exportation.

Il n'y a pas de statistiques sur la commercialisation des cultures secondaires dont la vente génère beaucoup de revenus aux personnes les plus vulnérables constituées par les femmes, les enfants et

même les hommes démunis. Par exemple, la vente des gousses mûres ou immatures de niébé, les gousses de voandzou, les fruits immatures des calebassiers, les légumes, etc. Les activités génératrices de revenus dans ce domaine concernent plus d'une centaine d'espèces et de milliers de famille en vivent.

1.4.1.2. Au plan de l'élevage

Les produits de l'élevage constituent le second poste des principaux produits exportés, juste après l'uranium. Ils représentent 70% des produits d'exportation et 39% des recettes totales d'exportation, soit près du double des produits agricoles. Les exportations des produits de l'élevage sont constituées d'animaux sur pieds notamment des bovins, des ovins, des caprins et des camelins qui représentent respectivement 41%, 45%, 7%, et 5% des exportations des produits de l'élevage (MDA/MRA, 2007). Ils contribuent de manière significative au budget des ménages à hauteur de 15% (SDR-PA, 2006). Cependant, on observe ces dernières années une exportation d'asins de plus en plus importante sous forme de convoi à pied vers les pays voisins (Nigeria, Benin, etc.) dont les statistiques manquent dans le rapport national de RGAC.

Cette importance économique des espèces animales domestiques se présente de plusieurs manières :

- chez les sédentaires, l'élevage est une activité économique secondaire. Le bétail représente pour eux la source de transport, de revenu monétaire et un capital rapidement convertible ;
- chez les nomades Peulhs et Toubou, le troupeau est la principale source de revenu ; la source de richesse et un moyen de survie ;
- chez les Touaregs, le bétail participe autant que l'artisanat et l'agriculture à la constitution des revenus.

Au niveau de toutes ces ethnies, les revenus monétaires tirés de l'exploitation des sous produits animaux (peaux, cuir, cornes, poils...) sont très importants et contribuent efficacement à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ainsi, le secteur de l'élevage contribue de façon substantielle à la sécurité alimentaire du pays à travers les productions de viande (abattage), de lait, des œufs (Tableau 13) et d'autres produits.

Tableau 13 : Importance relative des produits et services fournis par les animaux (%)

Espèces	Lait (%)	Viande (%)	Œufs (%)	Peaux (%)	Fumier(%)	Traction (%)	Cultures (%)	Récréation (%)	Autres (%)	Total (%)
Bovins	40	50		1	4	2	2		1	100
Moutons	10	83		5	2					100
Chèvres	40	55		3	2					100
Dromadaires	30	60		2	1	5	1		1	100
Chevaux	0	0		0	2	80	1	17	0	100
Anes	0	0		0	2	90	18	0	0	100
Poules et pintades		80	20				0	0		100
Dindes		95						5		100
Canards		98	2							100
Lapins		100								100

Sources: RNERGA (2003)

Au niveau du potentiel génétique, les races locales sont bien adaptées au milieu et certaines comme l'Azawak et la Chèvre rousse ont acquis leurs titres de noblesse.

1.4.1.3. Au plan forestier

Les ressources forestières apportent une contribution importante, particulièrement aux populations rurales. Ces ressources contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires, sanitaires et énergétiques. Les besoins en énergie des ménages sont satisfaits à plus de 90 %. Créateur de nombreux emplois dont

environ 20.000 familles impliquées, elles constituent une source de revenus indispensable pour de nombreux ruraux et urbains notamment à travers le commerce urbain du bois qui génère un chiffre d'affaires estimé à plus de deux milliards de FCFA par an. Aussi, les ressources forestières fournissent d'importants compléments alimentaires aux populations, à travers la consommation des feuilles, fruits et noix. Les fruits et feuilles rentrent pour 25 % dans la ration alimentaire des ruminants au Niger. Cet apport est d'autant plus important qu'il intervienne en saison sèche.

L'importance de la diversité biologique notamment la fourniture d'importants compléments alimentaires aux populations, à travers la consommation et la vente des feuilles, fruits et noix est illustrée par les exemples des résultats des travaux de recherche dans la zone de Tamou (Barmo, 2008) :

- **Les feuilles de l'espèce *Cassia tora***

Elles sont vendues à l'état frais, sec et cuit. Le prix d'une tasse (5 kg) varie de 300 à 600 F CFA en fonction des marchés, des périodes de vente et de l'état des feuilles. Les chiffres d'affaire annuels des collecteurs des feuilles de *Cassia tora* varient entre 2 500 F et 20 000 F CFA.

- **Les feuilles des espèces *Corchorus tridens* et *Ceratotheca sesamoides***

Les feuilles sont vendues à l'état sec en mesure locale (tia), par tasse ou par sac. Une tia des feuilles *Ceratotheca sesamoides* coûte 75 F en saison de pluies (juillet-septembre) et 100 F en saison sèche. En effet, une vendeuse gagne 10 000 à 16 000 FCFA par an.

- **Les feuilles de l'espèce *Adansonia digitata***

Elles sont commercialisées sur tous les marchés du Niger (Figure 2).



Figure 2 : Vente des feuilles sèches de l'espèce *Adansonia digitata* au marché de Tamou

Les quantités vendues et le prix du sac ou de la tasse varient selon le lieu de vente et la période de l'année. Ainsi, le prix d'un sac varie de 1500 à 2000 F CFA. Le revenu annuel tiré de cette vente se chiffre entre 16000 et 28000 FCFA.

- **La gomme**

Les principales espèces végétales concernées par cette activité sont *Acacia senegal* et *Combretum nigricans*. La gomme de l'espèce *Acacia senegal* est très appréciée. Les quantités prélevées varient de 10 à 50 tasses (d'environ 3 kg/tasse) par saison et par individu. Les recettes varient entre 5000 F et 25 000 F par saison et par individu.

- **Les drupes de *Ziziphus mauritiana* (Figure 3)**

Le commerce des drupes « jujubes » est très développé dans les centres urbains comme Maradi, Zinder, Kollo et Niamey. La vente se fait par tas ou sac. Le sac de 30 kg est vendu entre 5000 F et 8000 F CFA selon la qualité des fruits et le lieu de vente.



Figure 3 : Drupes ou jujubes de l'espèce *Ziziphus mauritiana*

- **Les drupes de *Balanites aegyptiaca* (Figure 4)**

Comme des jujubes, elles font l'objet des transactions en direction des centres urbains. Le prix d'une tasse (5kg) varie de 800 à 1500 F CFA selon le lieu de vente. Ainsi, le revenu tiré de cette activité varie de 14 400 F à 22 000 F par saison (3 mois de récolte).



Figure 4 : Drupes de l'espèce *Balanites aegyptiaca*

- ***Andropogon gayanus* et *Ctenium elegans***

Les poacées hautes comme *A.gayanus* et *C. elegans* font l'objet du commerce en saison sèche. Elles sont vendues en bottes ou confectionnées en palissades (secco) aux villages et aux marchés. Le prix de vente d'une botte varie de 500 F à 800 F, ce qui n'est surtout pas négligeable pour une activité à faible investissement.

- **Les foins des espèces *Alysicarpus ovalifolius* et *Cenchrus biflorus***

La collecte des foins est aussi une activité génératrice de revenu pour les populations rurales. Une partie de ce produit est utilisée pour l'alimentation du bétail de la famille et l'autre partie, la plus importante est vendue dans le village en saison sèche et froide ou au marché. Une botte de foin de l'espèce *Alysicarpus ovalifolius* est vendue à 200 F à la récolte (septembre-novembre) et 600 F en mai et juin. Le revenu tiré de cette activité varie de 10 000 à 25000 F par saison et par individu. Beaucoup des jeunes s'adonnent à cette activité rémunératrice pour subvenir à leurs besoins (habits, transport, achat radio).

- **La médecine traditionnelle**

Les guérisseurs traditionnels utilisent des plantes pour traiter des maladies ou faire de la « magie ». Les produits obtenus sont soit utilisés par la famille (autoconsommation, cadeau) soit commercialisés sur place même dans le village. Le prix des traitements varie de 1000 F à 30 000 F. A titre illustratif, un tradipraticien de la zone de Tamou a affirmé gagner 600 000 F en 2006. Cette activité permet aux pratiquants de satisfaire tous les besoins de la famille et aussi de réaliser des économies très variées (animaux, champs, moulins...). L'activité regroupe et emploie beaucoup de personnes : l'Association des Tradipraticiens du Niger (ATPN) a plus de 1500 membres recensés et classés en quatre (4) catégories (Tradiprathérapeute, Accoucheuse traditionnelle, Herboriste et Médico droguiste) sans compter ceux qui n'y ont pas adhéré pour diverses raisons.

Par ailleurs, partout au Niger, l'utilisation des produits forestiers non ligneux notamment les feuilles de *Moringa oleifera* et de *Lawsonia inermis* occupent une place de choix dans la vie socioéconomique des populations :

- **Feuilles de *Moringa oleifera***

Les feuilles de l'espèce *Moringa oleifera* sont consommées au Niger à cause de leur richesse en protéines, glucides, vitamines (A et C) et minéraux (calcium et fer). L'activité de collecte est exercée surtout par les femmes et les jeunes filles durant toute l'année. Le commerce de ces feuilles est très développé surtout dans les grands centres urbains comme Maradi, Niamey, Zinder, etc. La vente se fait par tas et par sac (environ 30 kg) à l'état frais, sec et cuit. Le sac est vendu à 3000 F à l'état frais et 20 000 F à l'état cuit et sec.

- **Les Feuilles *Lawsonia inermis***

La collecte des feuilles *Lawsonia inermis* est une activité génératrice de revenus exercée par les femmes et les jeunes. Ces feuilles sont utilisées dans la pharmacopée traditionnelle, la teinture, le cosmétique et la protection des terres de culture sous forme de haies vives. Elles sont également appréciées par le bétail à l'exception du chameau dont les feuilles lui sont toxiques. Les feuilles sont vendues en sac de 30 kg à l'état sec à raison de 7 000 F CFA et en tia (mesure local=2,5 kg) sous forme de poudre à 750 F.

De plus au Niger, plusieurs espèces et domaines d'utilisation de la diversité biologique végétale ont été identifiés :

- l'alimentation humaine utilise 210 espèces végétales ;
- l'alimentation du bétail pour laquelle 235 espèces réparties en 48 familles sont utilisées. Les feuilles et les tiges constituent l'essentiel des fourrages ;
- 270 espèces appartenant à 70 familles interviennent en pharmacopée traditionnelle ;
- 41 espèces sont utilisées pour la lutte contre les ennemis des cultures ;
- 127 espèces sont couramment utilisées dans l'artisanat, la construction d'habitat et d'abris (cases, greniers, hangars, étables, toitures des maisons en banco) ;
- l'utilisation des espèces végétales comme repère dans le temps et l'espace ;
- les considérations rituelles ;
- l'utilisation des plantes comme symboles et dans la magie ;
- les végétaux sont également utilisés comme colorants, cosmétiques, savons, shampoing, insignes et emblèmes, dans la tannerie et l'embellissement.

L'importance de la diversité biologique notamment la place des produits forestiers ligneux et non ligneux dans l'économie des ménages des populations locales est montrée dans le tableau 14 pour la zone de Tamou.

Tableau 14 : Revenus estimatifs issus de la vente de quelques produits forestiers ligneux et non ligneux dans la zone de Tamou

Produits exploités	Utilisation	Production	Revenus mensuels (F CFA)	Revenus annuels
Produits ligneux				
Bois de feu	Bois énergie	4 fagots/semaine	8000	64000F (8mois)
Mortiers	Domestique	6 mortiers/mois	18000	162000 F (9mois)
Pilons	Domestique	12 pilons/mois	12000	108000F (9 mois)
Produits non ligneux				
Cordes	Domestique	14 cordes/semaine	2800	22400 F (8 mois)
Nattes	Domestique	10 nattes/mois	6000	60000 F(10 mois)
Feuilles de <i>Hyphaene thebaica</i>	Domestique	4 bottes/mois	8000	80000F (10 mois)
Chaume <i>Andropogon gayanus</i>	Domestique	15 bottes/mois	9750	19500F (2 mois)
Chaume <i>Ctenium elegans</i>	Domestique	3bottes/semaine	7000	14000 F(2 mois)
Feuilles <i>Adansonia digitata</i>	Alimentation	3 tasses/semaine	4800	28800 F (6 mois)
Feuilles <i>Cassia tora</i>	Alimentation	20 tasses/mois	7000	28000 F (4 mois)
Feuilles <i>Ceratotheca sesamoides</i>	Alimentation	8 tias/semaine	3200	16000 F (5 mois)
Feuilles <i>Corchorus tridens</i>	Alimentation	15 tasses/mois	4500	22500 F (5 mois)
Fruits <i>Diospyros mespiliformis</i>	Alimentation	20 tias/mois	2000	6000 F (3 mois)
Fruits <i>Hyphaene thebaica</i>	Alimentation	2 sacs de 50kg/mois	2000	10000 F (5 mois)
Fruits de <i>Ziziphus mauritiana</i>	Alimentation	1 sac de 30 kg/mois	3000	12000 (3mois)
Fruits de <i>Balanites aegyptiaca</i>	Alimentation	13 tasses/mois	7800	23400F (3mois)
Fruits <i>Adansonia digitata</i>	Alimentation	10 tias/mois	1500	4500 F (3mois)
Fruits <i>Parkia biglobosa</i>	Alimentation	40 tias/mois	2000	6000 F (3 mois)
Gomme	Alimentation	12 tasses/mois	6000	24000F (4mois)
Fane <i>Cenchrus biflorus</i>	Fourrage	7 bottes/semaine	1050	3150 F (3mois)
Fane <i>Alysicarpus ovalifolius</i>	Fourrage	7 bottes/semaine	1050	3150 F (3mois)
Gousses <i>Faidherbia albida</i>	Fourrage	5 sacs de 20kg/mois	1500	6000 F (4 mois)

Source : Barmo (2008)

1.4.1.4. Au plan de la faune et du tourisme

A titre de rappel, le potentiel faunique du Niger est composé de 3.200 espèces animales dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens et 112 espèces de poissons (CNEDD, 1998).

Quant aux utilisations des espèces animales sauvages par l'homme, elles sont difficiles à préciser du fait des activités clandestines opérées dans ce domaine. L'on sait, cependant, que la chasse est une activité fortement pratiquée au Niger. Cette activité était interdite dans les années 1974 à 1997. Mais, depuis 1998, elle a été réglementée suite à l'adoption de la Loi 98-007 portant régime de chasse au Niger. C'est pourquoi, chaque année des permis de chasse sont délivrés à des particuliers. Par exemple, les recettes cynégétiques ont varié de près de 12 millions en 1999 à plus de 130 millions FCFA en 2003 et peuvent atteindre voire dépasser 4 milliards de FCFA si la chasse était mieux et bien gérée (CNEDD, 2004). Dans pratiquement tous les groupes ethniques, voire les villages, des manifestations grandioses comme le « boud'a daji » sont encore organisées (cas de Massalata à Konni). Le tableau 15 donne des indications minimales qualitatives sur certaines espèces sauvages utilisées dans divers domaines d'intérêts pour l'homme.

Tableau 15 : Quelques utilisations des espèces animales

Groupes taxonomiques		Alimentation	Pharmacopée	Artisanat
Invertébrés	Mollusques	-	11****	-
	Arthropodes	-	11	1
	Insectes	3 *	-	-
Vertébrés	Poissons	20 **	4	-
	Reptiles	8	12	12
	Oiseaux	9 ***	7	*****
	Mammifères	23	9	19
	Total	63	54	32

*NB : * La majorité des espèces de criquets sont consommées mais une seule paraît l'être à grande échelle puisqu'elle est vendue sur les marchés; ** toutes les (plus de 100) espèces de poisson sont consommées; *** Pratiquement toutes les espèces d'oiseaux sont utilisées pour l'alimentation ; ****Plusieurs espèces de Mollusque recensées chez les tradipraticiens ne sont pas locales; ***** Les plumes de plusieurs espèces d'oiseaux sont décoratives et utilisées à cet effet.*

1.4.1.5. Au plan piscicole

Concernant la pêche, la filière poisson fait vivre en moyenne plus de 50 000 personnes composées de pêcheurs, transformateurs, mareyeurs et intermédiaires.

La production nationale est estimée à plus de 30 000 tonnes en 2007 représentant un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de 12 milliards de francs CFA (DFPP, 2007).

1.4.1.6. Au plan apicole

Pour l'apiculture, la partie sud du Niger dispose d'importantes potentialités mellifères et d'un savoir traditionnel en production de miel, ce qui a favorisé le développement de cette activité. Le miel récolté est consommé ou vendu dans les marchés de la localité (Figure 5) ou dans les villages. Le prix du litre de miel varie de 1500 à 3000 F CFA selon le lieu de vente et la période de production. Le revenu tiré de cette activité varie aussi en fonction du village et du savoir faire des apiculteurs. Par exemple dans le village Molli (à coté du parc W), les grands producteurs apicoles gagnent environ 150 000 à 300 000 F CFA/an et les petits 25 000 à 80 000 F CFA/an (Moussa, 2006).



Figure 5 : Vente du miel au marché de Allambaré

En plus de son importance socio-économique, l'apiculture participe au développement de la diversité biologique en ce sens que les abeilles pollinisent des plantes.

L'apiculture est aussi assez pratiquée au Niger et plusieurs coopératives sont actuellement actives notamment à Madarounfa, Makalondi, Matamaye, Gaya et Magaria. Généralement l'activité vient appuyer celles de l'agriculture.

1.4.2. Incidences des changements de la diversité biologique

Les incidences des changements des éléments de la diversité biologique sont à priori les contraires de tous les avantages énumérés ci-dessus. Cependant, cela n'est pas valable dans tous les cas. En effet, la perte des avantages est fonction des zones. Là où les changements sont sévères, les populations sont plus affectées particulièrement pour ce qui concerne les espèces végétales.

L'accessibilité à divers produits de cueillette ou de chasse est de nos jours fortement réduite particulièrement dans les domaines non protégés de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Et cela a une grande conséquence au plan de la génération des revenus et surtout au plan alimentaire et nutritionnel. L'essentiel des chasseurs de ces zones s'est reconverti à d'autres activités avec comme risque la perte de tous les savoirs ou connaissances relatives à la chasse. Aujourd'hui, plusieurs pauvres sont obligés de payer les feuilles de *Corchorus spp.*, *Ceratotheca sesamoides* ou de *Adansonia digitata* pour les préparations des sauces alors que ces feuilles étaient jadis abondantes dans leurs terroirs. En rappel, 210 espèces végétales sont alimentaires, 215 sont fourragères, 127 artisanales, 41 sont utilisées dans la protection des cultures. Comme conséquences des changements, tout ou partie de ces espèces ne sont pas accessibles, selon les localités, aux populations qui ne peuvent donc plus les utiliser. Le retard de croissance et l'insuffisance pondérale sont passés de 32 et 36% en 1992 à 40% en 2000 avec une acuité plus forte dans les régions de Diffa, Maradi et Zinder (SDR, 2003). Ces phénomènes paraissent en croissance malgré les appuis de l'ONG « Médecins sans frontières » dans ces régions.

L'accessibilité à d'autres produits issus des espèces et utilisés comme médicaments échappent également aux populations. Il est facile de constater, par exemple, que les populations situées aux abords des massifs forestiers ont plus d'activités génératrices de revenus que les autres. A titre d'exemple, la population située autour de l'aire protégée de Baban Rafi y tire profit par sa gestion participative à travers les marchés ruraux de bois.

Le cheptel national assurait aux populations une consommation annuelle de 107 litres/personne en 1968 contre environ 30 actuellement malgré une importante contribution des apports extérieurs estimés à plus de 6000 tonnes soit l'équivalent de six (6) milliards de FCFA. La consommation de viande qui était de 24 kg/personne/an en 1968, n'est guère que d'environ 9 kg/personne de nos jours et cela malgré les accroissements des effectifs de cheptel constatés. En fait, ces accroissements sont souvent contrariés par la disponibilité fourragère.

La conséquence des dégradations des agrosystèmes est la baisse de productivité et la récurrence des déficits céréaliers malgré les accroissements d'utilisation d'intrants et des technologies éprouvées. Toujours dans le cadre de cette dégradation, les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles pour les habitants des Oasis qui s'ensablent, s'assèchent ou se salinisent.

Quant aux écosystèmes naturels, c'est leur fonction écologique qui manque de façon générale à toutes les populations. L'importance de la couverture des ligneux dans le phénomène de la pluviosité a été mis en évidence, en ce sens que les arbres contribuent à la saturation de l'air en saison pluvieuse et donc à la chute des pluies. La baisse de la fréquence des lignes de grain (ces grands orages balayant l'Afrique de l'Ouest de la mer rouge à l'océan atlantique) serait liée au recul des peuplements naturels.

1.5. Contraintes liées à la gestion de la diversité biologique

Les contraintes liées à la gestion de la diversité biologique sont difficiles à appréhender d'un seul tenant. Néanmoins, certaines contraintes majeures peuvent être relevées.

1.5.1. Contraintes socio-économiques

Depuis près d'une vingtaine d'années, l'Etat n'alloue plus suffisamment de ressources financières et même humaines à la gestion de la biodiversité. En conséquence plusieurs forêts protégées ont

simplement disparu après dégradation ou destruction par les populations faute de suivi par les services techniques.

Les structures travaillant sur les éléments spécifiques de la diversité biologique (recherche sur les espèces, les ressources génétiques) ne bénéficient pas de subventions pour cela encore moins pour les formations, les équipements ou les infrastructures.

Il n'y a plus d'infrastructures adéquates ni suffisamment de personnel qualifié (spécialistes) pour la conduite d'activités spécifiques pour l'amélioration des connaissances sur la diversité biologique locale.

Les bailleurs de fonds octroient peu de financement axé spécifiquement sur la question des connaissances (caractérisations, inventaires, études diachroniques, etc.) de la diversité biologique ; de même les projets de développement ne financent jamais d'activités y relatives.

L'appauvrissement croissant des populations les conduit à accentuer les pressions sur les éléments de la biodiversité seules sources facilement accessibles pouvant se consommer ou générer directement des revenus (bois, feuilles, gommés, etc.) .En ce sens que sans sources alternatives de génération de revenus ou de combustibles ou autres matériaux de service, la pression se renforcera davantage sur la diversité biologique qui sera difficile à gérer durablement.

1.5.2. Contraintes liées aux connaissances

Le Niger à l'instar de beaucoup d'autres pays africains n'a pas fini de relever et lister l'importante diversité des espèces végétales et animales. La situation est caractérisée par :

- faible connaissance des groupes taxonomiques entiers notamment Champignons, lichens, bactéries et virus ;
- faible connaissance de la distribution, de la localisation ou du statut des éléments de la biodiversité ; il en est de même pour la biologie et de la dissémination des espèces dans le souci de l'utilisation durable ;
- peu d'activités de recherche fondamentale sur les éléments par manque ou insuffisance de spécialistes, d'équipements scientifiques et techniques adéquats et d'infrastructures.

1.5.3. Contraintes institutionnelles

La gestion des éléments de la biodiversité s'est faite jusque là sous forme sectorielle (ME/LCD, MRA, SNRA, et parfois des ONG, OP et des privés) sans pratiquement aucune synergie. Le CNEDD a, comme une de ses missions, la charge de la coordination de toutes les activités en matière de gestion et d'exploitation des éléments de la diversité biologique. Il est confronté à l'absence d'un lien institutionnel formel ou du refus (conflit de compétence) de certaines structures à transmettre les résultats de leurs activités, cette mission est rendue difficile.

1.5.4. Contraintes alimentaires

Comme souligné plus haut, la principale source alimentaire des espèces animales sont les plantes et les résidus de récolte. Les sécheresses successives, la désertification et ses causes (déforestation, érosion éolienne et hydrique) ont contribué à détruire l'équilibre de la diversité biologique.

Ainsi au Niger, plusieurs phénomènes ont été à la base de la réduction du potentiel fourrager :

- une réduction des quantités de fourrages disponibles s'exprimant par des crises au moment des grandes sécheresses de 1968 – 1973 et 1984 – 1985 , ou de façon chronique par la réduction des aires de pâturage (extension vers le nord des zones culturales pluviales) ;
- une réduction de la quantité des fourrages disponibles causée par la sécheresse et le surpâturage. A cet effet, et dans de nombreuses régions de notre pays, on remarque la disparition de fourrages les plus appréciés au profit d'espèces végétales de qualité alimentaire nulle ou médiocre telle que l'espèce *Sida cordifolia* ;

- la disparition des jachères et la mise en cultures des couloirs de passage des animaux rétrécissent considérablement l'espace pastoral disponible.

Les contraintes alimentaires dans la zone agro-pastorale relèvent également de la dégradation des pâturages et de la désertification entraînant une compétition agriculture – élevage qui débouche parfois sur des conflits fonciers. Ainsi, la cohésion entre agriculteurs et éleveurs diminue au fur et à mesure que leur complémentarité s'estompe. A cela, s'ajoute le manque de points d'abreuvement, l'immigration des éleveurs et l'élargissement des aires agricoles et maraîchères constituant parfois des sources de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

CHAPITRE 2 : ETAT D'AVANCEMENT DES STRATEGIES ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.

2.1. Description de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB).

2.1.1. Description de la Stratégie

Dans le souci d'honorer les engagements pris en signant et ratifiant respectivement en juin 1992 et Juillet 1995, la Convention sur la Diversité Biologique, le Niger a élaboré sa Stratégie et son Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB), conformément aux dispositions de l'article 6 de ladite Convention. Cette élaboration a été possible grâce à l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le PNUD.

La SNPA/DB constitue un des six programmes prioritaires du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable du Niger (PNEDD) qui constitue l'agenda 21 pour le Niger. Cette stratégie et son plan d'actions constituent le cadre national de référence en matière de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

Le processus d'élaboration de la stratégie a été coordonné par le Secrétariat de la Commission Technique Diversité Biologique (équipe pluridisciplinaire) créée par arrêté n°053/PM/CNEDD du 21 juillet 1997. Il s'est déroulé en trois étapes essentielles à savoir :

- ✓ mise en place d'un cadre organisationnel ;
- ✓ évaluation de la diversité biologique ;
- ✓ élaboration et /ou adaptation des plans d'actions nationaux et des stratégies en matière de diversité biologique dans un cadre cohérent de programmes et projets.

LA SNPA/DB, document national résultant d'un consensus entre les différents partenaires du secteur public, du secteur privé et de la société civile, comporte six (6) principaux chapitres à savoir :

- (1) caractéristiques générales du pays ;
- (2) portrait de la diversité biologique du Niger ;
- (3) étapes de la mise en œuvre de la convention au niveau national ;
- (4) objectifs généraux ;
- (5) thèmes couverts par la stratégie ;
- (6) plan d'actions national de la Diversité Biologique.

Dans le cadre du processus de la SNPA/DB, la pérennité du capital productif (faune et flore) constitue le principal enjeu. Les analyses réalisées dans le cadre de plusieurs programmes et projets indiquent que le Niger arrive difficilement à faire fructifier ce capital. En effet, les ressources vivantes (flore, faune, etc.) ne peuvent plus supporter l'exploitation abusive qu'elles subissent depuis un demi-siècle comme indiqué au chapitre I.

Les objectifs fondamentaux de la SNPA/DB découlent des objectifs de la Convention et de la vision nationale en matière de diversité biologique. Il s'agit de :

- assurer la conservation de la diversité biologique ;
- utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique ;
- assurer les conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs.

Pour atteindre ces objectifs fondamentaux, cinq (5) objectifs stratégiques ont été définis :

- (1) élaborer un cadre spécifique de référence et d'harmonie pour tous les secteurs ayant en charge la gestion de la diversité biologique ;

- (2) promouvoir l'intégration multisectorielle des programmes et des actions en faveur de la diversité biologique ;
- (3) améliorer les connaissances des ressources de la diversité biologique et assurer un suivi régulier de leur évolution ;
- (4) concevoir des modèles et techniques de gestion intégrée et durable des ressources de la diversité biologique ;
- (5) poursuivre les travaux de recherche sur la compréhension du climat et utiliser au mieux les résultats y afférents dans la gestion de la biodiversité (lutte contre la sécheresse et la désertification, sélection d'espèces et de variétés adaptées, conservation, économie de l'eau, etc.).

Ces objectifs sont pris en compte dans le plan d'actions de la Stratégie de Développement Rural (SDR).

Tenant compte du contexte national et de l'esprit de la Convention sur la Diversité Biologique, la SNPA/DB repose sur des principes fondamentaux ayant guidé le processus du PNEDD dont les plus importants sont :

- une approche globale et intégrée ;
- une concentration des actions ;
- une prise en compte des acquis.

Sur la base des préoccupations formulées dans le rapport d'évaluation de la diversité biologique du Niger et du texte de la convention sur la diversité biologique, seize (16) thèmes prioritaires ont été retenus pour constituer les axes fondamentaux du document de stratégie nationale à savoir : (1). ressources énergétiques ; (2) conservation (aires protégées, espèces menacées, conservation ex-situ...) ; (3) faune sauvage ; (4) ressources forestières ; (5) agriculture ; (6) élevage ; (7) ressources minières ; (8) aménagement du territoire ; (9) biotechnologies et biosécurité ; (10) gestion de l'eau et des ressources aquatiques ; (11) urgences environnementales ; (12) participation des populations, de la société civile et du secteur privé ; (13) évaluations environnementales ; (14) sensibilisation, formation, recherche ; (15) cadre juridique et institutionnel ; (16) connaissances traditionnelles et valeurs spirituelles.

Pour chacun des 16 thèmes, il a été développé la problématique, les orientations stratégiques, les mesures à prendre et les actions à mener prenant en compte les actions en cours et les actions nouvelles.

Les actions nouvelles ont été classées en trois niveaux de priorité suivant des critères bien définis.

2.1.2. Plan d'Actions de la Diversité Biologique

A travers le présent cadre de planification de la biodiversité, le Niger poursuit les actions en cours et entreprend des nouvelles afin d'atteindre les trois objectifs majeurs de la convention. L'atteinte de ces objectifs devait permettre d'ici 2024, un changement de mentalités et d'attitudes des populations.

L'état actuel de la biodiversité au Niger nécessite que des solutions rapides soient apportées dans certains domaines d'intervention. C'est pourquoi, parmi les actions retenues dans la stratégie nationale, les actions de **priorité 1** ont été retenues pour élaborer le plan d'actions de la stratégie. Ces actions ont fait l'objet d'un regroupement et d'une harmonisation afin de les insérer dans des ensembles cohérents formulés sous forme de projets et de programmes. Le plan d'action a été élaboré pour être mis en œuvre pendant une durée de cinq (5) ans. Il sera réactualisé au besoin, par l'insertion progressive des actions de **priorité 2 et 3** de ladite stratégie.

Le plan d'actions est ainsi constitué d'un ensemble de programmes et projets suivants, présentés sous forme de fiches signalétiques, selon la méthode du cadre logique et selon les critères cohérents :

- **P.1** : Développement et promotion des sources d'énergie alternatives ;

- **P.2** : Conservation des ressources génétiques, ce programme est composé de deux (2) volets/projets importants :
 - ✓ La conservation des ressources floristiques et fauniques ;
 - ✓ Le développement de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle.
- **P.3** : Aménagement et utilisation durable des écosystèmes, ce programme est composé de six (6) volets / projets :
 - ✓ Conservation des écosystèmes sahariens ;
 - ✓ Aménagement et utilisation des aires protégées ;
 - ✓ Protection, aménagement et rentabilisation des zones périphériques des aires protégées ;
 - ✓ Aménagement et gestion des aires de parcours ;
 - ✓ Protection et restauration des écosystèmes menacés et / ou vulnérables ;
 - ✓ Gestion intégrée des zones humides.
- **P.4** : Surveillance des éléments constitutifs de la Diversité Biologique ;
- **P.5** : Renforcement des capacités et appui institutionnel ;
- **P.6** : Biotechnologies et Biosécurité ;
- **P.7** : Information, Education, Communication sur la Diversité Biologique.

2.1.3. Modalités de mise en œuvre de la SNPA/DB

La mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'actions en matière de la biodiversité est assurée par l'ensemble des acteurs (principaux ministères, ONG, collectivités, monde des affaires et des industries, etc.) sous la coordination du Secrétariat Exécutif du CNEDD. Les projets et programmes définis dans le plan d'actions ont été placés sous la tutelle des institutions de l'état notamment des ministères pour faciliter la mise en œuvre.

2.1.4. Cadre provisoire des buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique

Dans le cadre de l'objectif 2010 de la convention sur la diversité biologique « *réduire le rythme de la perte de diversité biologique d'ici 2010* », le Niger a intégré certains objectifs dans les documents de référence (SDR, PNEDD, SNPA/DB, PAMT) et défini des indicateurs de mesures. Le tableau ci-dessous fait la situation de cette intégration.

Tableau 16 : Cadre provisoire des buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique

Buts et objectifs	Indicateurs pertinents de la convention	Objectifs/Indicateurs nationaux
Protéger les éléments constitutifs de la diversité biologique		
<i>But 1. Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes</i>		
Objectif 1.1: Conserver effectivement au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète.	<ul style="list-style-type: none"> - couverture des aires protégées ; - évolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés ; - évolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées. 	<p>Objectif SDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étendre la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> de la diversité biologique (avec résultat attendu : les superficies des domaines protégés est passé de 6,6% en 2004 à 10% en 2015 avec une diversité biologique améliorée). <p>Indicateurs SDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - superficie de nouvelles aires protégées classées ;

		<ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouvelles aires classées, - nombre d'animaux par espèce ; - nombre d'espèces animales disparues et réintroduites ; - nombre d'inventaires réalisés ; - nombre de plans de surveillance et de suivi écologiques élaborés et mis en œuvre. <p><u>Indicateurs SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'aires protégées aménagées ; - nombre de conservatoires des espèces animales et végétales créés ; - nombre de jardins zoologiques et d'arboréta créés ; - Superficie des aires protégées déjà créées ; - nombre de sites potentiels identifiés pour classement ; - nombre de centres semenciers nationaux créés et/ou réhabilités.
Objectif 1.2: Protéger les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique.	<ul style="list-style-type: none"> - évolution des biomes, écosystèmes et habitats Sélectionnés ; - évolution de l'abondance et de la répartition des espèces Sélectionnées ; - couverture des aires protégées. 	<p><u>Objectif SNPA /DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - valoriser le réseau d'aires protégées déjà créées et favoriser le classement en aires protégées des sites potentiels. <p><u>Indicateurs SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de sites identifiés pour classement, - 8,5 millions d'ha d'aires existantes, - au moins 10 millions d'ha à protéger d'ici 2015.
<i>But 2. Promouvoir la conservation de la diversité des espèces</i>		
Objectif 2.1: Restaurer et préserver les populations d'espèces de groupes taxonomiques sélectionnés, ou freiner leur déclin.	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées ; - modification de l'état des espèces menacées. 	<p><u>Objectifs SNPA /DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir les mécanismes appropriés pour assurer la sauvegarde des espèces et des écosystèmes menacés ou vulnérables et mise en place d'un système de suivi pour prévenir leur disparition. <p><u>Indicateurs SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie réalisée ; - liste des espèces menacées établie ; - nombre de rapports d'activités des projets et institutions intervenant dans le domaine ; - un observatoire sur la diversité biologique créé.
Objectif 2.2: Améliorer l'état des espèces menacées.	<ul style="list-style-type: none"> - modification de l'état des espèces menacées ; - évolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées ; - couverture des aires protégées. 	<p><u>Objectif SNPA /DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir les mécanismes appropriés pour assurer la sauvegarde des espèces et des écosystèmes menacés ou vulnérables et mettre en place un système de suivi pour prévenir leur disparition <p><u>Indicateurs SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - liste des espèces menacées établie ;

		<ul style="list-style-type: none"> - nombre des rapports d'activités des projets et institutions intervenant dans le domaine ; - un observatoire sur la diversité biologique créé et opérationnel ; - nombre de textes juridiques adoptés. - superficie du territoire érigé en aires protégées.
But 3. Promouvoir la conservation de la diversité génétique		
<p>Objectif 3.1: Conserver la diversité génétique des cultures, du bétail, des espèces arboricoles récoltées, des espèces de poissons et des espèces sauvages capturées et autres espèces à haute valeur commerciale; préserver les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - tendances de l'évolution de la diversité génétique des animaux domestiqués, des plantes cultivées et des espèces de poisson ayant une grande importance socio-économique ; - diversité biologique utilisée dans l'alimentation et la médecine (indicateur en cours d'élaboration) ; - évolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées. 	<p>Objectif SDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étendre la conservation in-situ et ex-situ de la diversité biologique <p>Indicateurs SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de banques de gènes (INRAN, ICRISAT, Université Abdou Moumouni, Centre de Semences Forestières, IRD, etc.) ; - nombre d'échantillons d'espèces végétales menacées ; - nombre d'espèces menacées restaurées et régénérées ; - nombre de gènes conservés, - nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.
Promouvoir l'utilisation durable		
But 4. Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
<p>Objectif 4.1: Gérer les produits basés sur la diversité biologique provenant de sources de manière durable et les zones de production de manière compatible avec la conservation de la diversité biologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - zones d'écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles gérées de manière durable ; - proportion de produits issus de sources durables (indicateur en cours d'élaboration) ; - évolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées ; - dépôts d'azote ; - qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques. 	<p>Objectif SDR et SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir des modèles et techniques de gestion intégrée et durable des ressources de la diversité biologique. <p>Indicateurs SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre des forêts aménagées ; - nombre de plans d'aménagement produits ; - nombre d'espèces végétales et animales sélectionnées.
<p>Objectif 4.2: Réduire la consommation non durable des ressources biologiques ou celle qui a un impact néfaste sur la diversité biologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - empreinte écologique et concepts connexes. 	<p>Objectif SDR et SNPA/DB</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir des modèles et techniques de gestion intégrés et durable des ressources des la diversité biologique. <p>Indicateurs SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normes de gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales.
<p>Objectif 4.3: Ne sera menacée aucune espèce de flore et de faune par le commerce international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - modification de l'état des espèces menacées. 	<p>Objectif SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vulgariser et renforcer l'application de la convention sur le commerce international des espèces menacées. <p>Indicateurs SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - textes législatifs et réglementaires adoptés ;

		- nombre de programmes de mise en œuvre de la SDR. relatifs à la conservation de la faune et de la flore.
S'attaquer aux menaces qui pèsent sur la diversité biologique		
<i>But 5. Réduire les pressions résultant de la perte d'habitats, de la dégradation et du changement de l'affectation des sols, ainsi que de l'utilisation irrationnelle de l'eau.</i>		
Objectif 5.1. Réduire le rythme d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels.	- évolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés ; - évolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées.	Objectifs SDR : - réduire la pression sur les ressources forestières ; - développer le suivi écologique et mener des études d'impacts pour l'amélioration des pratiques nuisibles. Indicateurs SNPA/DB et SDR : - nombre de programmes de mise en œuvre de la SDR et de la SNPA/DB ; - mise en place de 9 sites d'observatoires du ROSELT ; - existence du BEEEEI ; - les textes de loi.
<i>But 6. Lutter contre les risques posés par les espèces exotiques envahissantes</i>		
Objectif 6.1. Contrôler les voies qui seront empruntées par les espèces envahissantes exotiques potentielles majeures.	- tendances de l'évolution des espèces exotiques envahissantes.	Objectifs SDR et SNPA/DB : - mettre en œuvre un programme de lutte contre les plantes envahissantes ; - promouvoir les techniques et technologies de lutte contre les plantes envahissantes et /ou de leur valorisation. Indicateurs SNPA/DB et SDR : - nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés ; - nombre de postes de contrôles de l'aéroport et poste forestiers le long des frontières mis en place et opérationnels ; - programmes de mise en œuvre de la SDR élaborés ; - mise en place de la coordination du programme de lutte contre les plantes adventives.
Objectif 6. 2. Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	- tendances de l'évolution des espèces exotiques envahissantes.	Objectif SDR : - mettre en œuvre un programme de lutte contre les plantes envahissantes. Objectif SNPA/DB : - promouvoir les techniques et technologies de lutte contre les plantes envahissantes et /ou de leur valorisation. Indicateurs SNPA/DB et SDR : - nombre d'espèces concernées par les plans de gestion ; - nombre de programmes mis en œuvre dans le cadre de la SDR ; - superficies envahies par la jacinthe traitées le long du fleuve Niger ; - mise en place de la coordination du programme de lutte contre les plantes adventives.

But 7. Relever les défis posés à la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution		
Objectif 7.1. Préserver et renforcer la résilience des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques.	- connectivité/fragmentation des écosystèmes.	<p>Objectif SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les travaux sur la compréhension du climat et utiliser au mieux les résultats y afférents dans la gestion de la diversité biologique <p>Objectifs SNPA/CC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger les secteurs socioéconomiques les plus vulnérables et envisager des mesures d'adaptation aux changements climatiques. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de projets élaborés et/ou mis en œuvre.
Objectif 7.2. Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique.	- dépôts d'azote ; - qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques.	<p>Objectifs SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - minimiser les impacts négatifs de la recherche de l'exploitation des ressources minières sur la diversité biologiques ; - développer des exploitations minières conservatrices de la diversité biologique ; - lutter contre les pollutions et les nuisances notamment la prolifération des sachets plastiques et déchets ménagers, la prévention contre les effets des gaz à effet de serre. <p>Indicateurs SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés ; - nombre de projets et programmes mis en œuvre ; - textes promulgués ; - existence du BEEEI ; - textes de création et d'attribution de la direction de l'environnement et du cadre de vie ; - document de stratégie sur la gestion des déchets.
Préserver les biens et services fournis par la diversité biologique à l'appui du bien-être humain		
But 8. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services et à procurer des moyens de subsistance		
Objectif 8.1. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services.	<ul style="list-style-type: none"> - diversité biologique utilisée dans l'alimentation et la médecine (indicateur en cours d'élaboration) ; - qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques ; - indice trophique marin ; - incidence de la défaillance des écosystèmes due à l'homme. 	<p>Objectifs SDR et SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étendre la conservation in-situ et ex-situ de la diversité biologique ; - renforcer la capacité institutionnelle de gestion des forêts et des parcs agro forestiers ; - élaborer un schéma d'aménagement pastoral pour préserver les écosystèmes pastoraux. <p>indicateurs SDR et SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés ; - nombre de projets et programmes mis en œuvre ;

		<ul style="list-style-type: none"> - nombre de formations végétales sous aménagement ; - nombre d'espèces sauvages utilisées dans l'alimentation et la pharmacopée.
<p>Objectif 8.2. Préserver les ressources biologiques qui assurent des moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et les soins médicaux, en particulier au profit des pauvres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la santé et le bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local ; - la diversité biologique utilisée dans l'alimentation et la médecine. 	<p><u>Objectifs SDR et SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître, gérer et sécuriser les ressources forestières, fauniques et halieutiques ; - développer les techniques rationnelles d'intégration et d'intensification de l'agriculture, l'élevage et la forêt ; - Identifier, valoriser et diffuser les savoirs et les savoirs faire traditionnels, - améliorer la productivité des différents systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique. <p><u>indicateurs SDR et SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés ; - nombre de projets et programmes mis en œuvre ; - nombre d'espèces de plantes médicinales contribuant à la prise en charge de pathologies dominantes ; - nombre d'espèces fauniques utilisées couramment pour les soins de santé humaine ; - plus de 80 espèces de plantes pesticides ont été répertoriées dans le domaine de l'amélioration des productions agricoles ; - environ 107 espèces de plantes alimentaires utilisées.
Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
<i>But 9. Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales</i>		
<p>Objectif 9.1. Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -état et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones ; - indicateurs additionnels à élaborer. 	<p><u>Objectif SDR et SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier, valoriser et diffuser les savoirs et les savoirs faire traditionnels <p><u>indicateurs SDR et SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances, pratiques et innovations traditionnelles protégées par la propriété intellectuelle ; - nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.
<p>Objectif 9.2. Protéger les droits des communautés autochtones et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits sur le partage des avantages.</p>	-	<p><u>Objectif SDR et SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir et protéger les droits des dépositaires des savoirs et les savoirs faire traditionnels favorables à la conservation et à l'utilisation durable de diversité biologique <p><u>indicateurs SDR et SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances, pratiques et innovations traditionnelles protégées par la propriété intellectuelle ; - nombre de textes législatifs et

		<p>réglementaires adoptés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude « Evaluation des besoins de renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité » réalisée ; - existence d'organisations socio professionnelles (Tradipraticiens).
Garantir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques		
<i>But 10. Garantir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques</i>		
Objectif 10.1. Conformer l'accès aux ressources génétiques dans son ensemble à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes.	- non définis.	<p><u>Objectif SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer les conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs <p><u>indicateurs SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de textes réglementaires adoptés ; - nombre de programmes et projets mis en œuvre.
Objectif 10.2. Partager de manière juste et équitable les avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre utilisation des ressources génétiques avec les pays d'où elles proviennent conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes	- non définis.	<p><u>Objectifs SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer les conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs <p><u>indicateur SNPA/DB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés dans le cadre de ABS ;
Garantir la fourniture de ressources adéquates		
<i>But 11: Les Parties ont accru leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques à appliquer la Convention</i>		
Objectif 11.1. Transférer les ressources financières nouvelles et supplémentaires aux pays en développement Parties à la Convention, pour leur permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la Convention conformément à l'article 20.	- l'aide publique au développement fournie à l'appui de la Convention.	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de programmes et projets mis en œuvre ; - nombre de projets en biosécurité financés par Initiative PPTE.
Objectif 11.2. Transférer les technologies vers les pays en développement Parties à la Convention pour leur permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de leurs engagements au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de l'article 20.	- l'aide publique au développement fournie à l'appui de la Convention.	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'infrastructures pour l'application de biotechnologies créées.

2.2. Etat de mise en œuvre de la SNPA/DB

2.2.1. Contribution des activités engagées au titre de la stratégie et du plan d'actions à l'atteinte des articles de la convention, des programmes thématiques et des questions intersectorielles

Tableau 17 : Contribution des activités engagées au titre de la stratégie et du plan d'actions à l'atteinte des articles de la convention, des programmes thématiques et des questions intersectorielles

Projets/Programmes du Plan d'actions	Activités	Articles de la convention	Programmes thématiques	Questions intersectorielles	Comment
P.1-Développement et promotion des sources d'énergie alternatives	-valorisation du charbon minéral ; -promotion de l'utilisation du gaz naturel ; - développement du Biogaz ; - promotion et utilisation de l'énergie solaire.	(articles 8, 10,11)	- biodiversité des terres arides et sub-humides ; - biodiversité des forêts.	- conservation des plantes ; - objectif de 2010 pour la biodiversité	- la protection des écosystèmes et des habitats naturels à travers la mise en œuvre des stratégies, projets et programmes portant sur la promotion des Energies Renouvelables et l'aménagement des espaces agro-sylvo pastoraux.
P.2-Conservation des ressources génétiques	- conservation des ressources floristiques et fauniques ; - développement de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle.	(articles 8 et 9)	- biodiversité agricole ; - biodiversité des forêts.	- connaissances traditionnelles -accès aux ressources génétiques ; -conservation des plantes ; - objectif de 2010 pour la biodiversité.	- la création de banques de gènes et des centres de multiplication du bétail et des stations d'élevage ; - la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales.
P.3- Aménagement et utilisation durable des écosystèmes	- conservation des écosystèmes sahariens ; - aménagement et utilisation des aires protégées au Niger ;	(articles 8, 9, 10, 11)	-biodiversité agricole ; -biodiversité des terres arides et sub-humides ;	- connaissances traditionnelles ; - taxonomie ; - accès aux ressources	- la protection des écosystèmes et des habitats naturels et la reconstitution des espèces menacées ; - la création de nouvelles aires protégées et l'identification des sites potentiels ;

	<ul style="list-style-type: none"> - protection, aménagement et rentabilisation des zones périphériques des aires protégées ; - aménagement et gestion des aires de parcours ; - protection et restauration des écosystèmes menacés et /ou vulnérables ; - gestion intégrée des zones humides. 		<ul style="list-style-type: none"> - biodiversité des forêts ; - biodiversité des Montagnes - biodiversité des eaux intérieures. 	<ul style="list-style-type: none"> génétiques ; - conservation des plantes ; - objectif de 2010 pour la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration des mesures d'aménagement et de gestion des écosystèmes ; - la conception et l'application des mesures de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols ; - la mise en œuvre sur la gestion du foncier (la mise en place des commissions foncières) ; - le développement de l'écotourisme.
P.4- Surveillance des éléments constitutifs de la Diversité Biologique	<ul style="list-style-type: none"> - étude de faisabilité d'un observatoire national sur la Diversité Biologique ; - étude sur la connaissance et l'évaluation des urgences environnementales ; - suivi des espèces endémiques et menacées de disparition ; - suivi des facteurs de pollutions et nuisances. 	(articles 7, 8 et 14)	<ul style="list-style-type: none"> -biodiversité agricole ; -biodiversité des eaux intérieures ; - biodiversité des terres arides et sub-humides ; - biodiversité des forêts ; -biodiversité des montagnes. 	<ul style="list-style-type: none"> -connaissances traditionnelles ; - biosécurité ; - taxonomie ; - accès aux ressources génétiques ; - conservation des plantes ; - objectif de 2010 pour la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en place des comités consultatifs nationaux de gestion des ressources biologiques ; - la création des postes de contrôle au niveau des frontières et de l'aéroport International DIORI Hamani ; - la définition des indicateurs de suivi de l'application des mesures pour les évaluations et les études d'impact environnemental ; - la création de sites d'observations.

<p>P.5- Renforcement des capacités et appui institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - programme national en Education, Information environnementale ; - renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion des catastrophes naturelles ; - recherche sur la faune et ses habitats ; - renforcement des capacités des organisations de base et en particulier les organisations féminines ; - appui à l'élaboration des SDDR et SDDSR ; - encouragement et investissement privés en matière de diversité biologique ; - appui aux initiatives privées d'exploitation des ressources de la diversité biologique ; - crédit rural en relation avec la conservation de la diversité biologique. 	<p>(articles 11, 12, 13, 17 et 18)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -biodiversité agricole ; - biodiversité des eaux intérieures ; - biodiversité des terres arides et sub-humides ; - biodiversité des forêts ; - biodiversité des montagnes. 	<ul style="list-style-type: none"> -connaissances traditionnelles ; - biosécurité ; - taxonomie ; - accès aux ressources génétiques ; -conservation des plantes ; -espèces exotiques envahissantes ; - objectif de 2010 pour la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte de la diversité biologique dans les programmes de formation et d'éducation ; - la participation aux réunions et conférences du SE/CDB ; - l'appui technique et financier aux structures en charge de la gestion de la DB ; - l'échange d'expériences ; - la promotion de la recherche ; - l'appui /conseil au secteur privé.
<p>P.6-Biotechnologies et Biosécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'une stratégie nationale en matière de biosécurité ; 	<p>(articles 12, 19)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - biodiversité agricole ; -biodiversité des 	<ul style="list-style-type: none"> - biosécurité ; -accès aux ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration des mesures législatives et réglementaires ;

	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'infrastructures et d'équipements à l'utilisation et à l'application de la biosécurité ; - formation de spécialistes nationaux en biosécurité. 		forêts.	<ul style="list-style-type: none"> génétiques ; - objectif de 2010 pour la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - le Projet de création d'un Institut de biotechnologie à l'UAM ; - l'Information et sensibilisation du public ; -le renforcement des capacités ; - l'opérationnalité du BCH.
P.7-Information éducation communication sur la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> -information, sensibilisation et formation en matière de diversité biologique ; - alphabétisation et éducation environnementale ; - vulgarisation des textes de la convention et des textes nationaux sur la diversité biologique. 	(articles 11, 12, 13, 17 et 18)	<ul style="list-style-type: none"> -biodiversité agricole ; -biodiversité des eaux intérieures ; -biodiversité des terres arides et sub- humides ; -biodiversité des forêts ; -biodiversité des montagnes. 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissances traditionnelles ; - biosécurité ; - taxonomie ; - accès aux ressources génétiques ; - conservation des plantes ; -espèces exotiques envahissantes objectif de 2010 pour la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - les campagnes de sensibilisation et d'information ; - la mise à jour des sites Web CNEDD, CHM et BCH ; - la célébration des journées mondiales sur la diversité biologique et sur l'environnement ; - l'édition des brochures et affiches d'information et de sensibilisation ; - l'insertion des articles dans les journaux ; - la diffusion radio télévisée des informations sur l'environnement.

2.2.2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Actions

Le Niger en tant que Partie, a réalisé plusieurs activités en collaboration avec ses partenaires (PTF, services techniques de l'Etat, les ONG et association de développement, populations, institutions de formation et de recherches et le secteur privé) pour la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'actions. Ces activités concourent à l'atteinte des trois objectifs de la convention à savoir la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

2.2.2.1. Activités dans le domaine de la conservation

Dans ce domaine, plusieurs activités ont été réalisées à travers les services techniques de l'Etat, les projets et programmes (Annexe 4), les ONG/AD et le secteur privé. De ces réalisations, on retient :

- la récupération des terres dégradées ;
- la gestion des aires protégées ;
- l'aménagement des périmètres agro sylvo pastoraux ;
- la protection et la surveillance de la Diversité Biologique ;
- la création des aires de conservation de la DB ;
- la réintroduction des espèces menacées ;
- le développement de l'élevage non conventionnel ;
- la préservation de la variabilité génétique ;
- la lutte contre le feu de brousse ;
- la lutte contre l'ensablement des plans d'eau (fleuve Niger, lacs, mares, etc.) ;
- la préservation des zones de fonte ou frayères des espèces animales aquatiques.

2.2.2.2. Activités dans le domaine de l'utilisation durable

Dans ce domaine également plusieurs activités ont été réalisées à travers les services techniques de l'Etat, les projets et programmes (Annexe 4), les ONG/AD et les privés. De ces réalisations, on retient :

- l'exploitation durable des ressources ;
- une légère amélioration de la connaissance des écosystèmes ;
- la sécurité foncière ;
- la vulgarisation des thèmes techniques relatifs à l'utilisation durable des ressources naturelles notamment la protection de la régénération naturelle, le défrichement amélioré, l'embouche (ovine et bovine), etc. ;
- la valorisation des connaissances traditionnelles.

2.2.2.3. Activités dans le domaine du partage juste et équitable

Elles se résument à :

- la répartition officielle des ressources issues de l'exploitation de la faune entre les exploitants, l'Etat et les collectivités ;
- les mesures institutionnelles et juridiques dont l'élaboration et l'adoption de la loi sur la gestion de l'environnement ;

- la répartition officielle des ressources issues de l'exploitation du bois (marchés ruraux de bois) entre les exploitants, l'Etat et les collectivités.

Des actions transversales ont été également réalisées et concernent :

- le renforcement des capacités ;
- la sensibilisation et l'information.

2.2.3. Ressources financières nationales et internationales affectées aux activités prioritaires.

Pour la période allant de 2005 à 2007, les ressources financières mobilisées pour le secteur rural (agriculture, élevage, forêt, faune et hydraulique) ont été de 144.765.411.000 FCFA (Ministère de l'Economie et des Finances, 2005-2007).

Au niveau de la société civile, les ressources financières mobilisées pour la période allant de 2004 à 2008 à travers seize (16) projets soumis au Programme de Micro Financement s'élèvent à 588 829 USD soit environ 294 414 500 FCFA (Ministère de l'Economie et des Finances, 2005-2007).

2. 3. Réussites, difficultés et leçons tirées

2.3.1. Réussites

Elles sont relatives à :

- ✓ la volonté politique accordée à la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ;
- ✓ l'émergence graduelle de la prise de conscience des acteurs en faveur de la conservation de la diversité biologique ;
- ✓ la parfaite intégration du document de stratégie sur la biodiversité dans les documents de référence en matière de développement économique et social (PNEDD, PAMT, SDR, SRP) ;
- ✓ la prise en compte de la plupart des secteurs directement liés à la biodiversité dans la stratégie sur la biodiversité ;
- ✓ l'existence de la commission technique sur la biodiversité qui regroupe toutes les catégories d'acteurs ;
- ✓ l'ancrage des trois conventions post Rio au niveau du même point focal (le CNEDD), facilitant la synergie et la complémentarité ;
- ✓ l'existence d'un arsenal de textes juridiques réglementant la gestion durable de la diversité biologique ;
- ✓ l'existence de sites Web (CHM, BCH).
- ✓ les multiples actions de restauration des aires/forêts protégées et les efforts de création de nouvelles aires à protéger ;
- ✓ l'implication des privés dans les efforts de la préservation sur l'exploitation des espèces sauvages notamment à travers l'élevage non conventionnel ;
- ✓ l'implication des ONG, associations de développement et organisations paysannes dans les questions de gestion et exploitation de la diversité biologique.

2.3.2. Difficultés

Elles sont inhérentes à :

- ✓ l'insuffisance des moyens matériels, humains et surtout financiers ;
- ✓ l'absence de transfert de technologies et d'expertises ;
- ✓ l'insuffisance des capacités scientifiques pour soutenir tous les objectifs ;

- ✓ l'insuffisance de synergie entre les structures opérant dans la biodiversité ;
- ✓ l'insuffisance de l'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux ;
- ✓ l'insuffisance de partage des avantages dans l'exploitation des ressources génétiques ;
- ✓ la faible capacité des communautés locales ;
- ✓ la faible connaissance des écosystèmes et des autres éléments de la diversité biologique ;
- ✓ l'absence d'un cadre national ou de dispositifs adéquats réglant l'accès aux ressources génétiques ou réglementant le partage équitable des revenus tirés de ces ressources ;
- ✓ la faible connaissance des textes par les acteurs ;
- ✓ l'absence de règles claires concernant la protection des droits de propriété intellectuelle en relation avec la conservation de la diversité biologique ;
- ✓ la faible coordination dans la mise en œuvre des projets et programmes issus du plan d'actions de la diversité biologique ;
- ✓ la difficulté d'intervention dans les zones de conflits occasionnant des dégâts énormes sur la biodiversité (faune sauvage) ;
- ✓ la non prise en compte de la décentralisation lors de l'élaboration de la SNPA/DB ;
- ✓ la non prise en compte dans la stratégie de certains secteurs comme le commerce, la santé, etc. ;
- ✓ la faible appropriation de la SNPA/DB par les secteurs concernés ;
- ✓ l'absence de stratégie de financement de la SNPA/DB ;
- ✓ l'absence de stratégie de communication dans le cadre de la SNPA/DB.

2.3.3. Leçons tirées

Si le processus d'élaboration de la stratégie et plan d'actions sur la diversité biologique a été une réussite, il n'en demeure pas moins pour sa mise en œuvre. Les leçons tirées de cette mise en œuvre se traduisent par :

- ✓ un début de prise de conscience des populations de l'importance socio-économique de la diversité biologique (conservation ex-situ, développement de l'élevage non conventionnel...) ;
- ✓ l'intérêt de plus en plus accru pour la recherche, la formation scientifique et technique en matière de DB ; le développement de synergie des actions de mise en œuvre avec les stratégies des autres AEM ;
- ✓ la faible mobilisation des ressources liées à l'insuffisance de mécanismes financiers internationaux et nationaux en matière de diversité biologique. Cette situation a eu pour conséquence la participation limitée des acteurs à la mise en œuvre de la SNPA/DB.

2.4. Analyse de l'efficacité de la Stratégie et du Plan d'Actions

2.4.1. Adéquation de la SNPA/DB avec les menaces identifiées

En rappel, les menaces sur la diversité biologique se résument à la diminution des superficies des écosystèmes, à la dégradation des formations naturelles et à la disparition de certaines espèces (cf. sous chapitre 1.3). C'est pourquoi, la SNPA/DB propose des mesures pour enrayer les causes de ces menaces (Tableau 18).

Tableau 18 : Principales causes de menaces et mesures proposées

Principales causes de menaces	Actions proposées dans la SNPA/DB
Défrichements/ déforestation	<ul style="list-style-type: none"> - vulgarisation du texte de la convention sur la diversité biologique, ainsi que la législation nationale en la matière, y compris le code rural ; - aménagement des forêts naturelles, des parcs agroforestiers et des aires protégées ; - aménagement des habitats des oiseaux migrateurs ; - surveillance continue des écosystèmes menacés ; - création des réseaux d'aires protégées ; - création d'un réseau national des personnes détenant des connaissances et pratiques traditionnelles, en vue de l'étude et de la promotion des connaissances traditionnelles relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique; - appui aux populations pour définir et mettre en place un système de gestion des différents éléments de la diversité biologique ; - élaboration et mise en œuvre d'une stratégie IEC en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources de la diversité biologique ; - appui aux populations dans la mise en place des structures de gestion adaptées - formation des membres des différentes structures de gestion.
Pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - développement d'écotourisme dans les aires de protection de la faune ; - appui aux apiculteurs ; - prise en compte de l'aspect genre ; - relance de la production de la gomme arabique.
Surexploitation des ressources végétales et animales	<ul style="list-style-type: none"> - programme national de développement des cultures fourragères ; - vulgarisation du texte de la convention sur la diversité biologique, ainsi que la législation nationale en la matière, y compris le code rural ; - création d'un réseau national des personnes détenant des connaissances et pratiques traditionnelles, en vue de l'étude et de la promotion des connaissances traditionnelles relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique; - recherche sur la faune et ses habitats ; - promotion de l'élevage intensif ; - création des sanctuaires de protection des espèces menacées ; - mise en défens des écosystèmes menacés ; - réhabilitation des aires protégées dégradées (actions de restauration) ; - création d'un observatoire sur la Diversité Biologique (DB) ; - élaboration et mise en œuvre d'une stratégie IEC en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources de la diversité biologique ; - appui aux populations pour définir et mettre en place un système de gestion des différents éléments de la diversité biologique ; - appui aux populations dans la mise en place des structures de gestion adaptées ; - formation des membres des différentes structures de gestion ; - organisation de la chasse villageoise.
Braconnage	<ul style="list-style-type: none"> - appui aux populations dans la mise en place des structures de gestion adaptées ; - formation des membres des différentes structures de gestion ; - organisation de la chasse villageoise.
Feux de brousse, incendies	<ul style="list-style-type: none"> - appui aux populations dans la mise en place des structures de gestion adaptées ; - formation des membres des différentes structures de gestion ; - programme de lutte contre les feux de brousse ; - établissement et mise en œuvre des plans d'intervention rapide pour la prévention l'atténuation des impacts d'urgences environnementales.
Problèmes phytosanitaires (maladies et parasites)	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation des plantes pesticides.
Pollution	<ul style="list-style-type: none"> - établissement d'un plan de gestion des déchets et des carrières ; - recyclage des déchets plastiques et métalliques;

	- assainissement en milieu urbain, péri-urbain et rural.
Prélèvement des fruits immatures	- appui aux populations dans la mise en place des structures de gestion adaptées ; - formation des membres des différentes structures de gestion.
Aridification du climat, sécheresses érosions éolienne et hydrique	- mise à la disposition de la structure de gestion des catastrophes naturelles, d'outils d'analyse et de moyens performants de gestion des catastrophes naturelles ; - établissement et mise en œuvre des plans d'intervention rapide pour la prévention et l'atténuation des impacts d'urgences environnementales.
Exploitation minière	- répertoire des principales carrières au Niger et leur mode d'exploitation ; - réalisation d'une étude d'impact de l'exploitation des carrières ; - établissement d'un plan de gestion des déchets et des carrières ; - formation des spécialistes en évaluation de l'impact environnemental et en systématique.
Pêche incontrôlée	- appui aux populations dans la mise en place des structures de gestion adaptées ; - formation des membres des différentes structures de gestion ; - développement de la pisciculture intensive en étangs au Niger ; - empoissonnement des mares et promotion de la consommation du poisson ; - organisation et suivi des statistiques de pêche.
Disparition de cultivars locaux	- création d'une banque de gènes ; - réhabilitation des centres semenciers nationaux ; - conservation et valorisation des ressources génétiques animales et végétales.
Recrudescence de certaines maladies animales	- création d'un fonds de développement de l'élevage ; - recherche sur la pharmacopée traditionnelle vétérinaire.
Développement des espèces envahissantes	- développement de la lutte biologique ; - contrôle des espèces envahissantes sur les aires agro-sylvo pastorales ; - programme régional de lutte contre les espèces envahissantes ; - recherche sur la protection de l'espace contre les espèces végétales envahissantes.
Inondations	- mise à la disposition de la structure de gestion des catastrophes naturelles, d'outils d'analyse et de moyens performants de gestion des catastrophes naturelles ; - établissement et mise en œuvre des plans d'intervention rapide pour la prévention et l'atténuation des impacts d'urgences environnementales.
Salinisation	- atténuation de l'impact de l'extraction artisanale du sel et du natron sur l'environnement (région du Manga, département d'Agadez, Boboye).
Introduction incontrôlée des OGM/OVM	- mise en place des infrastructures et équipements adéquats ; - formation de nouveaux spécialistes en biotechnologies ; - formation continue des biotechnologistes ; - mise en œuvre des directives techniques du PNUE pour la prévention des risques ; - participation aux différentes rencontres portant sur les biotechnologies et la biosécurité ; - collaboration au sein des réseaux biotechnologiques ; - proposition des mesures législatives et réglementaires en matière de biotechnologies et biosécurité.

Malgré l'absence de mise à jour de la SNPA /DB, au regard des multiples problèmes qui assaillent la diversité biologique du Niger, le document de référence en matière de diversité biologique a eu à proposer des remèdes multiformes aux différentes menaces répertoriées. Du point de vue impact, compte tenu de l'immensité des menaces exacerbées par la pauvreté et la recherche d'une sécurité alimentaire, les efforts fournis ont tendance à s'éclipser.

Par ailleurs, la faiblesse des moyens mis en œuvre pour réaliser les mesures préconisées ne favorisent pas l'obtention d'impacts très significatifs. En outre, la stratégie ne tient pas compte des nouvelles thématiques de la convention au regard de sa date d'élaboration (1998) et de l'absence de mise à jour. A cela, il faut ajouter une faible intégration de la SNPA/DB dans les stratégies, politiques et programmes sectoriels.

2.4.2 Propositions d'amélioration

La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions national peut être améliorée à travers les actions suivantes :

- ✓ la redynamisation des cadres de concertation nationaux ;
- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets locaux ;
- ✓ la coordination des interventions des différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la SNPA/DB ;
- ✓ l'affectation des ressources financières conséquentes, la dynamisation du lobbying et du plaidoyer en vers les sources de financement international ;
- ✓ le développement de la synergie entre les structures opérant dans le domaine de la diversité biologique ;
- ✓ une meilleure application des textes juridiques et une vulgarisation à grande échelle de la SNPA/DB ;
- ✓ le développement du transfert de technologies et de l'expertise nationale ;
- ✓ la révision du document de la SNPA pour l'adapter au nouveau contexte de la convention, notamment, les programmes de travail, les questions intersectorielles, la prise en compte des orientations nouvelles et surtout celles relatives aux OMD et à l'objectif 2010, la nécessité d'intégrer une stratégie de financement et de suivi-évaluation et de tenir compte de l'approche éco systémique ;
- ✓ l'intégration de l'ensemble des parties prenantes, la prise en compte de la décentralisation et l'utilisation des lignes directrices pour la révision des stratégies lors de l'actualisation de la SNPA/DB ;
- ✓ la mise en relief de l'intégration entre d'une part les politiques sectorielles, les autres conventions de Rio, les autres conventions sœurs (CITES, RAMSAR, CMS, etc.) et la SNPA/DB d'autre part ;
- ✓ l'intégration des dimensions comme la santé et le commerce etc. ;
- ✓ le renforcement des actions d'éducation et de sensibilisation ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs à travers la formation, l'information et la sensibilisation ;
- ✓ la promotion de la recherche scientifique ;
- ✓ l'élaboration des règles claires concernant la protection des droits de propriété intellectuelle ;
- ✓ l'élaboration et l'application des textes juridiques sur le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ;
- ✓ la détermination ou définition des indicateurs nationaux clairs de la SNAP/DB ;
- ✓ l'opérationnalisation du dispositif de suivi/évaluation par la mise en place d'une base des données fiables en matière de la biodiversité ;
- ✓ l'élaboration d'une stratégie de communication de la SNPA/DB ;
- ✓ l'évaluation et la révision des différents documents stratégiques en tenant compte de l'intégration de la biodiversité.

2.5. Informations spécifiques relatives aux décisions de la huitième conférence des Parties

Décision VIII/5 (Article 8): Les communautés autochtones et locales participent de plus en plus à la mise en œuvre de la convention à travers les Organisations Communautaires de Base (OCB), les ONG et les Associations de développement aux Conférences des Parties. En tant que membres de la Commission Technique sur la Diversité Biologique, ces communautés bénéficient des actions de

renforcement des capacités à travers des ateliers de formation, des fora, des conférences. De même, elles participent à des actions de sensibilisation et d'informations du public sur la Convention et ont pris une part active dans l'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions sur la Diversité Biologique.

Décision VIII/24 (Aires protégées) : Le Niger n'a pas encore bénéficié des ressources financières pour l'élaboration de son programme de travail sur les aires protégées. Toutefois, un document de projet est élaboré et soumis au FEM pour financement.

Décision VIII/28 (Evaluation de l'impact) : Le Niger a mis en place un dispositif national pour l'évaluation des études d'impacts prenant en compte l'aspect diversité biologique, mais n'a pas procédé à la révision de ce dispositif pour prendre en compte les lignes directrices volontaires sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement intégrant la diversité biologique.

CHAPITRE 3 : INTEGRATION OU DEMARGINALISATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

3.1. Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la convention, Le Niger a adopté sa Stratégie Nationale et son plan d'Actions (SNPA/DB). Trois rapports nationaux de mise en œuvre de la dite convention ont été également élaborés. Par ailleurs, le pays s'est engagé dans un processus d'élaboration de plusieurs stratégies sectorielles et de deux stratégies de référence (SRP et SDR). La gestion de la diversité biologique a été prise en compte et intégrée dans de nombreux processus mais à de degrés divers.

3.1.1. Revue des différentes stratégies, plans sectoriels et intersectoriels élaborés au Niger, ayant un rapport avec la diversité biologique

La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ont été intégrées de différentes manières et à divers degrés dans les stratégies et politiques, plans et programmes (PPP). Le tableau 19 donne un aperçu des différents processus de planification réalisés au Niger dans divers secteurs de développement, depuis l'adoption de la Stratégie Nationale et son plan d'Actions en matière de diversité biologique en 1998.

Tableau 19 : Aperçu des stratégies et politiques, plans et programmes dans différents secteurs de développement au Niger, depuis 1998.

Secteur	Disponibilité d'une stratégie, politiques, plans et programmes	Existence d'un plan d'actions
<i>Secteurs outre l'environnement</i>		
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement rural (2004) ; - Stratégie nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement (SNDI/CER), 2003 - Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire (SOSA), 2000 ; - Stratégie de croissance agricole durable, 1999. 	Oui
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger, 2002. - Programme d'amélioration génétique 	Oui
Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale et plan d'actions sur les énergies renouvelables (SNPA/ER), 2003 ; - Stratégie énergie domestique (SED), 2003 ; - Stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme Arabique, 2002 ; - Le Plan d'Action à Moyen Terme (PAMT) en 2005 - Stratégie Nationale d'Education en Matière d'Environnement et de Population (SN/EMEP) du MEN, validée en 2007. 	Oui
Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de conservation de la girafe. 	En cours
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie pêche et aquaculture (SPA) en 2006. 	Oui
Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement des ressources en eau 2000; - Stratégie nationale de développement de l'irrigation en 2003 ; - Programme Hydraulique National 2000. - Stratégie Hygiène et Assainissement 	Oui En cours

Aménagement du territoire	- Loi n°2001-032 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire (Chapitre 2, Section 3 : la préservation et la valorisation des ressources naturelles).	
Mines	- Déclaration de politique minière adoptée en décembre 2001 ; - Stratégie de Développement Minier (SDM) validée en 2007, en cours d'adoption.	Oui
Energie	- Déclaration de politique énergétique adoptée en 2004 ; - 4 stratégies sous sectorielles (Stratégie Nationale et plan d'actions sur les Energie renouvelables adopté en 2004, Stratégie Electrification Rurale validée en 2006, Stratégie Nationale Energie Domestique validée en 2006, Stratégie Nationale d'Accès aux services Energétiques Modernes) toutes validées en 2006 mais 1 seule adoptée (Stratégie Nationale et plan d'actions sur les énergies renouvelables).	Oui
Commerce et secteur privé	- Déclaration de Politique Nationale de Promotion du Secteur Privé - Programme prioritaire de relance du secteur privé avec un plan d'actions - Processus d'élaboration d'une politique commerciale entamée - Programme Intégré pour le Niger en matière d'Industrie avec une matrice d'actions - Projet de charte des Petites et Moyennes Entreprises	Oui Oui Oui
Sports et jeunesse	- Déclaration de Politique Nationale de la Jeunesse adoptée par décret n°98-086/PRN/MJS/SN du 06 avril 1998 ; - Charte Nationale de la Jeunesse, décret n°98 – 085/PRN/MJS/SN du 06 avril 1998 ; - Loi 98-14 du 1 ^{er} juin 1998 portant orientation et promotion des activités physiques et sportives au Niger <i>NB : actuellement, la réactualisation de la politique nationale de la jeunesse est en cours ainsi que l'élaboration de la politique nationale sportive.</i>	Non
Santé	- Stratégie de médecine traditionnelle 2002	Oui
Artisanat	- Ordonnance N° 92-026 du 7 juillet 1992 portant orientation de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat (PNDA), actualisée en 2007.	Oui
Tourisme	- Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (SNDDT) en préparation. Financement acquis sur budget national	Oui
Culture et Art	- Déclaration de politique culturelle adoptée le 28 février 2008	Oui
Equipement	- Stratégie Nationale des Transports – Routes et Transports routiers : adoptée par le Gouvernement en octobre 2004, complétée par deux stratégies	Oui

	(d'Entretien Routier disponible, Construction et d'Entretien des Routes Rurales) - Processus d'actualisation de la Stratégie qui intégrera cette fois-ci l'aérien, le maritime et le fluvial est en cours sur financement Banque Mondiale (TDR finalisés) et ANO obtenu	
EIE	Existence d'une législation mais pas d'analyse stratégique environnementale	
Autres stratégies		
SRP /	- Stratégie élaborée en 2002.	Non
SDR	- Stratégie élaborée en 2003	Oui
PNEDD et ses 6 programmes	- Stratégie élaborée en 1998	Oui
Au regard des autres processus des autres conventions		
CITES	Pas de stratégie	Non
RAMSAR	- Stratégie sur les zones humides en cours d'élaboration	En cours
CCUNCC	- Stratégie élaborée 2003	Oui
CCLCD	- Stratégie élaborée 2000	Oui
Autres accords régionaux	- ABN : Plan d'action élaboré en 1998, - CBLT adoption en 2003 d'un document sur la vision de la CBLT horizon 2025	Oui Oui

3.1.2. Description des mesures d'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels

Il ressort de l'examen des stratégies, politiques, plans et programmes ci-dessus énoncés, que de nombreuses mesures ont été prises pour intégrer la diversité biologique dans l'une ou l'autre de ses dimensions à savoir (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable de la diversité biologique et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ces mesures revêtent plusieurs formes et/ou natures. La plupart apparaissent sous forme d'objectifs généraux ou spécifiques, de résultats ou même d'actions. D'autres mesures sont prises sous forme d'orientations ou d'actes réglementaires ou administratifs.

Dans le domaine du développement rural, la Stratégie de Développement Rural (SDR) opérationnalise la SRP à travers ses différents programmes. Toutes les actions en matière d'élevage, d'agriculture, d'environnement et d'électrification rurale s'y réfèrent.

Dans le domaine de l'agriculture, quatre stratégies sectorielles ont été élaborées. Il s'agit de (i) la Stratégie de développement rural (2003), (ii) la Stratégie nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement (SNDI/CER), 2003, (iii) la Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire (SOSA), 2000 et (iv) la Stratégie de croissance agricole durable, 1999.

Les mesures édictées dans ces différentes stratégies prônent la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Par exemple, le programme de développement de l'irrigation, tout en contribuant à la sécurisation des systèmes pastoraux, à la gouvernance locale des ressources naturelles et au développement des filières agricoles porteuses, constitue un programme fédérateur de toutes les initiatives à venir en matière

d'irrigation et de ranching. Le programme permettra, à terme, d'implanter 9 268 fermes agricoles modernes.

Ce programme contribuera à l'utilisation durable des ressources agricoles. Il envisage de mettre un accent particulier sur les cultures à haute valeur nutritive et marchande notamment les cultures maraîchères et légumières, fruitières, fourragères et industrielles.

Des mesures législatives et réglementaires ont également été édictées. C'est ainsi qu'un code rural a été adopté en 1999. Plusieurs dispositions relatives à la diversité biologique ont été prises et sont ainsi codifiées (code rural, 1999).

Dans le domaine de l'élevage, le document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger, 2002, traite de la conservation de la biodiversité. Le programme envisage de développer des actions en matière de production laitière, d'embouche et d'aviculture. Dans cette optique, il sera étudié les niveaux d'adéquation entre les infrastructures de production et la demande en produits animaux au plan national, régional et international. Ces actions seront soutenues en amont par le développement du ranching et en aval par la promotion des unités agro-industrielles de conservation et de transformation des produits d'élevage. Le Document cadre de relance définit sept (7) axes stratégiques dont ceux relatifs à (i) l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la valorisation des zones et espaces à vocation pastorale et (ii) l'amélioration de la productivité des animaux. Pour atteindre les objectifs de ces axes, il a été procédé à l'élaboration d'un recueil des textes législatifs spécifiques à l'élevage et au pastoralisme. Par exemple, en matière de valorisation des ressources animales sauvages, la stratégie encourage le développement de l'élevage non conventionnel à travers l'élevage de tortues, d'autruches, des gazelles, des outardes...).

Dans le domaine de la foresterie, plusieurs stratégies ont été adoptées. Il s'agit entre autres de : (i) la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur les Energies Renouvelables (SNPA/ER) en 2003, (ii) la Stratégie Energie Domestique (SED) en 2003 et (iii) la Stratégie de relance de la production, de la commercialisation de la gomme Arabique en 2002, le Plan d'Actions à Moyen Terme (PAMT) en 2005. La SED vise l'organisation de l'exploitation du bois énergie et prône une utilisation durable et un partage équitable des ressources forestières à travers deux types d'action :

- agir sur la demande de bois en la stabilisant et au mieux, en la diminuant à travers des mesures d'économie du bois et la substitution ;
- agir sur l'offre, c'est à dire sur la production, à travers l'aménagement et la gestion participative et rationnelle des ressources forestières.

la SED préconise notamment l'aménagement et la gestion participative des forêts ; la réforme législative et réglementaire ; l'élaboration des Schémas directeurs.

Plusieurs dispositions législatives et réglementaires ont soutenu la politique nationale en matière de gestion des ressources forestières comme:

- la loi 2004- 040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger ;
- l'ordonnance n° 92-037 du 21 août 1992, portant organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations, et la fiscalité qui lui est applicable.

Il ressort de ces stratégies et de la politique forestière que le régime forestier crée les conditions de la conservation des ressources forestières. Ces mesures concernent la gestion, la protection et l'exploitation des forêts.

Par rapport à la faune sauvage, la politique nationale en la matière prône la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles en visant le classement de 10% du territoire national en aires protégées.

La loi n° 98-048 du 29 Avril 1998 fixant le régime de la chasse et la protection de la faune a pris en compte les aspects de :

- la conservation de la diversité biologique à travers les mesures de gestion impliquant et responsabilisant les populations rurales notamment le chapitre II relatif aux aires de conservation et de gestion ;
- l'utilisation durable des ressources à travers le titre IV, portant sur les sanctions et pénalités à encourir en cas des pratiques ou de méthodes d'exploitation non durable des ressources ;
- la mise en valeur des ressources rurales, l'exploitation rationnelle et durable, la protection et la restauration.
- le partage équitable à travers les articles 14-17 définissant les modalités de la répartition des revenus issus de l'exploitation des ressources fauniques.

Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, la stratégie prend en compte la promotion de la protection et la conservation des ressources halieutiques et de l'environnement pour un développement durable; de la recherche appliquée dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et des écosystèmes aquatiques en vue d'une meilleure valorisation socioéconomique et écologique des ressources halieutiques; la mise en place d'un système d'information et de formation sur les ressources naturelles. **Dans le domaine de l'hydraulique**, la politique de l'eau et de l'assainissement adoptée par le Gouvernement de la République du Niger en Octobre 2000 repose sur les grands axes suivants :

- l'amélioration des connaissances et la maîtrise des Ressources en Eau ;
- la protection des Ressources en Eau, de leur qualité ainsi que les écosystèmes aquatiques ;
- la valorisation des Ressources en Eau à travers une meilleure organisation des filières ;
- l'implication et la responsabilisation des Collectivités Locales dans la gestion du secteur.

La politique et les stratégies de l'eau et de l'assainissement sont concrétisées par un programme Hydraulique National (Eau et Développement Durable) à moyen et long terme.

Dans le domaine minier, la Déclaration de politique minière adoptée en décembre 2007 a inscrit dans ses principes la protection de l'environnement comme ligne de conduite. La Stratégie de Développement Minier (SDM) a été validée en 2007. Elle comprend cinq (5) axes stratégiques dont celui de la gestion durable de l'environnement minier. Il est prévu dans cet axe des actions comme la réalisation des études d'impacts environnementaux des projets miniers, les actions de réhabilitation des sites à entreprendre ainsi que les mesures de sauvegarde.

Au Niger, tous les projets miniers sont soumis à une étude d'impact environnemental et un suivi environnemental de la faune et de la flore conformément à la Loi 98-56 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et à l'Ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997 institutionnalisant les études d'impacts environnementaux.

Dans le domaine énergétique, la politique nationale énergétique adoptée en 2004 et les quatre (4) stratégies sous sectorielles ci-dessus citées intègrent la protection des ressources naturelles.

Dans le domaine de la santé, une Stratégie Nationale de Médecine Traditionnelle a été adoptée en 2002. Parmi les objectifs spécifiques de cette stratégie, on retient :

- (i) la promotion de la conservation et de la protection des plantes médicinales ;
- (ii) l'intensification des actions de protection de l'environnement ;
- (iii) le développement de la recherche sur la médecine traditionnelle ;
- (iv) la création d'un Institut de Médecine Traditionnelle ;
- (v) la protection des droits sur la propriété intellectuelle et le savoir traditionnel.

Dans le domaine de l'artisanat, la politique nationale poursuit entre autres objectifs ceux (i) de préserver, protéger, sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel, (ii) de sauvegarder et restaurer notre environnement (PNDA).

Des mesures réglementaires ont été prises notamment l'ordonnance n° 92-026 du 7 juillet 1992 portant orientation de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat (PNDA), actualisée en 2007.

Dans le domaine de la culture, la déclaration de politique adoptée le 28 février 2008 définit la diversité culturelle comme la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux.

Toutes les actions doivent tendre vers une préservation du patrimoine culturel matériel ou immatériel. Le patrimoine culturel matériel tel qu'il est défini par la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel mais aussi le patrimoine culturel immatériel au sens de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La politique culturelle poursuit entre autres, les objectifs suivants :

- créer une conscience nationale inspirant toutes les composantes de la population ;
- préserver, protéger, sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel ;
- sauvegarder et restaurer l'environnement ;
- protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ;
- assurer l'accès et la participation des populations à la vie culturelle ;
- promouvoir la recherche et la formation, notamment par le renforcement des capacités ;
- promouvoir et développer les industries culturelles et faciliter leur accès au marché national, régional et international ;

Dans le domaine de l'éducation, une politique de promotion de l'éducation environnementale a été développée. Ainsi, une cellule a été créée en vue de développer des programmes dans ce sens.

En plus des stratégies sectorielles, le Niger a adopté deux stratégies de référence la SDR (2003) et la SRP (2002) qui a été révisée en 2007. La SRP prône un développement de l'économie rurale accompagné d'actions efficaces de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification et de gestion rationnelle des ressources naturelles. La réalisation de l'objectif global passe par un certain nombre d'objectifs spécifiques liés aux quatre axes stratégiques, dont l'un des axes prône le développement des secteurs productifs avec comme finalité d'assurer la sécurité alimentaire par le développement intégré des ressources naturelles et de préserver l'environnement, de réduire les fluctuations et d'accroître les revenus des populations.

Quant à la Stratégie de Développement Rural (SDR), elle s'est fixée trois objectifs stratégiques parmi lesquels celui de prévenir les risques, d'améliorer la sécurité alimentaire et de gérer durablement les ressources naturelles. La SDR constitue le document cadre national en matière de politique de développement rural et, à ce titre, elle s'impose comme cadre unique de référence à l'ensemble des intervenants, tant sur le plan national que régional. Elle intègre tous les plans, projets et programmes notamment le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable. Ce dernier comporte six (6) programmes dont celui relatif à la diversité biologique. Au-delà de la dimension stratégique, la SDR fixe également le cadre opérationnel d'intervention à travers 23 programmes et sous-programmes qui ont été précisés sous forme de plans d'actions détaillés. Parmi ces programmes, la conservation de la diversité biologique est traitée à travers les programmes suivants :

- **Le programme de gouvernance locale des ressources naturelles**

Ce programme vise la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles de manière durable. Il comprend quatre objectifs spécifiques :

- i) sécurisation du foncier rural ;
- ii) amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau ;
- iii) amélioration des connaissances et mise en valeur des ressources pastorales au niveau local et régional ;

- iv) connaissance et mise en valeur des autres ressources naturelles (autres que foncier, eau et ressources pastorales) au niveau local et régional.

- **Le programme préservation de l'environnement**

Le programme a pour objectif global de préserver l'environnement en vue d'une exploitation saine et durable du milieu. Le programme s'articule autour de cinq (5) objectifs spécifiques à savoir :

- i) récupération des terres dégradées ;
- ii) réduction de la pression sur les ressources forestières ;
- iii) extension de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique ;
- iv) harmonisation et mise en cohérence des actions en matière d'environnement et de développement durable ;
- v) développement du suivi écologique et des études d'impact pour l'amélioration des pratiques.

- **Le programme aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux**

L'objectif global du programme est d'aménager l'espace pastoral et de sécuriser les systèmes pastoraux. Le programme a pour but de faciliter l'aménagement des aires de parcours pastorales en vue d'un développement technique, économique et social de ces zones. Mais, du fait du mode d'exploitation spécifique des systèmes pastoraux, la sécurisation de ces systèmes doit s'accompagner aussi d'un accès négocié aux ressources de la zone agropastorale du sud afin de leur assurer les possibilités de la transhumance, qui peut aller au-delà des frontières du pays.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- i) développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux ;
- ii) amélioration et valorisation des productions pastorales.

- **Le programme de restauration des terres et reboisement**

Le programme vise à « inverser la tendance à la dégradation généralisée des terres et du couvert végétal ». Il ambitionne l'amélioration significative du capital productif des ressources naturelles (sol, eau, végétation...) et répond aux attentes du Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PANLCD/GRN).

Ce programme s'articule autour de trois (3) objectifs spécifiques :

- i) organisation des populations rurales dans les zones d'intervention et renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs de développement ;
- ii) poursuite et intensification des actions de récupération des terres dégradées et de lutte contre la désertification ;
- iii) renforcement des actions d'afforestation et mise en œuvre des actions concourant à inverser la tendance au recul des espaces boisés.

- **Le programme Recherche – formation – vulgarisation**

L'objectif global est de contribuer à l'amélioration des performances du secteur rural par la mise au point et l'adoption de technologies adaptées aux besoins des utilisateurs et par la formation des acteurs du développement rural.

Le programme a quatre objectifs spécifiques :

- i) développement d'une recherche agronomique et environnementale adaptée aux besoins des acteurs ruraux ;
- ii) développement de l'appui conseil aux acteurs ruraux ;

- iii) formation des techniciens dans les domaines agronomiques et environnementaux ;
- iv) formation des ingénieurs et des chercheurs dans les domaines agronomiques et environnementaux.

Outre les programmes ci-dessus, des actions mises en œuvre, dans le cadre des conventions régionales ou internationales, intègrent des mesures relatives à la diversité biologique :

- a. Convention de RAMSAR sur les zones humides : dans le cadre de sa mise en œuvre, le Niger a inscrit 12 sites. Trois (3) sont entrain de faire l'objet d'un processus avancé d'élaboration de plans d'aménagement pour une utilisation durable des ressources. Il s'agit du Moyen Niger I, du Dallol Maouri et du Complexe Namga-Kokorou. Une politique nationale des zones humides est élaborée et son adoption est en cours.
- b. Convention de BONN (CMS) sur les espèces migratrices. Dans le cadre de sa mise en œuvre, un projet intitulé Antilopes Sahélo Sahariennes est dans sa seconde phase. Il vise en outre, la création d'une réserve de faune dans la zone Termit Tintouma pour une superficie d'environ 10 millions d'hectares.
- c. Convention de CITES : deux (2) stratégies sont en cours d'élaboration dont l'une sur la conservation des girafes et l'autre sur les éléphants.

Par rapports aux autres accords régionaux on retient les mesures suivantes :

- (i) CBLT : elle vise à lutter contre l'avancée du désert, à restaurer le niveau du lac et à préserver l'environnement. Au Niger, un projet visant la restauration de l'environnement est en exécution dans la région de Diffa. Sur la base de la vision de la CBLT, Horizon 2025 » adoptée en 2003, une stratégie a été élaborée sur les 4 axes suivants : (1) coopération entre Etats membres (2) participation des acteurs du bassin (3) Coopération avec les bailleurs de fonds (4) vision du long terme. Aussi, dans le cadre de l'élaboration du programme d'intervention de la CBLT, des études spécifiques ont été réalisées dont celle relative à la diversité biologique.
- (ii) ABN : elle vise à promouvoir le développement intégré du Bassin à travers une mise en valeur rationnelle des ressources naturelles et une exploitation du potentiel existant. Suite à un audit organisationnel et institutionnel en 2003-2004, un plan d'actions a été élaboré sur la base d'une « vision claire et partagée ». Dans ce cadre, le projet national, intégrant la mise en œuvre des études d'impacts, est en exécution.
- (iii) NEPAD : le Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dispose d'un plan d'actions pour l'initiative environnementale qui a pour objectifs majeurs : la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles de l'Afrique et le renforcement de l'appui aux initiatives environnementales sous régionales et régionales et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des pays africains pour faire face effectivement aux défis de l'environnement sur le continent.

3.2. Description du ou des processus et de l'approche ayant permis l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels

L'intégration de la diversité biologique au Niger a suivi l'évolution globale des approches de développement en particulier dans le domaine rural. Dans ce domaine les approches ont progressivement évolué depuis l'indépendance :

- i) de 1960 à 1973 : mise en place des politiques sectorielles ;
- ii) de 1974 à 1987 : priorité à l'autosuffisance alimentaire ;
- iii) de 1987 à 1991 : libéralisation dans le cadre de l'ajustement structurel ;
- iv) de 1991 à nos jours : vers un rôle accru des acteurs privés et de la prise en compte de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Le plan de développement économique et social 1987-1991 prôna une approche intégrée centrée sur la recherche de l'autosuffisance alimentaire, le développement des filières agroalimentaires, la préservation de l'environnement et la promotion d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'éclosion des initiatives privées.

La prise en compte de la gouvernance des ressources naturelles dans les politiques de développement rural a été un souci constant des pouvoirs publics. Le débat national sur la désertification à Maradi en 1984, ayant défini les orientations nationales en matière de protection, de restauration et d'amélioration de l'environnement, suivi d'un débat national sur l'élevage à Tahoua en 1985, d'une stratégie de développement de l'élevage dans les zones pastorales également à Tahoua en 1986 et d'un symposium sur le développement à la base à Niamey en 1987, ont jeté les jalons d'une gestion durable des ressources naturelles.

Plusieurs autres initiatives en matière de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles ont été prises et plusieurs conventions internationales ont été ratifiées :

- (i) l'adoption des principes directeurs d'une politique de développement rural par ordonnance n°92-030 du 8 juillet 1992 ;
- (ii) la ratification des conventions post-Rio de Janeiro ;
- (iii) L'adoption en 2000 du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), comprenant six (6) programmes dont le Programme d'Actions National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles, la Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique ;
- (iv) l'adoption en 2002, d'une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), cadre de référence des interventions en matière de développement économique et social, suivi par l'adoption en 2003 d'une Stratégie de Développement Rural (SDR) complémentaire à la SRP ;
- (v) l'adoption de différentes stratégies sous-sectorielles comme la stratégie de relance de la gomme arabique, la stratégie et le plan d'action pour la pêche et l'aquaculture, le cadre de relance du secteur de l'élevage, etc. ;
- (vi) la Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification en 2005.

Ces dernières actions ont le mérite de créer un cadre unique de référence en matière d'intervention en milieu rural, structuré en cinq axes stratégiques :

- (i) gestion intégrée des ressources naturelles ;
- (ii) organisation du monde rural, participation des populations et modification du rôle de l'Etat ;
- (iii) sécurité alimentaire ;
- (iv) intensification et diversification des productions ;
- (v) financement du monde rural.

Dans le cadre de la SDRP, trois (3) thèmes fondamentaux, transversaux aux différents axes, ont été retenus :

- i) la promotion de la bonne gouvernance;
- ii) la redéfinition des rôles liés à la mise en œuvre des politiques, en commençant avec le rôle de l'Etat ;
- iii) la prise en compte effective de l'aspect genre.

L'acceptation des règles du jeu de la démocratie par tous les acteurs, au sommet comme à la base, constitue un signal fort pour la consécration des principes de la gouvernance locale des ressources naturelles.

Aux communautés locales reviendront, en effet, les mandats d'assurer et de garantir :

- i) l'équité de l'accès aux ressources naturelles communautaires et leur contrôle;
- ii) l'application de textes;
- iii) la participation à l'identification, à l'élaboration, à la gestion et au suivi-évaluation des actions de préservation de l'environnement et de développement rural de manière générale.

Malgré leur état de dégradation souvent très avancé, les ressources naturelles présentent encore des potentialités susceptibles d'être mieux valorisées pour accroître et diversifier les productions rurales. Cependant, une telle approche n'aura de sens que si des efforts vigoureux sont entrepris pour : (i) restaurer ce qui peut l'être d'un environnement productif épuisé et (ii) mettre en œuvre des approches et pratiques de développement rural respectueuses des normes de durabilité pour sécuriser les productions à long terme.

Pour cela, le Gouvernement a opté pour une stratégie basée sur le développement de la foresterie communautaire, l'utilisation des travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), une approche globale et intégrée, une cohérence des interventions et une cohésion entre les acteurs, une vision à long terme et une prise en compte des expériences passées.

Pour, le cas particulier du domaine sanitaire, la stratégie médecine traditionnelle est basée sur l'étude de la flore du Niger qui a permis d'établir la connaissance du patrimoine en biodiversité végétale et des diverses pratiques et utilisations en médecine traditionnelle par les communautés locales. Elle reflète la richesse de la biodiversité floristique couramment exploitée et valorisée. En matière de pratiques des soins phytothérapeutiques, cette étude révèle que : dix-sept (17) pathologies dominantes comportant cinquante-six (56) affections spécifiques sont traitées avec succès à l'aide des plantes, soixante-seize (76) espèces de plantes médicinales couramment utilisées, une liste de 301 espèces de plantes médicinales annexée à l'Arrêté n° 00230/MSP/DPHL du 24 août 1998.

C'est ainsi que des mesures suivantes sont prises et d'autres envisagées afin d'assurer cette intégration effective dans le système national de santé. Il s'agit :

- des mécanismes d'intégration de la diversité biologique, dans le cadre de l'intégration, l'approche utilisée a consisté à faire une analyse situationnelle (état des lieux des connaissances, des pratiques et de la recherche en la matière). Ainsi, par une approche multisectorielle, les objectifs ont été formulés ainsi que l'orientation nationale. Par ailleurs, après validation, un plan directeur s'en est suivi pour la traduction en action de cette stratégie. C'est dans ce document que des actions urgentes en faveur de l'intégration effective de la Médecine Traditionnelle (MT) dans les systèmes de santé ont été identifiées desquelles nous citerons :
 - La tenue d'un forum national de réflexion sur la problématique d'intégration de la médecine traditionnelle dans les soins au Niger ;
 - Le renforcement des capacités des tradipraticiens sur les bonnes pratiques de fabrication (culture, cueillette, séchage, transformation, l'emballage et l'utilisation) et la reconnaissance des signes de certaines pathologies.
- des mesures incitatives suivantes :
 - la mise en place d'un cadre institutionnel (Direction en charge de la médecine traditionnelle, laboratoire national de contrôle de qualité, les associations des herboristes) ;
 - la mise en place d'un cadre juridique ;
 - un cadre de coopération et collaboration mis en place ;
 - Des actions de plaidoyer menées par le Ministère de la santé publique ;

- la souscription aux accords régionaux et internationaux en matière de médecine traditionnelle (résolutions de l’OMS, déclarations des chefs d’Etats et de Gouvernement de l’Union Africaine (UA) en avril et juillet 2001, les résolutions et plan cadre de l’OOAS ainsi que le plan d’action Chine-Afrique) ;
- le plan directeur de MT prévoit une généralisation des jardins de plantes médicinales dans les différentes régions du pays et au niveau des associations de tradipraticiens de santé.

3.3. Mesures d’intégration de la diversité biologique dans les évaluations environnementales

Pour l’intégration de la diversité biologique dans les évaluations environnementales, les mesures suivantes ont été prises :

- Loi n°98-56, portant Loi Cadre relative à la Gestion de l’Environnement ;
- décret n° 2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement ;
- décret n° 2000-398/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 déterminant les activités, travaux et document de planification assujettis aux études d’impact sur l’environnement.
- Ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation de l’EIE au Niger

3.4. Analyse des résultats atteints

La place de la diversité biologique apparaît clairement dans les priorités nationales. Au contrario, certains secteurs n’ont pas pris en compte cette dimension dans leurs politiques et stratégies. Par ailleurs tous les rapports techniques font ressortir une dégradation de la diversité biologique malgré la multiplication des instruments.

A l’issu de l’analyse des stratégies sectorielles, on remarque :

- l’absence des mécanismes et des outils permettant l’intégration de la biodiversité dans les dits secteurs ;
- l’absence d’évaluation stratégique.

Pour pallier ces problèmes, il faudrait :

- ✓ mettre en place un dispositif permettant au Ministère en charge de l’environnement à prendre part à l’élaboration des stratégies sectorielles ;
- ✓ évaluer et réviser les différents documents de stratégies en intégrant la biodiversité ;
- ✓ instituer l’évaluation et analyse stratégique suivant la démarche systémique au niveau des politiques, programmes et des textes juridiques.

3.5. Mesure d’intégration de la diversité biologique dans les programmes d’aide au développement

La gestion des ressources naturelles en général et la dégradation de l’environnement figurent en priorité dans la plupart des programmes de développement. La plupart des partenaires au développement exigent une étude d’impact environnementale préalablement à leurs actions. Les études de faisabilité des projets comportent cette question.

Les conditions d’accès aux financements incluent la signature et la ratification de la convention par le pays du demandeur (ex. FEM).

CHAPITRE 4 : CONCLUSION: PROGRES ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

4.1. Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Tableau 20 : Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Buts et objectifs	Objectifs nationaux	Intégration des objectifs	Progrès accomplis	indicateurs	Obstacles rencontrés
Protéger les éléments constitutifs de la diversité biologique					
But 1. Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes					
Objectif 1.1: Conserver effectivement au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète.	- extension de la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> de la diversité biologique (avec résultat attendu : les superficies des domaines protégés sont passées de 6,6% en 2004 à 10% en 2015 avec une diversité biologique améliorée) ;	SDR	- texte de classement de la grande réserve du Termit et Tintouma élaboré et en voie de popularisation.	- superficie de la nouvelle aire protégée environs 10 millions d'ha ; - le texte de classement.	- Insuffisance de ressources humaines et des moyens d'actions des institutions chargées de la mise en œuvre.
Objectif 1.2: Protéger les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique.	- valorisation du réseau d'aires protégées déjà créées et favoriser le classement en aires protégées des sites potentiels	SNPA/DB	- la réserve de Termit et Tintouma en voie de création.	- nombre de sites identifiés pour classement ; - 8,5 millions d'ha d'aires existantes ; - au moins 10 millions d'ha à protéger.	-Insuffisance des ressources humaines et des moyens d'actions des institutions chargées de la mise en œuvre.
But 2. Promouvoir la conservation de la diversité des espèces					
Objectif 2.1: Restaurer et préserver les populations d'espèces de groupes taxonomiques sélectionnés, ou freiner leur déclin.	- promotion des mécanismes appropriés pour assurer la sauvegarde des espèces et des écosystèmes menacés ou vulnérables et mise en place d'un système de suivi pour prévenir leur disparition	SNPA/DB	- élaboration de stratégie de sauvegarde de la girafe en cours ; - stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture prenant en compte la conservation du lamantin.	-liste des espèces menacées établie ; - nombre de rapports d'activités des projets et institutions intervenant dans le domaine ; -un observatoire sur la diversité biologique créé	- Insuffisance de moyens financiers ; - Conflits Homme/animaux ; - Insuffisance des mesures incitatives
Objectif 2.2: Améliorer l'état des espèces					

menacées.				et opérationnel ; - nombre de textes juridiques adoptés. - superficie du territoire érigé en aires protégées.	
But 3. Promouvoir la conservation de la diversité génétique					
Objectif 3.1: Conserver la diversité génétique des cultures, du bétail, des espèces arboricoles récoltées, des espèces de poissons et des espèces sauvages capturées et autres espèces à haute valeur commerciale; préserver les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées	- extension de la conservation in-situ et ex-situ de la diversité biologique	SDR	- arboretum au Centre de Recherche de Maradi ; - centre de multiplication de bétail (Ibéceten, Bathé, Fako Nord Dakoro, Sayam) ; - stations expérimentales de bétail (Toukounous, centre de recherche de Kollo et Kirkissoye) et piscicole(Kollo) ; - centres secondaires d'élevage (Maradi, Déréki.) Centres semenciers agricoles (Lossa, Tarna) ; - élevage non conventionnel (autruche, gazelles) ; - musée national de Niamey.	- nombre de banques de gènes (INRAN, ICRISAT, Université Abdou Moumouni, Centre de Semences Forestières, IRD, etc.).	- Insuffisance des équipements pour la recherche ; - Insuffisance des ressources humaines qualifiées.
Promouvoir l'utilisation durable					
But 4. Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.					
Objectif 4.1: Gérer les produits basés sur la diversité biologique provenant de sources de manière durable et les zones de production de manière compatible avec la conservation	- concevoir des modèles et techniques de gestion intégrés et durables des ressources de la diversité biologique	SNPA/DB SDR	- amélioration des connaissances et mise en valeur des ressources naturelles ; - élaboration des plans de développement communaux ; - élaboration du programme gouvernance locale de la SDR ;	-nombre des forêts aménagées ; -nombre de plans d'aménagement produits ; -nombre d'espèces végétales et animales sélectionnées ; - 213 plans communaux	- Conflits entre les utilisateurs ; - Faible connaissance des ressources ; - Insuffisance des moyens financiers.
Objectif 4.2: Réduire la					

consommation non durable des ressources biologiques ou celle qui a un impact néfaste sur la diversité biologique			- élaboration en cours du code pastoral.	de gestion élaborés.	
Objectif 4.3: Garantir qu'aucune espèce de flore et de faune ne sera menacée par le commerce international.	- vulgariser et renforcer l'application de la convention sur le commerce international des espèces menacées.	Internalisation dans la législation du Niger des textes de la CITES : lois sur le régime forestier, la chasse et la pêche.	- application des textes relatifs au commerce international.	- textes législatifs et réglementaires adoptés ; - nombre de programmes de la SDR relatif à la conservation de la faune et de la flore mis en œuvre.	- Moyens de contrôle insuffisants ; - difficulté dans l'application des textes due notamment à la faible appropriation des textes par les acteurs.
S'attaquer aux menaces qui pèsent sur la diversité biologique					
<i>But 5. Réduire les pressions résultant de la perte d'habitats, de la dégradation et du changement de l'affectation des sols, ainsi que de l'utilisation irrationnelle de l'eau</i>					
Objectif 5.1. Réduire le rythme d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels	- réduire la pression sur les ressources forestières ; - développer le suivi écologique et mener des études d'impacts pour l'amélioration des pratiques nuisibles.	SDR	- promulgation de la loi sur le régime forestier ; - promulgation de la loi sur la gestion de l'environnement ; - institutionnalisation et systématisation des études d'impacts sur l'environnement ; - création du centre de suivi écologique.	-nombre de programmes de la SDR relatifs à la conservation de la faune et de la flore mis en œuvre; - mise en place de 9 sites d'observation du ROSELT (Annexe 5) ; - existence du BEEEI ; - Les textes de loi.	- faible représentation du BEEEI au niveau décentralisé ; - faible appropriation des textes par les acteurs ; -insuffisance de ressources financières et humaines pour le suivi à long terme.

But 6. Lutter contre les risques posés par les espèces exotiques envahissantes					
Objectif 6.1. Contrôler les voies qui seront empruntées par les espèces envahissantes exotiques potentielles majeures.	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre un programme de lutte contre les plantes envahissantes ; - promouvoir les techniques et technologies de lutte contre les plantes envahissantes et /ou de leur valorisation. 	SDR SNPA/DB	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du programme de lutte contre la jacinthe d'eau ; - démarrage du programme de lutte contre les plantes adventices ; - dispositif de contrôle et de surveillance au niveau de l'aéroport de Niamey. 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de la coordination du programme de lutte contre les plantes adventices ; - poste de contrôle de l'aéroport et postes forestiers le long des frontières ; - nombre de textes juridiques adoptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance des moyens financiers et humains ; - difficultés d'application de textes (méconnaissance des textes).
Objectif 6. 2. Mettre en place les plans de gestion pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre un programme de lutte contre les plantes envahissantes ; - promouvoir les techniques et technologies de lutte contre les plantes envahissantes et /ou de leur valorisation. 	SDR SNPA/DB	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du programme de lutte contre la jacinthe d'eau ; - démarrage du programme de lutte contre les plantes adventices. 	<ul style="list-style-type: none"> - superficies traitées le long du fleuve Niger ; - mise en place de la coordination du programme de lutte contre les plantes adventices. 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance des moyens financiers et humains.
But 7. Relever les défis posés à la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution					
Objectif 7.1. Préserver et renforcer la résilience des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les travaux sur la compréhension du climat et utiliser au mieux les résultats y afférents dans la gestion de la diversité biologique ; - protéger les secteurs socioéconomiques les plus vulnérables et envisager des mesures d'adaptation aux changements climatiques. 	SNPA/DB SNPA/CC	<ul style="list-style-type: none"> - projet pilote de renforcement de la résilience et la capacité d'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques dans le cadre du PANA. 	<ul style="list-style-type: none"> - financement du projet acquis. 	<ul style="list-style-type: none"> - projet pilote en cours.
Objectif 7.2. Réduire la pollution et ses impacts	<ul style="list-style-type: none"> - minimiser les impacts négatifs de la recherche de l'exploitation 	SNPA/DB	<ul style="list-style-type: none"> - promulgation de la loi sur la gestion de 	<ul style="list-style-type: none"> - textes promulgués 	<ul style="list-style-type: none"> - faible représentation du

sur la diversité biologique	des ressources minières sur la diversité biologiques ; - développer des exploitations minières conservatrices de la diversité biologique ; - lutter contre les pollutions et les nuisances notamment la prolifération des sachets plastiques et déchets ménagers, la prévention contre les effets des gaz à effet de serre.		l'environnement ; - institutionnalisation et systématisation des études d'impacts sur l'environnement ; - création de la direction de l'environnement et du cadre de vie ; - élaboration d'une stratégie sur la gestion des déchets.	- existence du BEEEI ; - textes de création et d'attribution de la direction de l'environnement et du cadre de vie ; - document de stratégie.	BEEEI au niveau décentralisé ; - Faible application des textes ; - insuffisance de ressources financières et humaines
Préserver les biens et services fournis par la diversité biologique à l'appui du bien-être humain					
But 8. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services et à procurer des moyens de subsistance					
Objectif 8.1. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services	- extension de la conservation in-situ et ex-situ de la diversité biologique ; - renforcer la capacité institutionnelle de gestion des forêts et des parcs agro forestiers ; - élaborer un schéma d'aménagement pastoral pour préserver les écosystèmes pastoraux.	SDR SNPA/DB	- cf. objectif 3.1 ; - code rural - mise en place des commissions foncières ; - élaboration du code pastoral en cours.	- cf. objectif 3.1 - code rural révisé - nombre de commissions foncières	- cf. objectif 3.1 ; - insuffisance des textes d'application ; - insuffisance des moyens pour généraliser les commissions foncières.
Objectif 8.2. Préserver les ressources biologiques qui assurent des moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et les soins médicaux, en particulier au profit des pauvres.	- connaître, gérer et sécuriser les ressources forestières, fauniques et halieutiques ; - développer les techniques rationnelles d'intégration et d'intensification de l'agriculture, l'élevage et la forêt ; - identifier, valoriser et diffuser les savoirs et les savoirs faire traditionnels ;	SDR SNPA/DB	- mise en œuvre d'une stratégie de la pêche et de l'aquaculture et son plan d'actions ; - code rural (sécurisation foncière) ; - mise en place des commissions foncières.	- document de stratégie et de plan d'actions ; - code rural	- insuffisance des textes d'application ; - insuffisance des moyens pour généraliser les commissions foncières.

	- améliorer la productivité des différents systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique.				
Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles					
But 9. Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales					
Objectif 9.1. Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.	- identifier, valoriser et diffuser les savoirs et les savoirs faire traditionnels.	SDR SNPA/DB	- dispositions générales sont prises en compte dans la loi cadre sur la gestion de l'environnement ; - adoption d'une stratégie de médecine traditionnelle et son plan d'actions.	- loi cadre sur la gestion de l'environnement ; - 301 espèces médicinales répertoriées.	- insuffisance des textes d'application ; - insuffisance des moyens matériels et financiers.
Objectif 9.2. Protéger les droits des communautés autochtones et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits sur le partage des avantages.	- promouvoir et protéger les droits des dépositaires des savoirs et les savoirs faire traditionnels favorable à la conservation et à l'utilisation durable de diversité biologique	SDR SNPA/DB	- dispositions générales sont prises en compte dans la loi cadre sur la gestion de l'environnement ; - étude sur l'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité - Existence d'organisations des tradipraticiens.	- loi cadre sur la gestion de l'environnement ; - connaissances, pratiques et innovations traditionnelles protégées par la propriété intellectuelle ; - nombre d'organisations socio professionnelles créées.	- insuffisance des textes d'application ; - insuffisance des moyens matériels et financiers pour l'élaboration et la vulgarisation des textes ; - méconnaissance des détenteurs des connaissances pratiques et innovations traditionnelles.
Garantir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétique					
But 10. Garantir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques					
Objectif 10.1. Conformer l'accès aux ressources génétiques dans son ensemble à la Convention	- assurer les conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la diversité	SNPA/DB	- Partage des retombées financières découlant de l'exploitation forestière entre l'Etat, les collectivités et la	- les textes réglementaires (loi Cadre sur la gestion de l'environnement et	- insuffisance des moyens humains et financiers pour le suivi de

sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes.	biologique et de ses éléments constitutifs.		population ; - dispositions d'ordre général sur le partage sont prises dans la loi Cadre de la gestion de l'environnement.	l'ordonnance n°92-037)	l'exploitation ; - insuffisance des textes d'application.
Objectif 10.2. Partager de manière juste et équitable les avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre utilisation des ressources génétiques avec les pays d'où elles proviennent conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes					
Garantir la fourniture de ressources adéquates					
<i>But 11: Les Parties ont accru leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques à appliquer la Convention</i>					
Objectif 11.1. Des ressources financières nouvelles et supplémentaires transférées aux pays en développement Parties à la Convention, pour leur permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20. Non applicable					
Objectif 11.2. Les technologies transférées vers les pays en développement Parties à la Convention pour leur permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de leurs engagements au titre de la Convention, conformément au le paragraphe 4) de l'article 20. Non applicable					

4.2.. Progrès accomplis pour atteindre les buts et objectifs du Plan Stratégique de la Convention

Tableau 21 : Progrès accomplis pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention

Buts et objectifs stratégiques	Brève description des buts nationaux	Progrès accomplis dans la poursuite des buts et des objectifs	Analyse des obstacles rencontrés
But 1: La Convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant à la diversité biologique au niveau international			
1.1 La Convention établit le programme mondial en matière de diversité biologique.	- le Niger a élaboré des documents de référence en matière de diversité biologique : Stratégie Nationale et Plan d'Actions (SNPA/DB) adoptés en 2000.	- mise en œuvre en cours de la (SNPA/DB).	- insuffisance des moyens financiers pour sa mise en œuvre effective et sa révision.
1.2 La Convention promeut la coopération entre tous les instruments et processus internationaux pertinents afin d'accroître la cohérence des politiques.	- présence d'un point focal (CNEDD) pour les trois conventions post Rio (CDB, CCC, CCD) et regroupement de toutes les conventions sœurs de la diversité biologique (CMS, RAMSAR, CITES, BALE, etc.) au sein du ministère en charge de l'environnement.	- création des comités techniques relatifs aux conventions post Rio travaillant en synergie ; - popularisation simultanée des conventions ; - réflexion en cours pour la création d'une commission technique regroupant les quatre conventions sœurs en vue d'une meilleure synergie.	- insuffisance des actions de popularisation des instruments à cause des faibles moyens financiers.
1.3 Les autres processus internationaux soutiennent activement l'application de la Convention, d'une manière conforme à leurs cadres respectifs	- implication des différents acteurs des autres processus dans l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de SNPA/DB.	- processus participatif dans l'élaboration des différents documents relatifs à la DB (SNPA/DB, rapports nationaux, etc.).	- indisponibilité des acteurs
1.4 Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est largement appliqué	- élaboration du cadre national sur la biosécurité en 2005.	- absence de mécanisme financier de mise en œuvre de la SNPA/DB au niveau national ; - manque des mécanismes de suivi et de coordination ; - faible mobilisation de ressources financières ;	- faible mobilisation des ressources financières pour l'opérationnalisation du BCH et la popularisation de la loi sur la biosécurité.
1.5 Les questions touchant à la diversité biologique sont intégrées dans	- la conservation et l'utilisation durable de la	- la plupart des mesures d'intégration apparaissent sous forme d'objectifs généraux ou spécifiques,	- absence de mécanisme d'intégration de la biodiversité

les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents aux niveaux régional et mondial.	diversité biologique ont été intégrées de différentes manières et à divers degrés dans les stratégies et politiques, plans et programmes (PPP).	de résultats ou même d'actions. D'autres mesures sont prises sous forme d'orientations ou de mesures réglementaires ou administratives.	dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels.
1.6 Les Parties collaborent au niveau régional et sous régional pour appliquer la Convention	- la collaboration s'effectue à travers les institutions et organismes régionaux et sous-régionaux notamment le CILSS, l'UEMOA, la CEDEAO, l'OAPI, l'INSAH, etc.	- élaboration de plusieurs stratégies, plans et programmes régionaux et sous-régionaux ; - actions de renforcement de capacité.	- lenteur dans le processus d'adoption de textes ; - faible appropriation des différents documents à cause entre autres de l'insuffisance de la circulation de l'information et la mobilité des acteurs.
But 2: Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques à l'appui de l'application de la Convention			
2.1 Toutes les Parties disposent de capacités appropriées pour mettre en œuvre les activités prioritaires prévues dans la stratégie et plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	- le plan d'actions de la stratégie planifié sur 5 ans comprend toutes les activités prioritaires pour sa mise en œuvre.	- mise en œuvre est faite à travers des projets et programmes financés par l'Etat et les partenaires au développement (cf chapitre 2 2.2 Etat de mise en œuvre de la SNPA/DB).	- absence de mécanismes financiers de mise en œuvre de la SNPA/DB au niveau national ; - manque de mécanismes de suivi et de coordination ; - faible mobilisation de ressources financières.
2.2 Les pays en développement Parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les autres Parties à économie en transition, disposent de ressources adéquates pour mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention.	- Objectifs de la SNPA/DB (assurer la conservation de la diversité biologique, utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique, assurer les conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs) sont similaires à ceux de la	- situation des projets/Programmes et initiatives en cours pour la mise en œuvre de la stratégie BD (cf annexe 3).	- absence de mécanismes financiers de mise en œuvre de la SNPA/DB au niveau national ; - manque de mécanismes de suivi et de coordination ; - faible mobilisation de ressources financières.

	convention.		
2.3 Les pays en développement Parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en développement, et les autres Parties à économie en transition, ont accru les ressources et le transfert de technologie disponibles pour l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.	- le plan d'actions du cadre national sur la biosécurité validé en 2005 est estimé à 3,5 milliards de F CFA.	- le Niger est bénéficiaire des projets régionaux de biosécurité de l'UEMOA et du CILSS ; - sessions de formation, d'information et de sensibilisation au niveau national ; - mobilisation de 83 000 \$ US dans le cadre du projet BCH-Niger.	- faible mobilisation des ressources financières pour l'opérationnalisation du BCH et la popularisation de la loi sur la biosécurité ; - absence d'un mécanisme de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre du plan d'actions.
2.4 Toutes les Parties disposent de capacités adéquates pour appliquer le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	- volet renforcement des capacités du plan d'actions du cadre national sur la biosécurité.	- formation de plus de 300 acteurs ; - acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du projet BCH-Niger.	- insuffisance du personnel spécialisé dans le domaine de la biosécurité et de la biotechnologie ; - absence d'un mécanisme de financement du cadre national de biosécurité ; - faible transfert de technologies.
2.5 La coopération technique et scientifique contribue beaucoup au renforcement des capacités	- volet renforcement des capacités du plan d'action du cadre national sur la biosécurité.	- programmes régionaux de biosécurité ; - projet de création d'un institut de biotechnologie à l'UAM.	- faible coordination des programmes régionaux de biosécurité ; - manque de financement pour la création de l'institut.
But 3: Les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et l'intégration des questions touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace à la mise en œuvre des objectifs de la Convention.			
3.1 Chaque Partie a mis en place des stratégies, des plans et des programmes nationaux efficaces pour fournir un cadre national pour la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et pour fixer des priorités nationales claires	- le Niger a élaboré des documents de référence en matière de diversité biologique : Stratégie Nationale et Plan d'Actions (SNPA/DB) adoptés en 2000. Cependant, la	- mise en œuvre en cours de la (SNPA/DB) ; - les aspects de biodiversité sont bien intégrés dans la SDR.	- insuffisance des moyens financiers pour sa mise en œuvre effective et sa révision ; - absence de mécanismes financiers de mise en œuvre de la SNPA/DB au niveau national ; - manque de mécanismes de suivi

	conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ont été intégrées de différentes manières et à divers degrés dans les stratégies et politiques, plans et programmes (PPP).		et de coordination ; - faible mobilisation de ressources financières.
3.2 Chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a mis en place d'un cadre réglementaire et opérationnel pour l'application du Protocole.	- élaboration du cadre national sur la biosécurité validé en 2005	- projet de loi sur la biosécurité.	- faible mobilisation des ressources financières pour la popularisation de la loi sur la biosécurité.
3.3 Les questions touchant à la diversité biologique sont intégrées dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels nationaux pertinents.	- la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ont été intégrées de différentes manières et à divers degrés dans les stratégies et politiques, plans et programmes (PPP).	- la plupart des mesures d'intégration apparaissent sous forme d'objectifs généraux ou spécifiques, de résultats ou même d'actions. D'autres mesures sont prises sous forme d'orientations ou de mesures réglementaires ou administratives.	- non application de l'évaluation stratégique environnement au niveau des politiques et programmes ; - absence d'un mécanisme de comptabilité environnementale permettant d'estimer la valeur économique et financière de la diversité biologique.
3.4 Les priorités des stratégies et plans d'actions nationaux sur la diversité biologique sont activement appliquées, comme moyen d'assurer la mise en œuvre de la Convention au niveau national, et en tant que contribution significative au programme mondial sur la diversité biologique.	- le plan d'actions de la stratégie planifié sur 5 ans comprend toutes les activités prioritaires pour sa mise en œuvre.	- la mise en œuvre est faite à travers des projets et programmes financés par l'Etat et les partenaires au développement (cf chapitre 2 2.2 Etat de mise en œuvre de la SNPA/DB).	- absence de mécanisme financier de mise en œuvre de la SNPA/DB au niveau national ; - manque des mécanismes de suivi et de coordination ; - faible mobilisation de ressources financières.
But 4: L'importance de la diversité biologique et de la Convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large de la société en termes de mise en œuvre.			
4.1 Toutes les Parties ont mis en place une stratégie de communication,	- le Niger n'a pas élaboré spécifiquement une	- plusieurs politiques, stratégies et programmes ont été mis œuvre notamment : la politique	- l'importance d'une stratégie de communication n'a pas été prise

d'éducation et de sensibilisation du public et encouragent l'implication du public à l'appui de l'application de la Convention.	stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public dans le cadre de la diversité biologique.	nationale d'information, de sensibilisation, de formation et de recherche en matière de diversité biologique (SNPA/DB), stratégie de communication environnementale au niveau du CNEDD (provisoire), stratégie de communication pour le développement au ministère de la communication, programme d'éducation environnementale au niveau du ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation.	en compte lors de l'élaboration de la SNPA/DB.
4.2 Chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques promeut et facilite la sensibilisation, l'éducation et la participation du public à l'appui du Protocole	- volet renforcement des capacités du plan d'actions du cadre national sur la biosécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - formation et sensibilisation de plus de 300 acteurs lors du processus d'élaboration du cadre national sur la biosécurité ; - acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du projet BCH-Niger ; - diffusion des émissions sur la biodiversité et sur l'environnement par le biais de la presse, bulletins d'information de certaines institutions de recherche, projets, internet et radio communautaires ; - élaboration de brochures, posters et affiches au niveau des projets et programmes ; - célébration des journées nationale et internationale sur la diversité biologique ; - création de la cellule de généralisation et de pérennisation de l'éducation environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance du personnel spécialisé dans le domaine de la biosécurité et de la biotechnologie ; - absence d'un mécanisme de financement du cadre national de biosécurité ; - faible transfert de technologies - absence d'une stratégie de communication sur la DB.
4.3 Les communautés autochtones et locales participent effectivement à l'application et aux processus de la Convention aux niveaux national, régional et international.	- stimulation de la participation de tous les acteurs et particulièrement les femmes et les jeunes dans tout le processus de planification et de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action visant la conservation et la gestion des ressources de la DB ;	<ul style="list-style-type: none"> - participation des populations locales dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNPA/DB ; - responsabilisation et conscientisation des populations locales la gestion des ressources naturelles à travers la décentralisation ; - prise en compte des actions de préservation de la DB par les ONG ; - participation de la société civile à toutes les réunions au niveau national et à certaines 	- insuffisance des moyens financiers pour une participation effective des acteurs à tous les niveaux.

	- encouragement à l'émergence et à la promotion en milieu rural, des organisations communautaires de base et des associations qui concourent à la préservation et à la gestion durable de DB.	conférences au niveau régional et international.	
4.4 Les Parties prenantes et acteurs-clés, y compris, le secteur privé, collaborent ensemble pour appliquer la Convention et intègrent les questions touchant à la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents	- promotion de l'initiative privée dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la DB.	- les structures étatiques, les organisations communautaires de base, les ONG, les projets de développement collaborent et encadrent les populations pour appliquer la convention en intégrant les questions touchant à la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents ; - promotion d'organisations des producteurs ruraux ; - développement de la micro finance et des filières des produits agro-sylvo-pastoraux.	- insuffisance de mesures incitatives relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la DB pour la promotion du secteur privé ; - insuffisance d'expertise du secteur privé dans le domaine.

4.3. Conclusion

Le Niger, en tant que Partie, a réalisé plusieurs activités en collaboration avec ses Partenaires Technique et Financiers (PTF), ONG et associations de développement, élus, populations, Institutions de Formation et de Recherches et le Secteur Privé pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la biodiversité et de son plan d'actions. Ces activités concourent à l'atteinte des trois objectifs de la convention à savoir la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Dans le domaine de la conservation, de ces réalisations, on retient entre autres le reboisement à travers les grands chantiers de récupération de terres dégradées, le projet d'extension de la couverture en aires protégées, la protection et la surveillance de la Diversité Biologique, la réintroduction des espèces menacées, l'amélioration de la gestion des aires protégées, la création des aires de conservation de la DB et l'aménagement des périmètres agro sylvo pastoraux, la mise en place d'un cadre national de biosécurité, etc. En terme financier, l'Etat avec l'appui des partenaires a investi plus de 144.765.411.000 FCFA dans le secteur rural (agriculture, élevage, forêt, faune et hydraulique) entre 2005 et 2007.

Concernant le domaine de l'utilisation durable de la DB, les efforts se résument à l'exploitation durable des ressources, notamment forestières, une légère amélioration de la connaissance des écosystèmes, la valorisation des connaissances traditionnelles, etc.

Dans le domaine du partage juste et équitable, le Niger dispose d'un cadre général dans lequel devait s'inscrire le partage juste et équitable des avantages mais ne dispose pas encore d'une législation spécifique en la matière.

Toutes ces réalisations, bien qu'insuffisantes, ont eu un impact sur la mise en œuvre des trois objectifs de la convention. En effet, on constate entre autres, une meilleure prise en compte du secteur de la biodiversité dans le document de référence notamment la Stratégie de Développement Rural (SDR), la Stratégie de Développement Accéléré de Réduction de la Pauvreté (SDRP), une volonté affichée des autorités au plus haut niveau pour les actions de reboisement et pour l'extension du réseau des aires protégées. Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire notamment en matière de communication, d'information, de formation et de sensibilisation en vue d'un changement de comportement des acteurs. Une action d'envergure doit être menée à l'endroit des communautés locales pour l'amélioration des pratiques nuisibles à la biodiversité et l'adoption des techniques et technologies respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Pour cela, il faut que les interventions en matière de biodiversité intègrent la dimension lutte contre la pauvreté qui constitue un véritable obstacle à l'atteinte des trois objectifs de la convention.

Le processus d'élaboration de la stratégie et plan d'actions sur la diversité biologique a été une réussite. Cependant, compte tenue de la faible mobilisation des ressources liée à l'insuffisance de mécanismes financiers internationaux et nationaux en matière de diversité biologique, sa mise en œuvre n'a pas été satisfaisante. Cette situation a eu pour conséquence la participation limitée des acteurs à la mise en œuvre de la SNPA/DB. Cette faible participation de même que la faible appropriation de la stratégie par les acteurs s'explique aussi par le manque d'une stratégie de communication dans la mise en œuvre de la stratégie;

Parmi les mesures réussies enregistrées dans le processus de mise en œuvre de la SNPA/DB, on peut noter entre autres :

- l'intérêt de plus en plus accru pour la recherche, la formation scientifique et technique en matière de DB ;
- l'émergence graduelle de la prise de conscience des acteurs en faveur de la conservation de la diversité biologique ;
- la parfaite intégration du document de stratégie sur la biodiversité dans les documents de référence en matière de développement économique et social (PNEDD, PAMT, SDR, SDRP) ;

- l'existence de la commission technique sur la biodiversité qui regroupe toutes les catégories d'acteurs ;
- l'ancrage des trois conventions post Rio au niveau du même point focal (le CNEDD) facilitant la synergie et la complémentarité ;
- l'existence d'un arsenal de textes juridiques réglementant la gestion durable de la diversité biologique ;
- la capitalisation des besoins en renforcement des capacités à travers l'ANCR ;
- l'existence d'un cadre national sur la biosécurité ;
- l'existence de sites Web (CHM, BCH).

Quant aux mesures non réussies, on peut noter entre autres :

- la faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la SNPA/DB
- l'absence de transfert de technologies et d'expertise ;
- l'insuffisance des capacités scientifiques pour soutenir tous les objectifs ;
- l'insuffisance de synergie entre les structures opérant dans la biodiversité ;
- l'insuffisance de la communication, de l'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux ;
- l'absence d'un cadre national ou de dispositifs adéquats réglant l'accès aux ressources génétiques ou réglementant le partage équitable des revenus tirés de ces ressources ;
- l'absence de règles claires concernant la protection des droits de propriété intellectuelle en relation avec la conservation de la diversité biologique ;
- la faible coordination dans la mise en œuvre des projets et programmes issus du plan d'actions de la diversité biologique ;
- la non prise en compte dans la stratégie de certains secteurs comme le commerce, la santé etc. ;
- l'absence de stratégie de communication dans le cadre de la SNPA/DB

Les priorités et les besoins de renforcement des capacités pour améliorer l'application de la Convention au niveau national se résument comme suit :

- renforcement des actions d'information et de sensibilisation des acteurs dans le domaine de la biodiversité ;
- prise en compte de la dimension lutte contre la pauvreté dans l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ;
- développement des actions de synergie dans la mise en œuvre des conventions post Rio et les conventions sœurs de la biodiversité ;
- accès à l'information sur les technologies de gestion durable de la biodiversité ;
- appui à l'élaboration de textes juridiques notamment en matière d'accès et partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, et de la protection des droits de propriété intellectuelle en relation avec la conservation de la diversité biologique ;
- renforcement des capacités à mobiliser les ressources ;
- appui au programme national en Education- Information environnementale ;
- renforcement des capacités des organisations de base et en particulier les organisations féminines pour la gestion durable de la diversité biologique ;

- appui aux initiatives privées d'exploitation et de gestion des ressources de la diversité biologique ;
- octroi de crédit rural en relation avec la conservation de la diversité biologique.

Les mesures à prendre aux niveaux régional et mondial pour renforcer l'application de la convention au niveau national, incluent :

Au niveau mondial de :

- appuyer la révision des stratégies ;
- appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires des programmes de travail de la convention par le FEM ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités ;
- augmenter l'appui à la participation des pays en développement aux principales réunions de la convention (COP, SBSTTA, Groupe de travail).

Au niveau régional de :

- renforcer la capacité de négociation des pays en vue des réunions internationales ;
- appuyer la préparation des pays de la sous région ou de la région aux réunions internationales ;
- élaborer des outils pour l'intégration de la biodiversité dans les programmes sectoriels ;
- identifier les techniques et technologies adaptées en vue de leur transfert dans les pays ;
- créer un cadre de concertation régional et sous régional pour le partage de l'information et la mise en œuvre de la convention ;
- appuyer la préparation de projets régionaux favorisant les échanges et prenant en compte les actions prioritaires des différents programmes de travail ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme régional de renforcement des capacités.

APPENDICES

Appendice I - Renseignements sur les Parties présentant le rapport et sur le processus utilisé pour la préparation du rapport national

A. Partie présentant le rapport

Partie contractante	République du Niger	
CORRESPONDANT NATIONAL		
Nom complet de l'organisme	<i>Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)</i>	
Nom et fonction du chargé de liaison	<i>Hassane Saley, Secrétaire Exécutif du CNEDD</i>	
Adresse postale	<i>BP 10193 NIAMEY</i>	
Téléphone	<i>00227 20 72 25 59</i>	
Fax	<i>00227 20 72 29 81 /0022720725517</i>	
Courriel	<i>biocnedd@intnet.ne</i>	
CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)		
Nom complet de l'organisme	<i>Idem que le premier</i>	
Nom et fonction du chargé de liaison	<i>Idem que le premier</i>	
Adresse postale	<i>Idem que le premier</i>	
Téléphone	<i>Idem que le premier</i>	
Fax	<i>Idem que le premier</i>	
Courriel	<i>Idem que le premier</i>	
REMISE DU RAPPORT		
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	<i>HASSANE Saley</i>	<i>Signature</i>
Date d'envoi	<i>Février 2009</i>	

B. Processus de préparation du rapport national

Le processus de préparation du 4^{ème} rapport se résume comme suit :

1. Désignation par le Secrétaire Exécutif du CNEDD d'un coordonateur de l'activité habilitante ;
2. Tenue de réunion d'information avec le secrétariat technique de la commission technique sur la diversité biologique ;
3. Elaboration des termes de référence des consultants ;
4. Tenue de réunion d'information à l'intention de la Commission Technique (services techniques de l'Etat, institutions de recherche ou d'enseignement, des ONG, des associations et du secteur privé) et d'autres personnes ressources ;
5. Recrutement des consultants ;
6. Briefing des consultants par les membres du secrétariat de la Commission Technique ;

7. Lancement des travaux par le point focal national de la convention sur la DB ;
8. Réalisation d'un état d'avancement des travaux ;
9. Dépôt du rapport préliminaire par les consultants ;
10. Enrichissement et validation du rapport préliminaire par les membres du secrétariat technique ;
11. Transmission du rapport préliminaire aux régions pour amendement ;
12. Examen et validation du rapport par la Commission Technique, les Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD), les ONG, les associations et le secteur privé ;
13. Finalisation, mise en forme et dépôt du rapport final auprès du secrétariat Exécutif du CNEDD ;
14. Envoi du rapport au PNUE pour la revue ;
15. Adoption du document par l'autorité et soumission au secrétariat de la convention.

Toutefois, il faut notifier qu'il y a une certaine flexibilité dans la hiérarchisation des points ci-dessus.

S'agissant de la participation des parties prenantes, au démarrage de l'activité, la coordination a informé d'abord, les membres du Secrétariat de la Commission sur la Diversité Biologique de l'élaboration du rapport au cours d'une réunion. Au cours de cette réunion il a été examiné le nouveau canevas de rédaction pour une harmonisation de la compréhension en vue de l'élaboration des termes de références des consultants.

Une autre réunion d'information a regroupé tous les membres de la commission élargie aux ONG et associations exerçant dans le domaine y compris les organisations paysannes et de jeunesse, pour présenter le contenu du travail à réaliser et les doter de la documentation nécessaire pour la préparation de la validation du rapport provisoire.

Par ailleurs, le rapport provisoire produit a été envoyé dans les huit régions du Niger pour requérir les amendements des membres des Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD).

Tous les amendements pertinents des parties prenantes ont été pris en compte dans la finalisation du rapport.

Appendice II : Autres sources d'information

Alzouma I., 1998. Inventaire de la Diversité Biologique animale.

Anthelme F., De Boissieu D. et Waziri Mato M. 2005. Conditions écologiques et socio-économiques de la réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré et ses zones connexes : Etat des lieux et propositions pour la mise en place d'un système de suivi à long terme. Documentation ROSELT, n°008. 103p.

AWAISS B. et al., 1998. Etude sur la gestion des écosystèmes et des ressources génétiques, gestion de la diversité biologique aquatique, 67p.

Barmo S., 2008. Analyse socio-économique de l'exploitation des ressources végétales de la Réserve Totale de Faune de Tamou (RTFT). Mémoire de D.E.A, option « Biologie Appliquée, Faculté des Sciences de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, 88p.

Billand A., De Vosscher M.N., Compaoré A., Boureima A., Morel A., Camara L. (2004). Plan d'aménagement et de gestion de la réserve transfrontalière de la biosphère W-2006-2010. Volume I : Etat des lieux. Programme régional Parc W (ECOPAS), 7 ACP RPR 742. Rapport provisoire. 223p.

Boubé H. et al, 1998. Gestion de la diversité biologique domestique, PNUD-FEM-CNEDD, 45p.

CMB/MRA, 2002. Fiche signalétiques des centres secondaires de multiplication du bétail.

CNEDD, 1998. Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles.

CNEDD, 1998. Rapports nationaux sur la diversité biologique. Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre ;

CNEDD, 1998. Stratégie nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique. Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre, 116p.

CNEDD, 1998. 1^{er} Rapport National sur la Diversité Biologique. Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre, 18p.

CNEDD, 2000. Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion de ressources naturelles (PAN/LCD/GRN), Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre,

CNEDD, 2000. Rapport II sur la Diversité Biologique du Niger, Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre ;

CNEDD, 2000: La stratégie nationale et le plan d'actions en matière de la diversité biologique, Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre, 116p.

CNEDD, 2001. Second rapport national du Niger de mise en œuvre de la CCD. Secrétariat Exécutif, Cabinet du Premier Ministre, 86p.

CNEDD, 2004. Consultation sectorielle sur l'environnement. Cabinet du premier Ministre, République du Niger. Un CD-R.

CNEDD, 2005. Rapport III sur la Diversité Biologique du Niger, Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre.

CNEDD, 2005. Troisième rapport national du Niger de mise en œuvre de la CCD. Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre, 166p.

CNEDD, 2006. Programme d'Actions National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA). Secrétariat Exécutif; Cabinet du Premier Ministre;

CNEDD, 2007. Document Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour gérer l'Environnement National et Mondial (ANCR). Secrétariat Exécutif, Cabinet du Premier Ministre, 48 p.

Danjimo B. et al., 2007. Second rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, INRAN, 95p.

- Danjimo B., 2000.** Contribution à l'étude floristique, écologique et phytosociologique de la forêt classée de Gourou Bassounga et les milieux cultivés adjacents. Thèse de Doctorat 3ème cycle en Biologie et Ecologie Végétale, Université de Ouagadougou-Burkina Faso, 151p.
- Danjimo B., Ahmed I. et Tougiani A., 2003.** Inventaires des espèces végétales endémiques disparues ou menacées de disparition. In Gandah M. et Danjimo B., 2003. Rapport semestriel juillet à Décembre au DMP/INRAN Niamey, p 27-34.
- Danjimo et al., 2005.** Rapport de mission de diagnostic villageois pour la mise en place des champs de diversité. TAG 696, INRAN, Niamey. 14p.
<http://www.ird.fr/bani/img/cartes/Niger.map>).
- Institut National de la Statistique/Ministère d'Economie et des Finances, 2001.** Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) résultats provisoires. Niamey, Niger. 23 p.
- Mahamane A., 2005.** Etudes floristique, phytosociologique et phytogéographique de la végétation du Parc régional du W au Niger. Thèse de Doctorat ès sciences Agronomiques et ingénierie biologique. Université Libre de Bruxelles. 519p.
- Mahamane A., 2006.** Analyse de la situation environnementale de référence des écosystèmes de 6 sites FEM. Occupation des terres (land cover) et phytodiversité. Documentation ROSELT, n° 0012. 89p.
- Maidaji B. et al., 1998.** Etude sur la gestion de diversité biologique forestière au Niger, PNUD-FEM-CNEDD; 67p.
- MDA et MEIA, 2007.** Recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAC). Volumes III agriculture et volume II cheptel. Niamey Niger.
- Ministère d'Economie et des Finances, 2007.** Rapport de synthèse des investissements au Niger.
- Ministère de l'Elevage et des Industries Animales /Direction de la Production Animale, 2008.** Rapport Base des données, 1998 et 2008.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Desertification, 2007.** Recensement des girafes dans la zone de Kouré.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2006.** Principes d'Orientation du Code Rural, Comité National du Code Rural; Niamey,
- Ministère de Ressources Animales, 2002.** Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger : état de lieux, axes d'intervention et programmes prioritaires, 109p.
- Ministère de Ressources Animales, 2002.** Fiches signalétiques des centres secondaires de multiplication du bétail, 10p.
- Ministère du Développement Agricole, 2004.** Stratégie de développement rural.
- Mounkaila G., 1998.** Inventaire de la flore, de la faune et des usages des espèces. CNEDD, 97p.
- Moussa H., Mallam Massou A. et Alou M., 2005.** Evaluation et conservation in situ de la faune sauvage. In Gandah M. et Danjimo B., 2005. Rapport semestriel juillet à Décembre 2004 au DMP, Résultats. INRAN Niamey. Pp : 7-10.
- Moussa M.S., 2006.** Analyse de la filière apicole : Cas de Molli Haoussa dans la réserve de biosphère du W du Niger. Mémoire de Maîtrise Géographie, FLSH-UAM de Niamey, 83p.
- Najada I., 2004.** Animaux sauvage du Niger, 101p.
- Organisation des Nations Unies (ONU), 1992.** Convention sur la Diversité Biologique, UNEP/CBD, 34 p.
- Pini G et Tarchiani V., 2007.** Les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux du Niger. 2- La caractérisation agro-écologique. Working paper 21. Rapport de consultation au Gouvernement du Niger, 28p.

Poilecot P., 1996. Le milieu végétal de la Réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré. In Giazzi F. 1996. Etude initiale de la Réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré(Niger). La connaissance des éléments du milieu naturel et humain dans le cadre d'orientation pour un aménagement et une conservation durable. Analyse descriptive. Ed MHE, WWF-UICN, pp : 123-180.

République du Niger, 2002. Stratégie de la Réduction de la Pauvreté, Secrétariat permanent SRP, Cabinet du Premier Ministre.

République du Niger, 2003. Etat des ressources génétiques animales du Niger, SOW-ANGR, rapport national, 104p.

République du Niger, 2003. Stratégie de Développement Rural, 56 p.

République du Niger, 2006. Stratégies de Développement Rural : Plan d'Actions, 159p.

Saadou et al., 2007. Vers la mise en place d'un dispositif national de surveillance environnemental (DANSE). Rapport technique au ROSELT.

Saadou M., 1998. Evaluation de la biodiversité biologique au Niger : éléments constitutifs de la biodiversité végétale. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable SE/CNEDD. Projet NER/ 97 / G 31 / A / 1 G / 99 "Stratégie Nationale et plan d'action - Diversité Biologique", 138p.

SE/CIMP-SDR, 2006. Principaux résultats de la revue des dépenses publiques 2001-2006 du secteur rural. 13p.

Secrétariat de la CBD, 2006. Achieving the 2010 biodiversity Target. ONU-UNEP-CBD, 395 p.

Sidikou H., 1998. Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique : étude du milieu PNUD-FEM-CNEDD, 59p.

Site Web du Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique (<http://www.cbd.int>)

Site Web du Programme Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (<http://undp.org>)

Wezel A. and Haigis J., 2000. Farmers' perception of the vegetation changes in semi-arid Niger. Land Degrad. Develop. 11:52-534.

Appendice III : Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes et du Programme de travail sur les aires protégées

A. Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Encadrement I.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Oui	X
Existence d'un herbier à l'Université Abdou Moumouni de Niamey et d'un lexique des plantes du Niger à l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN).	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Oui	X
Stratégie du Développement Rural (SDR) : Programme Préservation de l'Environnement ; Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) : Orientations Stratégiques sur les Ressources Forestières et l'Agriculture.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Révision du lexique des plantes du Niger	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnance N° 97-002 du 10 janvier 1997 portant législation pharmaceutique et son décret d'application 97-301/PRN/MSP du 06 Août 1997 ; - Loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier ; - Arrêté N° 33/MSP/MEN/R/MDR/E/MI/MCCJ/S du 05 mars 1993, portant création de la cellule interministérielle de coordination de la recherche dans le domaine de la médecine et pharmacopée traditionnelle ; - Arrêté N° 97/MSP/DPHL du 3 Avril 1997, déterminant les conditions d'agrément d'une herboristerie ; - Arrêté N° 230/MSP/DPHL du 24 août 1998, portant liste des plantes médicinales du Niger modifié et complété par l'arrêté n° 0045/MSP/LCE/DGPHL/PT du 10 mars 2003 ; - Arrêté N° 45/MSP/DPHL du 23 février 1999, déterminant les éléments constitutifs de la demande d'autorisation d'exercice de la Médecine et Pharmacopée Traditionnelles ; - Arrêté N° 180/MSP/DPHL/PT du 27 août 1999 définissant les conditions d'octroi d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) d'un Médicament Traditionnel Amélioré (MTA). 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Réalisation en cours d'un inventaire des plantes aromatiques, pesticides et médicinales ; existence de projets de textes d'application de la loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Insuffisance des moyens pour une large diffusion des textes cités ci-dessus.	

Encadrement II.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Oui	X
Le Niger dispose de huit catégories d'aires protégées selon la classification de l'UICN : les Forêts Classées, les Forêts Protégées, le Parc National du W, la Réserve Intégrale, la Réserve Totale, la Réserve Naturelle Nationale, la Réserve Partielle de Faune, la Réserve de Biosphère ainsi que de nombreux parcs agro forestiers et les ranches qui constituent des sites potentiels pour la conservation <i>in situ</i> .	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Oui	X
Stratégie du Développement Rural (SDR) : Programme Préservation de l'Environnement ; Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) : Orientations Stratégiques sur les Ressources Forestières et l'Agriculture.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Le plan d'actions de la SDR est élaboré. Des actions sont programmées dans ce sens. Mise en œuvre d'un certain nombre de projets comme le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles (PAFN).	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Organisation de la consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification en novembre 2005. Processus d'adoption en cours des textes d'application de la loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Onze (11) documents sont élaborés dans le cadre de la consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification. Elaboration du plan d'actions de la SDR.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Insuffisance des moyens de mise en œuvre des différentes stratégies	

Encadrement III.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Oui	

Malgré l'existence de résultats des recherches et des expériences acquises dans le domaine de la conservation des plantes et leur utilisation durable, les modèles et les protocoles ne sont pas encore conçus. Mais, des protocoles de recherche sur l'introduction des plantes exotiques et l'évaluation de biomasse sont disponibles au niveau de l'INRAN.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

Non X

Encadrement IV.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

Oui X

6,6% du territoire national sont classés actuellement ; le pays compte ériger d'ici 2015 plus de 10 % de son territoire en aires protégées.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

Oui X

SDR ; SNPA/DB

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Finalisation des plans d'actions des programmes sectoriels prioritaires de la SDR ;

Création de la réserve de Termit Tintouma

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Adoption de plusieurs lois :

- loi n° 2004- 040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- loi n° 98- 056 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- loi n° 2001- 032 du 31 décembre 2001 portant Orientation de la politique d'Aménagement du Territoire ;
- ordonnance n° 97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement ;
- ordonnance n°93-015 du 02 mars 1993 portant principes d'orientation du code rural et ses différents textes complémentaires dont le décret d'application n°97-006 /PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant modalités de mise en valeur des ressources naturelles rurales, le décret n°97-008 /PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du code rural;

Mise en œuvre des projets sur la diversité Biologique : le PAFN, COGERAT, ECOPAS, PAIGLR, PAC...

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

8,5 millions d'hectares sont protégés soit 6,6% du territoire national.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions de promotion des ressources forestières et fauniques.	

Encadrement V.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Non	X
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Non	X

Encadrement VI.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Non	X
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Non	x

Encadrement VII.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Non	X
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Non	x

Encadrement VIII.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Non	X
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Non	x

Encadrement IX.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Non	X
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Non	x

Encadrement X.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Non	X
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Oui	x
Il existe de projet de programme de lutte contre la jacinthe d'eau (espèce exotique très préoccupante au Niger).	

Encadrement XI.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Oui	X
Le Niger a signé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dite « CITES » qui institue un système de contrôle, de supervision et une réglementation du commerce international des éléments de la faune, flore et leurs produits.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Oui	X
Des textes nationaux prenant en compte certaines préoccupations de la CITES.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Le Niger a adhéré à la convention CITES depuis le 8 septembre 1975 et s'atèle à élaborer la loi et les textes d'application.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	

Vulgariser et renforcer l'application de la CITES, faire adopter et diffuser la loi puis suivre son application.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Poste de contrôle créé à l'Aéroport International Diori Hamani.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Insuffisance des moyens de mise en œuvre.

Encadrement XII.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

Non

X

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

Non

x

Encadrement XIII.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayé.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

Oui

X

SDR

SNPA/DB

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

Oui

X

Programme Préservation de l'Environnement de la SDR ;

Plan d'Actions sur la Diversité Biologique.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Le Plan d'Actions de la SDR élaboré.

Le Plan d'Actions sur la Diversité Biologique en cours d'exécution

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- loi n° 2004- 040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- loi n° 98- 056 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- loi n°2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'Elevage ;
- les textes d'application de ces différentes lois sont en cours de finalisation

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Nombre de textes élaborés et adoptés
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Insuffisance des moyens pour la mise œuvre des actions proposées

Encadrement XIV.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Oui	X
SDR SNPA/DB	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Oui	X
Programme Recherche-Formation-Vulgarisation de la SDR ; Plan d' Actions sur la Diversité Biologique	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Le Plan d' Actions du Programme Recherche-Formation-Vulgarisation de la SDR élaboré ; Le Plan d' Actions sur la Diversité Biologique en cours d'exécution.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2003-310/PRN/MRA du 14 novembre 2003 portant approbation du document sur la SDR. - Décret n°2004-207/PRN/PM du 18 août 2004 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Interministériel de pilotage de la SDR ; - Décret n° 2000-151 (bis) PRN/PM portant adoption du document intitulé « Stratégie Nationale et Plan d' Actions en matière de Diversité Biologique » 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation ont été réalisées.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Insuffisance des moyens pour la mise oeuvre des actions proposées	

Encadrement XV.

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Oui	X
SDR SNPA/DB	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Oui	X
Plan d' Actions du Programme Recherche-Formation-Vulgarisation de la SDR ; Plan d' Actions sur la Diversité Biologique.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Le Plan d' Actions du Programme Recherche-Formation-Vulgarisation de la SDR est élaboré ; Le Plan d' Actions sur la Diversité Biologique en cours d'exécution.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Révision des programmes d'enseignement	
V) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Insuffisance des moyens pour la mise œuvre des actions proposées	

Encadrement XVI.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
Non	X
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
Non	X

B. Progrès accomplis pour atteindre les objectifs du Programme de travail sur les aires protégées

Le Niger a mis en place un système d'aires protégées (parc et réserves) comprenant six (6) aires protégées de faune couvrant environ une superficie de 8,5 millions d'ha soit 6,6% du territoire national et 600 000 ha de forêts classées. Le Niger compte atteindre le taux de 11% d'aires protégées tel que préconisé par l'UNESCO avec le classement prochain de la réserve de Termit couvrant environ 10 millions d'hectares.

En effet, depuis, la septième Conférence des Parties (cop7) en 2006, le Niger a entrepris le processus d'établissement d'une nouvelle aire protégée dans le Termit en vue de la conservation des espèces menacées telles que l'Addax, la gazelle dama, l'autruche, etc. D'autres activités ont été également entreprises comme indiquées dans le tableau qui suit :

Tableau 22 : Progrès accomplis pour atteindre les objectifs du Programme de travail sur les aires protégées

Buts	Objectifs	Objectifs nationaux	Mesures prises
1.1. Créer et renforcer les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées intégrés dans un réseau mondial comme contribution à la réalisation des objectifs adoptés au niveau mondial	Mettre en place, dans les zones terrestres, d'ici à 2010, et dans les zones marines, d'ici à 2012, un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux de grande envergure, représentatifs et bien gérés, à l'appui de la réalisation: (i) du but du Plan stratégique pour la Convention et du Sommet mondial pour le développement durable visant à parvenir à une réduction significative du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010; (ii) les Objectifs du Millénaire pour le développement – en particulier l'objectif 7 sur l'environnement durable, et (iii) les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	Développer le réseau national de parcs et réserves afin de répondre aux besoins de conservation de la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances de la diversité biologique, le suivi écologique et la préservation des aires protégées - Identification des sites naturels d'importance et représentatifs de l'ensemble des écosystèmes pour être classés dans le réseau national des parcs et réserves. - La création de la réserve de biosphère intégrant le parc national du W et ses réserves contiguës ainsi que la zone de conservation des girafes. - La prise en compte de certaines aires protégées dans le réseau d'observation du Sahara et du Sahel (cas de la réserve nationale naturelle de l'Air et du Ténéré) ;
1.2. Intégrer les aires protégées dans des paysages terrestres et marins plus grands et plus de	Intégrer, d'ici à 2015, toutes les aires protégées et les systèmes d'aires protégées dans des paysages terrestres et marins plus grands, et dans les secteurs pertinents, par l'application de l'approche par écosystème, ainsi qu'en tenant compte de la connectivité écologique 5/ et, s'il y a	Identifier les sites naturels d'importance et représentatifs de l'ensemble des écosystèmes pour leur classement dans le réseau national des	<ul style="list-style-type: none"> - Prospection, identification et classement des zones ou sites potentiellement favorables à la création des Parcs Nationaux et Réserves ; - Innovation dans le domaine de l'implication des communautés locales dans les procédures de classement ; - Création d'un sanctuaire pour la préservation de certaines espèces

secteurs aux fins de préserver leur structure et fonction écologiques.	lieu, du concept de réseaux écologiques.	aires protégées	menacées telles que l'Addax Gazelle Dama etc; - Mise en œuvre d'un programme de réintroduction dans le cadre de la conservation des espèces menacées, disparues ou en voie de l'être.
1.3. Créer et renforcer les réseaux régionaux, les aires protégées transfrontières et la collaboration entre les aires protégées avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales.	Mettre en place et renforcer, d'ici à 2010/2012, les aires protégées transfrontières, d'autres formes de collaboration entre les aires protégées avoisinantes, de part et d'autre des frontières nationales, et les réseaux régionaux, afin d'accroître la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, par l'application de l'approche par écosystème et le renforcement de la coopération internationale.	Encourager la coopération et favoriser les initiatives transfrontalières en vue d'une gestion intégrée et durable des aires protégées	- Gestion transfrontalière des antilopes sahélo sahariennes (Addax, gazelle Dama) - Formalisation d'un cadre d'intervention concertée entre les Etats pour la gestion transfrontalière de la réserve du W. - Harmonisation régionale de la législation dans le domaine de la gestion des ressources des aires protégées transfrontalières - La mise en œuvre du Programme Régional sur le Complexe de Parcs Transfrontaliers (WAPO) (W, Arly, Pendjari, Otti-Mandouri) ; - Mise en œuvre du programme ABN sur la gestion intégrée des écosystèmes du bassin du fleuve Niger, prenant en compte le parc du W du Niger ;
1.4. Améliorer sensiblement la planification et la gestion des aires protégées à l'échelle des sites.	Mettre en place une gestion efficace de toutes les aires protégées, d'ici à 2012, par la mise en œuvre de processus participatifs et scientifiques de planification des sites comprenant des objectifs, des cibles, des stratégies de gestion et des programmes de suivi clairs en matière de diversité biologique, fondés sur les méthodologies existantes et un plan de gestion à long terme associant activement les parties prenantes.	Assurer un aménagement et une gestion durable des aires protégées, garantissant le maintien leurs fonctions productrices au profit des communautés locales.	- Mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des Aires protégées (Parc du W et Aïr Ténééré); - Elaboration d'une Stratégie et d'un Plan d'Actions en cohérence avec les politiques nationales (Parc du W et Aïr Ténééré); - Elaboration d'un plan de gestion depuis 2005 pour le parc du W du Niger. - Développement de l'approche par écosystème ;
1.5. Prévenir et atténuer les impacts négatifs	Mettre en place, d'ici à 2008, des mécanismes efficaces permettant d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les	Assurer la préservation des écosystèmes des Aires protégées	- Mise en œuvre des actions dans le cadre de la gestion des aires protégées telle que : la lutte contre la dégradation des terres, les feux de brousse, le braconnage, le pâturage et le pacage du bétail

des principaux dangers qui menacent les aires protégées.	impacts négatifs des principaux dangers qui menacent les aires protégées.		illégaux, etc.) - Surveillance de l'intégrité des parcs et réserves en renforçant le mécanisme de surveillance des aires protégées; - Systématisation des études d'impacts sur l'environnement pour toutes les actions dans les aires protégées; - L'élaboration des textes législatifs et réglementaires
2.1. Promouvoir l'équité et le partage des avantages.	Etablir, d'ici à 2008, des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages résultant de la création et de la gestion des aires protégées.	Contribuer au bien-être des communautés locales, dans le cadre de la gestion des aires protégées	- Développement des mécanismes participatifs de gestion communautaire sur la base des approches écologiquement viables ; - Développement des initiatives de valorisation des biens et services environnementaux produits par les aires protégées, particulièrement l'écotourisme, la valorisation de la faune dans les zones potentielles et autres produits forestiers non ligneux (apiculture, produits médicinaux) - Mise en place de mesures incitatives telles que la répartition des recettes du parc du W entre l'Etat, les collectivités et les populations riveraines, la réalisation de mesures d'accompagnement pour les populations riveraines comme mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création des aires protégées ;
2.2. Accroître et obtenir la participation des communautés autochtones et locales, et parties prenantes compétentes.	Parvenir, d'ici à 2008, à la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi qu'à la participation des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes, ainsi qu'à la création de nouvelles aires protégées et à leur gestion.	Encourager une gestion concertée et une implication accrue des communautés en vue d'améliorer la contribution des aires protégées au développement local	- Création des espaces de dialogue et d'échanges d'informations entre experts, décideurs, communautés autochtones et locales, et société civile sur le rôle et l'importance des Aires protégées - Mise en place autour des aires protégées des cadres intercommunaux de dialogue et de concertation sur la gestion des aires protégées (Parc du W et Air Ténééré) - Conception et mise en œuvre des programmes de sensibilisation, d'information et de formation du public dans le domaine des aires protégées. - Mise en œuvre du programme régional de renforcement de capacités sur les aires protégées

3.1. Fournir un environnement politique, institutionnel et socioéconomique propice aux aires protégées.	Examiner et réviser, s'il y a lieu, d'ici à 2008, les politiques, y compris par l'utilisation d'évaluations et d'incitations sociales et économiques, afin de fournir un environnement approprié à l'appui de la création et d'une gestion plus efficaces des aires protégées et des systèmes d'aires protégées.	Créer un cadre juridique et institutionnel favorable aux aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Révision des textes législatifs et réglementaires sur les aires protégées - Réforme en 2004 de la législation forestière prenant en compte le volet relatif aux aires protégées. De même une loi et des textes complémentaires sur la gestion de la faune ont été élaborés ;
3.2. Renforcer les capacités de planification, de création et de gestion des aires protégées.	Mettre en œuvre, d'ici à 2010, des initiatives et programmes globaux de renforcement des capacités aux fins de développer les connaissances et les compétences au niveau individuel, communautaire et institutionnel, et d'accroître les standards professionnels.	Renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un plan d'action de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des conventions liées à la gestion des aires protégées (ANCR); Développement des rapports de partenariat afin de promouvoir le développement des aires protégées Organisation des voyages d'études et missions de terrain
3.3. Elaborer, appliquer et transférer les technologies adaptées aux aires protégées.	Améliorer sensiblement l'élaboration, la validation et le transfert, d'ici à 2010, des technologies adaptées et des approches novatrices pour une gestion efficace des aires protégées, en tenant compte des décisions de la Conférence des Parties sur le transfert de technologie et la coopération technique.	Faciliter l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une base de données sur les aires protégées et une unité SIG (Parc du W); - Publication des données, des résultats obtenus et les leçons apprises mise en place un cadre d'autoévaluation - Elaboration d'un programme et un plan directeur de recherche en partenariat avec les institutions de recherche nationales et internationales, la conception et la réalisation des études techniques dans le domaine des Parcs Nationaux et Réserves; - Elaboration des outils de surveillance et de suivi écologique des parcs et réserves en normalisant les méthodes de collecte des données dans les Parcs Nationaux et Réserves ; - Amélioration et redynamisation des techniques d'inventaire et de dénombrement des ressources naturelles en général et de la faune sauvage en particulier dans les parcs et réserves de manière périodique. - Définition de thèmes de recherche et de vulgarisation des résultats dans le domaine des Parcs Nationaux et Réserves ;

			- Valorisation des connaissances et les savoirs locaux en matière de gestion de la biodiversité
3.4. Assurer la viabilité financière des aires protégées et des systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux.	Garantir, d'ici à 2008, suffisamment de ressources financières, techniques et autres ressources, y compris d'origine nationale et internationale, pour couvrir les coûts relatifs à la mise en œuvre et à la gestion efficaces des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, aux fins notamment de répondre aux besoins des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits Etats insulaires en développement.	Mettre au point un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées nationales et transfrontalières	- Mise en place d'un mécanisme fonctionnel de financement des aires protégées (Parc du W et Air Ténére) - Conduite des actions de plaidoyer en faveur des aires protégées - Initiation à la mobilisation des ressources financières nouvelles et additionnelles nécessaires à une gestion durable des aires protégées
3.5. Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	Accroître considérablement, d'ici à 2008, la sensibilisation du public, les connaissances et la compréhension à l'égard de l'importance et des avantages fournis par les aires protégées.	Elaborer et renforcer les plans de communication et d'éducation environnementale sur les aires protégées	- Développement d'un plan IEC pour les aires protégées. - Amélioration de la stratégie de communication avec les communautés locales pour recueillir leurs avis ;
4.1. Elaborer et adopter des normes minimales et des meilleures pratiques pour le bien des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	Elaborer et adopter, d'ici à 2008, des normes, critères et meilleures pratiques aux fins de la planification, de la sélection, de la mise en place, de la gestion et de la gouvernance de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	Créer un cadre juridique et institutionnel favorable aux aires protégées	- Elaboration et mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires
4.2. Evaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des aires	Adopter et mettre en œuvre, d'ici à 2010, des cadres de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'efficacité de la gestion des aires	Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation impliquant les communautés	- Mise en place d'un cadre d'autoévaluation des actions menées; - Réalisation des missions de suivi évaluation

protégées.	protégées au niveau des sites, des systèmes nationaux et régionaux et des aires protégées transfrontières.	locales	- Existence de cadres de concertations
4.3. Evaluer et suivre l'état et les tendances des aires protégées.	Etablir, d'ici à 2010, des systèmes nationaux et régionaux aux fins de pouvoir surveiller efficacement de la couverture, de l'état et des tendances des aires protégées à l'échelon national, régional et mondial et d'aide à l'évaluation des progrès accomplis pour réaliser les objectifs pour la diversité biologique mondiale.	Améliorer la connaissance de la diversité biologique, le suivi écologique des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et redynamisation des techniques d'inventaire et de dénombrement des ressources naturelles en général et de la faune sauvage en particulier dans les aires protégées de manière périodique. - Définition de thèmes de recherche et de vulgarisation des résultats dans le domaine des aires protégées - Développement des initiatives en faveur de la conservation des ressources génétiques en privilégiant la coopération scientifique et technique au niveau régional et sous régional ; - Contribution à l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement et à la réalisation de la comptabilité environnementale ; - Réalisation d'une évaluation des besoins en matière de conservation in situ en 2005 ;
4.4. S'assurer que les connaissances scientifiques contribuent à la création et à l'efficacité ou utilité des aires protégées et des systèmes d'aires protégées.	Renforcer les connaissances scientifiques relatives aux aires protégées afin de favoriser leur création et d'améliorer leur utilité ou efficacité et leur gestion.	Concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation dans le domaine des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'une recherche bien ciblée sur la faune sauvage en collaboration avec les instituts de recherche ; - Mise en œuvre des plans, programmes et projets dans le domaine des aires protégées - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de stage afin de renforcer les capacités de gestion des aires protégées - Réalisation de plusieurs thèmes de stages encadrés par l'Université de Niamey et autres Universités (France également) entrepris dans le parc du W du Niger.

B.1 Obstacles

Les principaux obstacles à la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées sont entre autres :

- l'insuffisance de financement des études sur les aspects écologiques et socioéconomiques des aires protégées ;
- l'insuffisance des capacités techniques, humaines, financières et matérielles ;
- la pression anthropique sur les aires protégées (empiétements agricoles, pâturage, pêche, braconnage, feux de brousse, coupes abusives de bois, etc.) du fait de la méconnaissance ou du non respect des textes ;
- la faible connaissance technique et scientifique des écosystèmes des aires protégées ;
- les sécheresses répétitives ;
- le manque de plan d'aménagement de gestion de certaines aires protégées ;
- les textes sectoriels souvent contradictoires, insuffisance de synergie entre les structures ;
- l'insuffisance des mesures incitatives pour le personnel de surveillance ;
- l'insuffisante participation des populations à la gestion ;
- l'absence d'un inventaire exhaustif des populations animales et végétales ;
- le manque du plan directeur de recherche sur la faune et la flore des aires protégées ;
- la pauvreté des populations rurales couplée à l'insuffisance de mesures incitatives et innovantes de cogestion responsabilisant des communautés locales ;
- le manque d'organe de gestion propre à chaque aire protégée en dehors du Parc national du W.

B.2 Besoins et priorités identifiés

Les besoins retenus dans le cadre de la conservation des aires protégées sont entre autres :

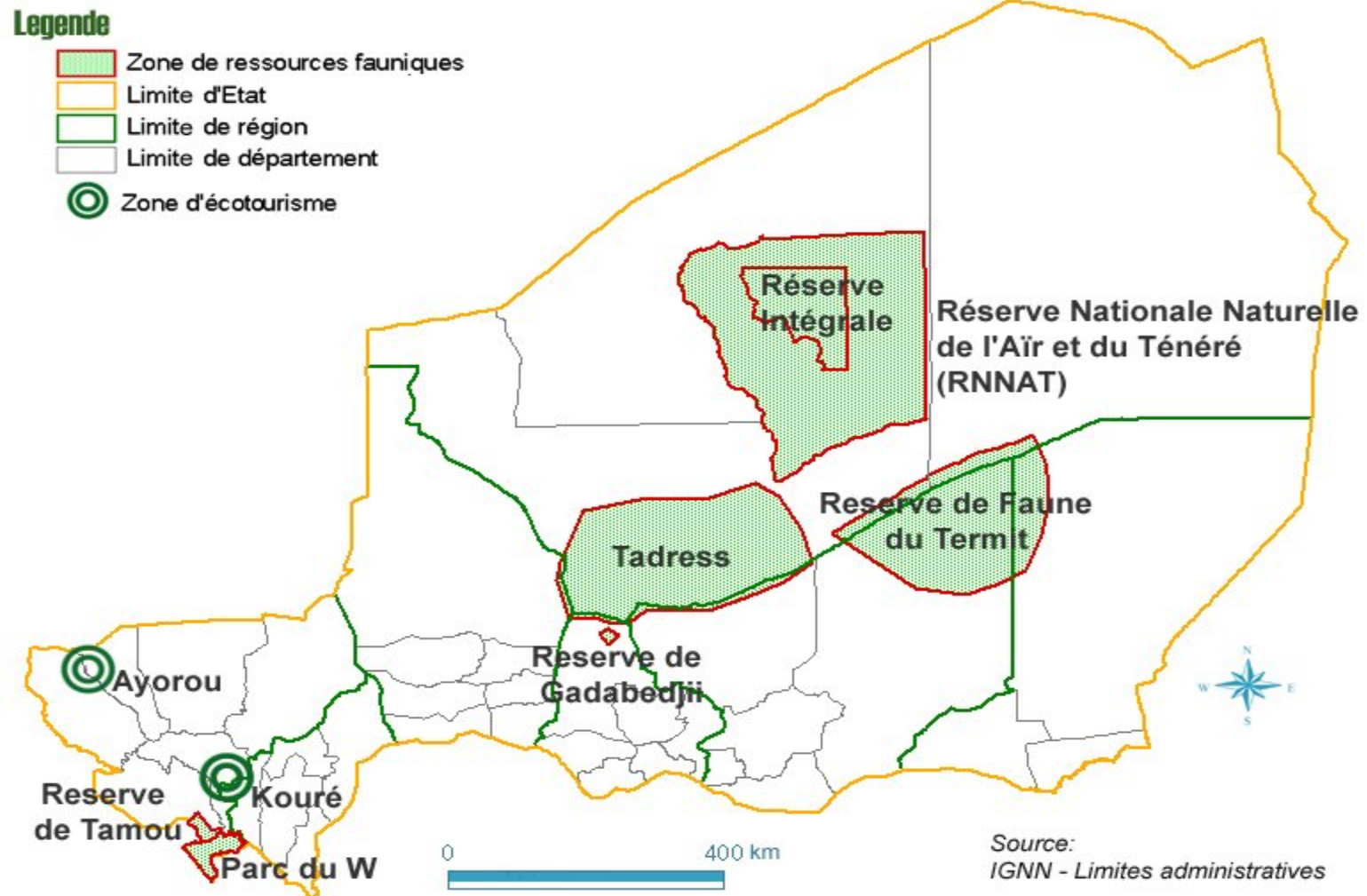
- le renforcement des capacités des institutions et des acteurs en charge de la mise en œuvre du programme;
- la mobilisation des ressources matérielles, financières et humaines ;
- l'encadrement des populations locales ;
- le développement du partenariat ;
- le développement de la communication ;

En termes d'actions prioritaires on retient :

- la lutte anti braconnage ;
- le suivi /surveillance écologique ;
- le développement de l'écotourisme ;
- la lutte contre les feux de brousse ;
- les infrastructures touristiques ;
- l'aménagement des habitats ;
- la création de nouvelles aires protégées.

ANNEXES

Annexe 1 : Carte des aires protégées du Niger



Annexe 2 : Principales ressources génétiques végétales exploitées

Groupes d'espèces	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Céréales	1. Mil	<i>Pennisetum glaucum</i>	l
	2. Sorgho	<i>sorghum bicolor</i>	l
	3. Maïs	<i>Zea mays</i>	le
	4. Riz	<i>Oryza sativa</i>	le
		<i>Oryza glaberrima</i>	l
	5. Fonio	<i>Digitaria exilis</i>	l
	6. blé	<i>Triticum vulgare</i>	i
7. Canne à sucre	<i>Saccharum officinarum</i>	le	
Légumineuses	8. Niébé	<i>Vigna unguiculata</i>	l
	9. Voandzou	<i>Vigna subterranea</i>	l
	10. Arachide	<i>Arachis hypogaea</i>	i
	11. Dolique	<i>Dolichos lablab</i>	le
	12. Soja	<i>Glycine max</i>	i
Culture diversification de	13. Sésame	<i>Sesamum indicum</i>	l
	14. Oseille	<i>Hibiscus sabdariffa</i>	l
	15. Gombo chanvre	<i>Hibiscus cannabinus</i>	l
	16. Gombo	<i>Abelmoschus esculentus</i>	l
	17. Moringa	<i>Moringa oleifera</i>	l
Tubercule	18. Manioc	<i>Manihot esculenta</i>	le
	19. Patate douce	<i>Ipomoea batata</i>	l
	20. Taro	<i>Colocasia esculenta</i>	i
	21. Pomme de terre	<i>Solanum tuberosum</i>	i
	22. Souchet	<i>Cyperus esculentus</i>	l
Culture maraîchères	23. Tomate	<i>Solanum lycopersicon</i>	le
	24. Aubergine	<i>Solanum melongera</i>	i
	25. Laitue	<i>Lactuca sativa</i>	i
	26. Carotte	<i>Daucus carota</i>	i
	27. Navet	<i>Brassica napus</i>	i
	28. Chou	<i>Brassica oleracea</i>	i
	29. Rradis	<i>Raphanus sativus</i>	i
	30. Citrouille	<i>Cucurbita pepo</i>	l
	31. Concombre	<i>Cucumis sativus</i>	i
	32. Corette	<i>Corchorus olitorius</i>	i
	33. Amaranthe	<i>Amaranthus spp.</i>	i
	34. Piment	<i>Capsicum frutescens</i>	le
	35. Poivron	<i>Capsicum annum</i>	le
	36. Oignon	<i>Allium cepa</i>	le
	37. Ail	<i>Allium sativum</i>	le
Cucurbitaceae	38. Calebassier	<i>Lagenaria ciseraria</i>	l
	39. Pastèque	<i>Citrillus vulgaris</i>	l
	40. Courgette	<i>Cucurbita sp (?)</i>	l
	41. Melon	<i>Cucumis melo</i>	i
Fruitiers	42. Dattier	<i>Phoenix dactylifera</i>	l
	43. Citronnier *	<i>Citrus limon</i>	i
	44. Papayer	<i>Carica papaya</i>	i
	45. Goyavier	<i>Psidium guajava</i>	i
	46. Bananier	<i>Musa paradisiaca</i>	i
	47. Manguier	<i>Mangifera indica</i>	i

	48. Grenadier	<i>Punica granatum</i>	i
	49. Pamplemousse	<i>Citrus maxima</i>	i

NB : l= locale ; le= locale exotique, ce sont des espèces introduites depuis la colonisation et dont certaines tendent à être considérées comme des locales ; i= espèces exotiques introduites mais la culture est encore restreinte.

* Il y a 4 espèces recensées dans la flore du Niger : *C. maxima*, *C. medica*, *C. reticulata* et *C. sinensis*.

Annexe 3 : Espèces ligneuses menacées dans la réserve totale de faune de Tamou (zone périphérique du parc W Niger)

Nom scientifique	Zarma	Haoussa	Familles	Degré de menace
<i>Annona senegalensis</i> Pers.	Mufa	Gwada	Annonaceae	***
<i>Anogeissus leiocarpus</i> (DC.) Guill. & Perr.	Gonga	Marké	Combretaceae	***
<i>Borassus aethiopum</i> Mart.	Bée	Guiguinya	Arecaceae	**
<i>Detarium microcarpum</i> Guill. & Perr	Fantu	Taura	Caesalpiniaceae	*
<i>Diospyros mespiliformis</i> Hochst. ex A. Rich.	Tokey	Kanya	Ebenaceae	**
<i>Ficus sycomorus</i> (Miq.) Steud ex A. Rich.	Geygey	Gamjy	Moraceae	***
<i>Khaya senegalensis</i> Desr.) A. Juss.	Faré	Madatchi	Anacardiaceae	***
<i>Kigelia africana</i> (Lam.) Benth.	Kombey	Rawaya	Bignoniaceae	***
<i>Lannea microcarpa</i> Engl. & K.Krauce	Falunfa	Faru	Anacardiaceae	**
<i>Parkia biglobosa</i> (Jacq.) R. Br. ex G. Don	Dosso	Dorewa	Mimosaceae	***
<i>Prosopis africana</i> (Guill. & Perr.) Taub	Zantouri	Kirya	Mimosaceae	*
<i>Pterocarpus erinaceus</i> Poir.	Tolo	Madobiya	Fabaceae	**
<i>Strychnos spinosa</i> Lam.	Kulukulu	Kokia	Loganiaceae	*
<i>Vitellaria paradoxa</i> Gaertn.F.	Bulanga	Kadé	Sapotaceae	**

NB : *** = très menacées ; ** = moyennement menacées ; * = peu menacées

Annexe 4 : Situation des projets/Programmes et initiatives en cours pour la mise en œuvre de la stratégie DB

Projets/Programmes/Initiatives	Objectifs	Résultats attendus	Situation actuelle Partenaires
Projet ECOPAS « Conservation et utilisation rationnelle des Aires Protégées Contiguës »	Inversion du processus de dégradation des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité au bénéfice des populations	- Micro-projet des populations - Micro-projet d'écotourisme - Micro-projet tourisme cynégétique	Le programme prend fin en Juin 2008 avec possibilité de 2 ^{ème} Phase 10 ^e FED. (2009). Une initiative en partenariat avec la Coopération est en cours
Projet Cogestion des ressources de l'Air et du Ténééré	Mettre en œuvre un programme de 12 ans pour lutter contre la dégradation des terres et la conservation des écosystèmes du Nord Niger	Près de 55 000 hectares de terres dégradées restaurés	Financement PNUD/FEM et cofinancements. Projet en cours. Difficultés liées à l'insécurité.
Projet de Conservation à base communautaire de la biodiversité du complexe des Parcs W, Arly, Pendjari (WAP) et de leurs zones d'influences	Contribuer à une gestion durable des écosystèmes et valoriser les richesses biologiques et culturelles du complexe des Parcs W-Arly-Pendjari WAP)	-Cohérence des politiques de conservation de la Biodiversité et de gestion des ressources naturelles - Accroissement des retombées de la conservation pour les populations	Ce projet concerne le Niger, le Bénin et le Burkina Faso. Il est financé par le GEF
Projet de Développement de l'apiculture dans les Parcs et Réserves	- Développer la production du miel pour améliorer les revenus et la qualité nutritionnelle des populations locales (Parcs et Réserves)	- le miel est commercialisé ; - la filière miel est professionnalisée; - les revenus des apiculteurs sont nettement améliorés ;	Le dossier est à élaboré sur la base d'une étude.
Projet Corridor Faune Du Sahel et du Sahara	Etudes préparatoires en vue de la création d'un corridor entre les Aires protégées du Sahel et du Sahara (Gadabéji, Tadress, Termit et Air Ténééré)	- Corridor délimité et Classement avec des actions de conservation de la diversité biologique du Sahel et du Sahara - les antilopes saharo-sahéliennes sont connues et suivies	L'initiative est mise en œuvre en partenariat le PNUD, la DPN/R et plusieurs partenaires SCF, IGF
Projet Conservation et Réintroduction Autruches Réserve RNNAT/Gadabéji	- Conduire des Etudes préparatoires - Promouvoir l'élevage de l'autruche dans l'Air et le Ténééré	- inventaire des autruches et de leur habitat -formation des populations à l'élevage des autruches -réintroduction et élevage des autruches dans l'Air Ténééré	Le projet est en phase préparatoire dont l'évaluation des conditions de démarrage est en cours. Le projet est initié avec les partenaires de SCF, IGF et PNUD
Projet Biodiversité SNA/PA/DB	Evaluer les besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les aires protégées	- Etudes réalisées	Les résultats de ce projet seront valorisés en vue de l'élaboration de projet de mise en œuvre du Plan d'Action. Il a été mis en œuvre sur la base d'un partenariat avec le PNUD/FEM
Projet Biosécurité	Assurer la sécurité biotechnologique dans le but de protéger la santé humaine et le bien être de l'environnement.	- Document de projet disponible - Stratégie nationale élaborée non validé	Le processus est non finalisé. Un certain nombre d'actions sont à mettre en œuvre, la validation de la stratégie, l'élaboration des textes

			législatifs, etc. Le projet est mis en œuvre par la CBD à travers le PNUE. Le Centre d'Information sur la Biosécurité est mis en place.
Projet Appui MAB/UNESCO	Renforcer les capacités de gestion des acteurs de la Réserves de Biosphère au Niger	Capacités renforcées	Une première phase de ce projet est au stade de clôture. Une 2 ^e phase en démarrage. Ce projet est entièrement financé par l'UNESCO.
Projet Girafe Réserve Biosphère	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un sanctuaire aux girafes - Assurer une protection, une surveillance et un suivi de la zone des girafes conformément au statut de la Réserve de Biosphère. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords de cogestion avec les communautés locales - Une Réserve de la Biosphère et refuge fonctionnels mis en place ; - Création d'un environnement favorable au maintien des populations des girafes. 	Ce projet est appuyé par l'Ecopas, l'UNESCO-MAB, L'Etat, les ONGs et les Associations, les Collectivités décentralisées
Projet ASS/FFEM : Projet antilopes sahélo-sahariennes	Réaliser des études préparatoires en vue de la création de Réserve de Termit.	<ul style="list-style-type: none"> - la réserve du Termit est créée - le patrimoine naturel dont les antilopes saharo-sahéliennes est connu et mieux suivi 	Le projet est en cours d'exécution, il est financé par le FFEM, CMS, l'Etat du Niger.
Texte législatif et réglementaire en matière de gestion des Parcs et Réserves	- adopter les textes en faveur du système national des Parcs et Réserves	- les textes sont adoptés	
Projet Réintroduction d'Oryx Réserve de Gadabéji	- Réintroduire les oryx dans la Réserve de Gadabéji	Disposer d'une population viable pouvant contribuer à la valorisation de la faune au Niger	Des contacts sont en cours avec la fondation IGF.
Initiative Université Barcelone-DPN/R	Recueillir les données sur les oiseaux du Parc et renforcer les capacités locales	Données disponibles pouvant améliorer la gestion	Projet de convention en cours d'élaboration.
Développement de l'écotourisme (éco-lodges, formation des guides touristiques, pistes, points d'eau,..)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des centres d'information touristiques dans les parcs et réserves* - Centres d'Information touristiques (Ecomusées) dans les Parcs et Réserves 	- Elaboration d'outils supports médiatiques	- Nombre de numéro de bulletins publiés.
Elaboration d'une stratégie nationale Systèmes Parcs et Réserves	Disposer d'une stratégie nationale de viabilisation des aires protégées et des espèces menacées dans les Parcs et Réserves.	Système de gestion de l'ensemble des aires protégées et ressources	Des échanges sont en cours avec Mike sur cette initiative
Initiative de développement des activités génératrices de revenus de valorisation de la faune, des produits forestiers non ligneux	Lutter contre la pauvreté à travers plusieurs activités de valorisation et de création d'emplois	Mobiliser des ressources financières au profit des populations locales	Cette initiative sera réalisée à travers le Projet ECOPAS et d'autres partenaires du domaine dont Africa 70.
49. Moringa	<i>Moringa oleifera</i>	Inventaire des espèces menacées ou disparues ; connaissance mécanisme de dégradation des terres, connaissance des mécanismes de dégradation des zones humides, participation des populations, etc.	le projet est suspendu
Programme d'Actions Communautaires – PAC	L'objectif global est d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre et rendre opérationnels des	Appuyer les 214 Communes (54 en 1 ^{ère} phase ; 160 en 2 ^{ème} phase) à élaborer leurs Programme de Développement	la 2 ^{ème} phase du Programme démarrera en février 2009

	mécanismes de financement décentralisés, participatifs et transparents qui responsabilisent les communautés vulnérables et les collectivités territoriales, afin qu'elles prennent en charge leur propre développement	Communal (PDC) et appliquer les principes d'une bonne gouvernance (transparence, partenariat, reddition des comptes)	
Projet Aménagement des Forêts Naturelles (PAFN)	gestion durable des ressources sylvo-pastorales du Niger.	Accroître les superficies boisées d'environ 25 000 hectares et d'assurer un revenu permanent aux populations rurales riveraines grâce à une gestion durable des formations forestières.	

Annexe 5 : Carte des sites diversité biologique

